VENDREDI 17 OCTOBRE 2025 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1856
Abonnement annuel : 125 € - le numéro : 2,45 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



DNC : les cas jurassiens inquiètent en Bourgogne



Jura Agricole

La détection, les 11 et 13 octobre, dans deux élevages jurassiens, de la Dermatose nodulaire contagieuse (DNC) a entraîné la création d'une zone réglementée qui couvre le sud-est de la Côte-d'Or et le nord-est de la Saône-et-Loire. Cette zone va être soumise à une large campagne de vaccination et à des restrictions de déplacements d'animaux. L'évolution inattendue de la zone de contamination inquiète, de manière globale, en Bourgogne. *Pages 03 et 05*

Encart : Arvern Énergies (sur certains cantons)



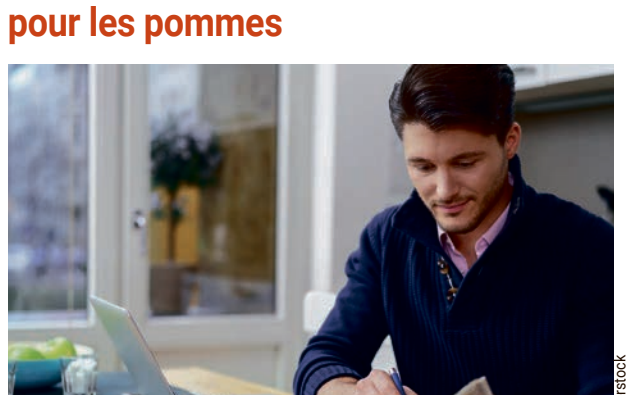
PRODUCTIONS P.11

Abreuvement // Le tandem gagnant élevage-qualité des eaux



PRODUCTIONS P.12

Arboriculture // Une belle année pour les pommes



Shutterstock

DOSSIER *Société* P.14

Information // Les réseaux sociaux, un nouveau terrain de lutte agricole





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 ENTREPRISES : CHAPUIS FRÈRES : 130 BOUGIES EN PLEINE LUMIÈRE !

.05 CONCOURS DE L'AUXOIS SUD : AU TOP POUR LE JOUR J !

.06 PRATIQUE CULTURALES : ON REMET LES COUVERTS

.07 FDSEA : LA SAVEUR ICAUNAISE À PARIS

.08 FEADER : L'AGRICULTURE TOUJOURS EN PEINE

PRODUCTIONS // CULTURES

.09 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT : LA PERMACULTURE BIO-INTENSIVE EN TEST

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.10 TECHNOLOGIE : ILS SCANNENT LES BOVINS

.11 ABREUVEMENT : LE TANDEM GAGNANT ÉLEVAGE-QUALITÉ DES EAUX

PRODUCTIONS // DIVERSIFICATION

.12 ARBORICULTURE : UNE BELLE ANNÉE POUR LES POMMES

PRODUCTIONS // VIGNE

.13 COMITÉ BOURGOGNE : LA BOURGOGNE À UN TOURNANT

DOSSIER // SOCIÉTÉ

.14 INFORMATION : LES RÉSEAUX SOCIAUX, UN NOUVEAU TERRAIN DE LUTTE AGRICOLE

RURALITÉ // ENSEIGNEMENT AGRICOLE // TERRITOIRES

.16 FORUM DE L'EAU : FAIRE LE LIEN ENTRE ÉLUS ET ÉTUDIANTS

.17 LYCÉE AGRICOLE DE CHAMPS-SUR-YONNE : UNE COURSE HAUTE EN COULEUR

.18 ALIMENTATION DE PROXIMITÉ : ON A DES CHOSES À FAIRE ENSEMBLE !

SERVICES

.19 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.20 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.22 PETITES ANNONCES

.24 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // LOISIRS // OXYGÈNE

.27 PORTRAIT : RETOUR AU RÊVE D'ENFANT

.28 DIVERSIFICATION : « FAIRE SORTIR LES GENS DE L'AUTOROUTE »



// LE DESSIN

// EN BREF

Bovins viande Interbev veut un *« plan de relance »* de l'élevage en France

Dans un contexte de recul du cheptel bovin, l'interprofession bétail et viandes *« va mettre en place un groupe de travail pour un plan de relance de l'élevage »*, a indiqué Emmanuel Bernard, président de la section bovine d'Interbev, le 7 octobre à Agra Presse. L'éleveur nivernais remarque que le rythme de la décapitalisation est inférieur aux prévisions basées sur la démographie des éleveurs. *« Si on fait abstraction de la situation sanitaire, les éleveurs ont plutôt tendance à garder leurs vaches »*, en conclut-il, ce qui montre selon lui *« leur confiance dans l'avenir »*. Autres signes positifs à ses yeux : le *« renforcement de l'engraissement en France »*, le niveau élevé des prix à la production et la *« stabilité »* de la contractualisation. *« Si la filière donne les bons signaux, les éleveurs sont capables de produire un peu plus »*, estime le responsable d'Interbev, qui appelle à *« faire naître des veaux »* dans une interview aux *Marchés* (groupe Réussir). Placés en position de force par la pénurie d'animaux, *« les éleveurs attendent qu'on leur en donne plus »*, ce qui pourrait passer par exemple par une contractualisation pluriannuelle. S'adressant aux Pouvoirs publics, Emmanuel Bernard demande aussi *« un soutien politique »* au futur plan de relance.

Gouvernement Genevard reste, Papin au Commerce, Barbut à la Transition écologique

Dans un communiqué paru le 12 octobre, l'Élysée indique qu'Annie Genevard reste ministre de l'Agriculture, malgré la décision de son parti Les Républicains (LR) de ne pas participer au gouvernement. Elle devrait être exclue de son parti. L'ancien patron de Système U, Serge Papin est nommé ministre des Petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et du tourisme et du pouvoir d'achat. Il succède à Nathalie Delattre (Tourisme) et Véronique Louwagie (Commerce), et aura pour mission de travailler sur Égalim 4, dont la présentation n'est pas prévue avant 2026. Il avait déjà été missionné sur le sujet par Julien Denormandie en 2021, et ses propositions, notamment sur la transparence et la *« sanctuarisation »* des prix payés aux producteurs dans les négociations commerciales avaient largement inspiré la loi Égalim 2. Il est un promoteur de longue date de la contractualisation pluriannuelle. Enfin Sébastien Lecornu a nommé l'ancienne président de WWF, Monique Barbut, ministre de la Transition écologique en remplacement d'Agnès Pannier-Runacher. Ancienne cadre de l'AFD, membre de la délégation française du Sommet de la Terre en 1992, Monique Barbut a travaillé plusieurs années aux Nations Unies, notamment comme secrétaire exécutive de la convention sur la lutte contre la désertification.

Climat 2025 a connu le troisième mois de septembre le plus chaud jamais mesuré

L'année 2025 a connu le troisième mois de septembre le plus chaud jamais mesuré sur Terre, selon les données publiées le 9 octobre par l'observatoire européen du changement climatique Copernicus. De la même manière que juillet et août auparavant, *« septembre 2025 a été le troisième septembre le plus chaud »*, non loin du record de 2023 et du deuxième septembre le plus chaud en 2024, a indiqué Copernicus dans un communiqué. Avec une température moyenne de 16,11 °C, le mois de septembre était 1,47 °C au-dessus de la période préindustrielle (1850-1900). Les chaleurs les plus fortes, comparées aux mesures qui remontent à 1940, ont touché une partie de l'Europe, les pays nordiques et l'Europe de l'Est. *« En dehors de l'Europe, les températures ont été supérieures aux moyennes au Canada, dans des parties du Groenland, dans l'extrême nord-ouest de la Sibérie et les régions côtières proches, ainsi que sur de vastes régions de l'Antarctique »*, a ajouté Copernicus. Du côté des précipitations, Copernicus a relevé des pluies particulièrement abondantes dans de nombreuses régions d'Europe (Croatie, Espagne, Italie, Scandinavie…). À l'inverse, des pays du continent américain (Brésil, Canada, États-Unis, Mexique et Uruguay), la partie asiatique de la Russie et le nord du sous-continent indien ont connu un mois de septembre bien plus sec que d'habitude.

// EN IMAGE

80 ans de la Sécurité sociale Une exposition photo inédite à la MSA Alpes-Vaucluse

À l'occasion des 80 ans de la Sécurité sociale, la MSA Alpes-Vaucluse organise une exposition inédite intitulée *« 80 ans ensemble »*. Celle-ci présente une série de douze portraits photographiques de personnes âgées de 80 ans, nées en même temps que la Sécurité Sociale. *« L'exposition se double d'une expérience sonore : plusieurs extraits de textes emblématiques de la Sécurité sociale, ordonnances fondatrices de 1945, discours politiques, témoignages, citations, sont lus par des salariés de la MSA Alpes-Vaucluse »*, indique le dossier de presse.
À partir du dernier trimestre 2025, l'exposition deviendra itinérante, et se rendra au plus près des territoires.



Terres de Bourgogne

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 125 € - **Prix au numéro :** 2,45 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

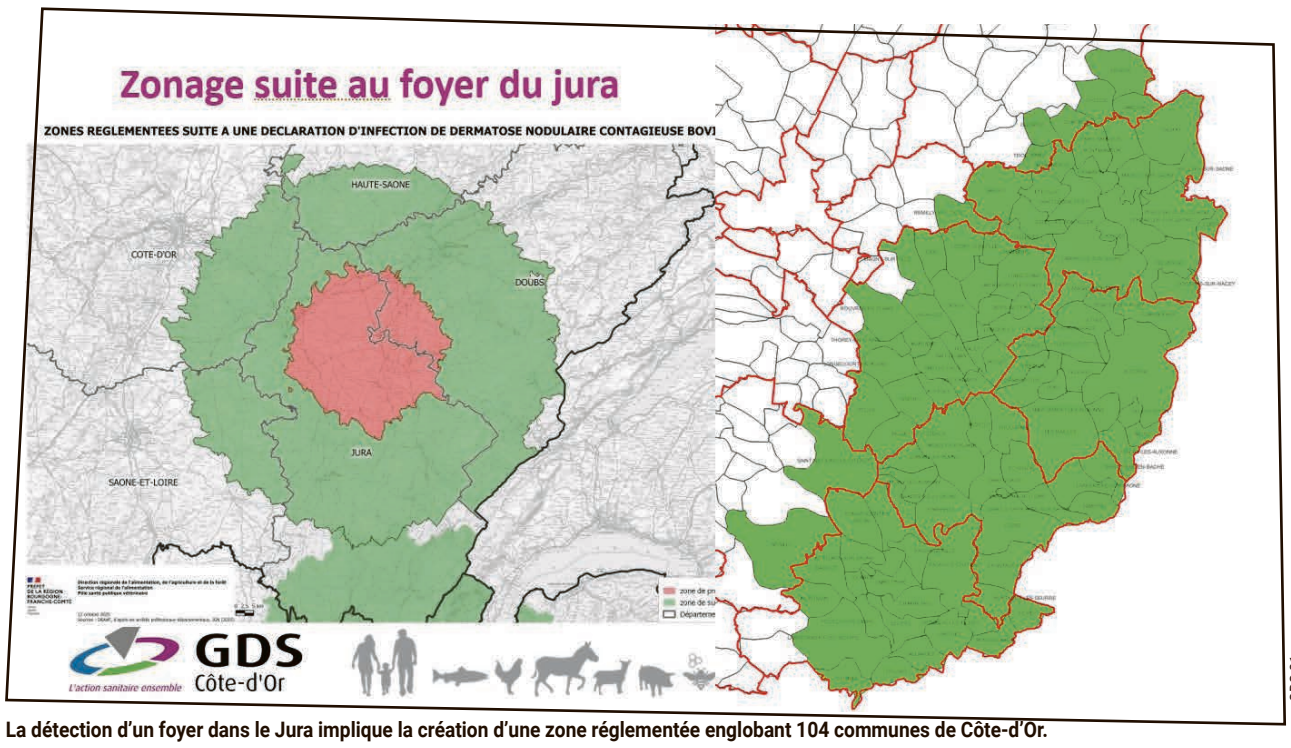
- **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon
Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
- **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// DNC

Deux foyers dans le Jura, une partie de la Côte-d'Or en zone de vaccination

Les 11 et 13 octobre, deux foyers de Dermatose nodulaire contagieuses (DNC) ont été détectés dans le Jura, sur la commune d'Écleux, près d'Arbois. Une situation qui entraîne un élargissement de la zone réglementée à une partie sud-est de la Côte-d'Or.



GDS 21

La détection d'un foyer dans le Jura implique la création d'une zone réglementée englobant 104 communes de Côte-d'Or.

Jusque-là à peu près circonscrite aux Savoies et à leurs alentours (Ain, Rhône), la Dermatose nodulaire contagieuse (DNC) apparue fin juin en France, a été détectée dans deux élevages de la commune jurassienne d'Écleux, les 11 et 13 octobre. Une situation qui entraîne l'abattage de plus de 180 bovins et un élargissement de la zone réglementée à cinq départements, dont une partie sud-est de la Côte-d'Or (les autres étant la Haute-Saône, le Doubs, l'Ain et la Saône-et-Loire). Dans cette zone, une campagne de vaccination obligatoire et prise en charge par l'État est mise en œuvre. Le premier foyer jurassien a été confirmé le 11 octobre, dans un élevage de 93 bovins situé en dehors de la zone réglementée définie jusqu'alors.

Deux foyers jurassiens

Selon le ministère de l'Agriculture, ce foyer, situé dans une zone jusqu'alors indemne, illustre l'importance de maintenir une vigilance accrue de l'état de santé des bovins, de mettre en œuvre des mesures de biosécurité et de veiller au respect des règles relatives aux mouvements d'animaux, dans un contexte où la situation sanitaire vis-à-vis de la DNC est encore évolutive. C'est d'autant plus important qu'un second foyer de DNC a été détecté, le 13 octobre, dans la même commune d'Écleux. La zone réglementée délimitée en Côte-d'Or place 104 communes du département sous surveillance (liste sur gdsbfc.org), entre la limite avec le Jura et l'est dijonnais. Rappelons que le Jura était déjà partiellement placé en zone réglementée à la suite de la découverte d'un foyer de DNC dans l'Ain, fin août. Dans un premier temps, seules 9 communes du sud du département étaient alors concernées mais dès le 9 septembre, elle s'est étendue à 72 communes du Jura.

Vigilance avant tout

Face à l'évolution de la situation qui inquiète logiquement les éleveurs, ainsi que les organisateurs d'événements rassemblant des animaux et prévus dans les jours ou les semaines prochaines, le GDS de Côte-d'Or a délivré les recommandations suivantes, le 13 octobre :

- les mouvements de sortie de bovins de la zone réglementée (ZR4) pour l'élevage sont interdits. Les bovins détenus en ZR4 (environ 350 000) seront vaccinés contre la DNC au cours des prochaines semaines.

Le GDS rappelle également les mesures de biosécurité et le respect des règles relatives aux mouvements d'animaux, dans un contexte où la situation sanitaire vis-à-vis de la DNC est encore évolutive :

- Si certains de vos bovins sont présents dans l'une des communes de la zone réglementée, vous devez notamment surveiller/faire surveiller quotidiennement et de manière rapprochée l'état de santé de vos bovins (y compris dans le mois qui suit la vaccination) et, le cas échéant, signaler à votre vétérinaire tous signes suspects (fièvre, écoulements, nodules). Une description complète de la maladie (avec des photos) est disponible sur le site : www.gdsbfc.org/les-maladies/listing-maladies-bovines/dermatose-nodulaire-contagieuse.html D'autres documents utiles sont accessibles depuis cette même page.

– Il vous faut respecter dans la zone réglementée les interdictions de mouvements de bovins ou le strict respect des conditions de déplacement en cas de mouvement dérogatoire autorisé sur demande auprès des services vétérinaires de la DDPP 21.

- Des contrôles de gendarmerie pourront être organisés par les Préfectures.
- Vous devez faire vacciner vos animaux dès que possible une fois les doses reçues par votre vétérinaire. Le vaccin sera prochainement disponible, il a démontré toute son efficacité dans la gestion de l'épizootie de DNC dans les Balkans en 2015-2017. Le coût de cette vaccination est pris en charge par l'État.
- Si vous avez introduit/réintroduit/ramené depuis le 10 septembre des bovins provenant de l'une des nouvelles communes passées en zone réglementée, vous devez :
- Surveiller quotidiennement et de manière rapprochée l'état de santé de vos bovins et, le cas échéant, signaler au vétérinaire tous signes suspects (fièvre, écoulements, nodules).

Le respect de ces mesures par les éleveurs concernés est particulièrement important pour éviter toute diffusion du virus dans un contexte qui n'est encore pas stabilisé.

Berty Robert, avec GDS 21

En Côte-d'Or, informer avant tout

Une réunion à Pontailler-sur-Saône le 14 octobre, une autre à Magny-lès-Aubigny, le 15 octobre : le GDS de Côte-d'Or est sur le pied de guerre, avec la Chambre d'agriculture et la DDPP pour informer au mieux les éleveurs inclus dans la zone réglementée issue de la détection de deux cas de DNC dans le Jura. ***« Les messages doivent être simples et il est important de faire le distinguo entre la liberté de la zone indemne et les restrictions de la zone régulée,*** **précise Gilles Rabu, du GDS 21 :** ***sur la zone indemne, ou zone blanche, il n'y a pas de blocage. Les conseils de biosécurité sont :***

- ne pas aller chercher des animaux qui sont actuellement sur la zone réglementée, pour quelque motif que ce soit
- dans la zone indemne, à ce jour, la circulation et la commercialisation des animaux ne sont en rien touchées, on peut continuer à faire des broutards, à bouger les animaux dans les prés, aller les chercher pour faire des vêlages…
- en zone régulée, tout mouvement est interdit. On n'entre pas d'animaux de zone indemne vers la zone régulée. La sortie d'animaux de la zone régulée vers la zone indemne est interdite également.
- À l'intérieur de la zone régulée, la règle de base c'est que les mouvements sont interdits. Il existe cependant des dérogations à cette règle, gérées par la DDPP, et pour des motifs précis :
- vêlage imminent
- retrait de bovins de zones inondées
- rupture d'alimentation, en fourrage et/ou en eau
- animaux accidentés, blessés, malades
Pour obtenir une dérogation, la procédure à suivre est celle-ci : le vétérinaire doit venir examiner le lot d'animaux pour lequel l'éleveur demande une dérogation. Ce vétérinaire produit alors un certificat, l'éleveur doit demander un laissez-passer sanitaire à la DDPP pour déplacer les animaux dans les 48 heures qui suivent la demande. Attention, faute de suivre cette procédure, les éleveurs peuvent être verbalisés ».



// ENTREPRISES

21 Chapuis Frères : 130 bougies en pleine lumière !

L'entreprise de Saint-Marc-sur-Seine a célébré les 130 ans de sa création, début octobre. En présence de 600 personnes (clients, fournisseurs, familles…) un retour a été fait sur les étapes marquantes de cette longue histoire familiale, où se mêlent ingéniosité, liens de confiance, compétences multiples, sens du service et capacité à sentir les évolutions technologiques…



L'équipe actuelle de Chapuis Frères, au grand complet. Des médailles du travail ont été remises à l'occasion de cet anniversaire, notamment pour Jérôme Roberty, mécanicien diéseliste agricole présent dans l'entreprise depuis 20 ans, Guy Chapuis, responsable technique machines à traire depuis 40 ans, Maurice Chapuis, dirigeant depuis 40 ans, Marylène Chapuis, secrétariat, facturation, énorme relationnel avec les clients pendant 40 ans.

Redresser une moissonneuse-batteuse, installer un robot de traite dernier cri : voici deux exemples de l'activité de Chapuis Frères qui résument l'étendue des compétences et du niveau de service que peut assurer cette entreprise basée à Saint-Marc-sur-Seine. Le 3 octobre, elle a célébré les 130 ans de sa création. Près d'un siècle et demi d'existence, sans jamais avoir quitté son berceau natal qu'est ce petit village du châtillonnais, et en ayant conservé son statut d'entreprise familiale. Les dirigeants actuels, Caroline et Alexis Chapuis, sont la cinquième génération à la tête d'une structure qui emploie une vingtaine de salariés et qui s'est fait un nom dans le domaine de l'équipement des élevages laitiers. Salles de traite et robots de traite jalonnent aujourd'hui son quotidien, sur un périmètre qui englobe la Côte-d'Or, l'Aube et l'Yonne, avec 49 robots en fonctionnement et 120 salles de traites.

Réponses larges

Mais l'anniversaire du 3 octobre, qui a rassemblé 600 personnes (en tout, 1 200 invitations avaient été lancées) dans une ambiance chaleureuse, démontrait surtout la capacité de cette entreprise à répondre à un large spectre d'attentes des clients agriculteurs. Fourniture de petit et gros matériel, atelier de réparation et d'entretien d'engins agricoles variés, composent une offre de service large qui s'articule avec le conseil, l'installation et l'entretien de matériels de traite avec, en produit phare aujourd'hui, les robots de la marque DeLaval. Lors de la soirée du 3 octobre, Caroline et Alexis Chapuis (les enfants de Maurice et Marylène Chapuis, précédents dirigeants, en compagnie de Guy Chapuis et son épouse, Marie-Christine, les deux couples ayant tenu la barre pendant 25 ans) avaient à cœur de montrer les multiples implications sociales et économiques de leur entreprise : évolutions historiques, engagement dans la vie communale, lien avec plusieurs générations d'agriculteurs, importance de l'ancrage d'une activité économique en milieu rural… Les nombreux témoignages qui ont rythmé la soirée illustraient tous, à leur manière, cet attachement qui ne vient pas de nulle part, qu'ils émanent de Vincent Chauvot, maire de Saint-Marc-sur-Seine, d'Hubert Brigand, le député de la circonscription, mais aussi de clients actuels de l'entreprise (Alain Bartkowiez, Rachel Bruey, Nicolas Darbois ou Yannick Salomon).



Elus locaux, clients, fournisseurs, famille… Le public s'est retrouvé nombreux pour cet anniversaire chaleureux.



Si l'entreprise est aujourd'hui dirigée par Caroline et Alexis Chapuis, la génération qui les a précédé (Maurice (à gauche) et Guy Chapuis) s'est chargée de rappeler 130 ans d'histoire.



Parmi les nombreux moments forts de cette soirée : les témoignages de clients, attachés, parfois depuis plusieurs générations, à cette entreprise familiale et ancrée dans son territoire.

Des développements à chaque époque

Le rappel de l'histoire de l'entreprise, effectué avec une grande rigueur par Maurice Chapuis, accompagné sur scène et durant 40 ans de son frère et associé, Guy, permettait aussi de mesurer le chemin parcouru depuis Ernest Chapuis, maréchal-ferrant en 1895, jusqu'à aujourd'hui, en passant par Henri, Jean, Albert puis Gabriel, par les développements intervenus à partir des années soixante sous l'égide de Gabriel Chapuis et prolongé par ses fils Maurice et Guy (développement d'un nouveau site route de Magny-Lambert, développement du machinisme agricole, implication dans les technologies de traite…) un parcours qui ne se résumait pas en dix minutes… mais on n'a pas tous les jours 130 ans ! Pour les 130 prochaines années, Chapuis Frères continuera sans doute à redresser des moissonneuses-batteuses, à dépanner des agriculteurs ayant besoin de réponses rapides, tout en assurant une veille technologique sur des robots de traite capables aujourd'hui de faire appel à l'intelligence artificielle.

Ernest Chapuis n'aurait sans doute pas compris grand-chose à tout cela, en 1895, mais il ignorait qu'il avait alors mis en terre une graine des plus prometteuses.

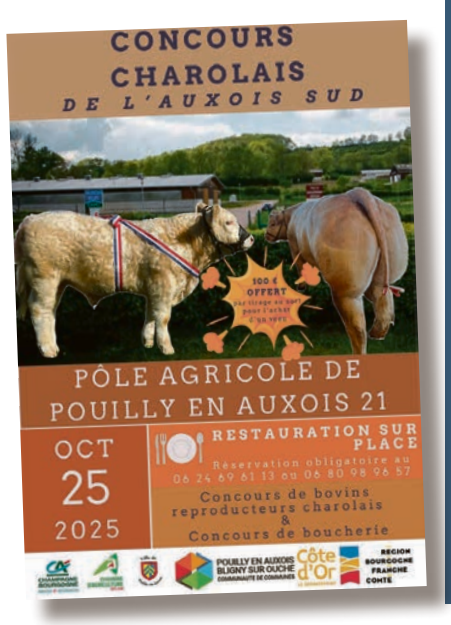
Berty Robert

// CONCOURS DE L'AUXOIS SUD

Au top pour le jour J !

Le concours de reproducteurs charolais du Comice agricole de l'Auxois Sud se tiendra à Créancey le 25 octobre. Gabin et Yves Lechenault y présenteront cinq animaux au terme d'une préparation des plus sérieuses.

Un concours de bovins reproducteurs charolais et un concours d'animaux de boucherie marqueront la 17e édition de l'évènement annuel organisé par le Comice agricole de l'Auxois Sud. Il va se tenir samedi 25 octobre, toute la journée, au hall d'exposition du pôle agricole de Créancey, près de Pouilly-en-Auxois. De quoi sortir de sa ferme et aller voir ce que font les collègues éleveurs. De quoi comparer également les techniques de travail et les conduites de troupeaux. Pour Yves et Gabin Lechenault, père et fils associés dans leur Gaec de Foissy, près d'Arnay-le-Duc, (90 vêlages par an et un cheptel inscrit au Herd-Book Charolais) présenter des animaux sur ce concours c'est mesurer la justesse de ses choix, confronter son travail au jugement des autres.



On n'improvise pas !

Les concours, ce n'est pas une nouveauté pour eux : chaque année ils sont présents à Pouilly-en-Auxois et Semur-en-Auxois. *« C'est l'occasion de développer les relations de travail et de clientèle potentielles,* précise Yves Léchenault. *On voit ce que les autres font et tout cela dans une atmosphère conviviale. C'est toujours une journée sympathique ! »* Sympathique, certes, mais qui ne s'aborde pas dans l'improvisation : il faut consacrer du temps à la sélection des animaux qui seront présentés, leur apporter les soins nécessaires, les laver, les habituer à marcher au licol… *« Tout ce qu'il faut pour qu'ils soient au top le jour J ! »* précise l'éleveur de Foissy. Yves et Gabin emmèneront cinq reproducteurs à Créancey. Des veaux nés entre décembre 2024 et mars 2025. Le dressage demande du temps pour des animaux dont ce sera le premier concours. Il faut les habituer à bien se positionner pour mettre en évidence leurs atouts, leur conformation, face au jury du concours et d'éventuels acquéreurs. Yves Léchenault espère en tout cas que ce travail de préparation n'aura pas été accompli en vain, scrutant avec un peu d'inquiétude le cas de DNC détecté le 12 octobre dans le Jura et qui a entraîné l'extension du périmètre de sécurité sur l'est de la Côte-d'Or, et qui pourrait conduire à une annulation des manifestations rassemblant des animaux. Ce n'est pas le cas pour l'heure.


Yves Léchenault avec l'un des cinq veaux qui seront présentés à Créancey le 25 octobre.

La relève assurée

La vigilance sera de mise dans les jours qui viennent face à une menace sanitaire qui, au-delà de l'annulation d'évènements, aurait aussi des conséquences sur la commercialisation de broutards. Abstraction faite de la menace DNC, ce concours du Comice agricole de l'Auxois Sud s'inscrit néanmoins dans un contexte économique autour de la viande bovine qui reste favorable. Pour Yves Léchenault, les cours actuels sont une très bonne nouvelle qui n'est que justice après des années difficiles. C'est d'autant plus important pour son fils Gabin, installé au 1er janvier 2022, et pour conforter cette installation, l'exploitation s'est enrichie d'un atelier de poulets de chair. Pour en revenir aux bovins, Yves et Gabin sont naisseurs et engraissent leurs vaches et génisses. Quant aux mâles, quelques-uns partent en reproduction, et les autres sont envoyés en broutards alourdis à l'engraissement en Italie ou en France. À noter que, comme pour l'année passée, et en plus des prix habituellement remis, le concours remettra un prix de la Maison familiale rurale (MFR) de Pouilly-en-Auxois. Il sera attribué par des élèves de la MFR. Quant au JA du canton de Pouilly, ils tiendront la buvette de l'évènement.

Berty Robert

Rendez-vous

Le 25 octobre prochain, la race charolaise sera une nouvelle fois à l'honneur pour la 17e édition du Concours de reproducteurs charolais de l'Auxois Sud. Un rendez-vous devenu incontournable qui rassemble chaque année de nombreux éleveurs passionnés. La liste des éleveurs participants et les informations sur les animaux en vente sont disponibles auprès de la Chambre d'agriculture de Créancey : 03 80 90 68 80 ou lydie.perrin@cote-dor.chambagri.fr

Pour la 3e année consécutive, un concours d'animaux de boucherie viendra compléter l'événement. Nouveauté cette année, un tirage au sort viendra récompenser un acheteur de veau reproducteur (100 €).

Programme de la journée :

- **8 h à 12 h : Passage des jurys et classement des animaux.**
- **13 h : Repas sur place, préparé par Auxois Traiteur (Vandenesse-en-Auxois). Réservation obligatoire (Éric Bize : 06 24 69 61 13 ou Jean-Marc Lucotte : 06 80 98 96 57).**
- **Tout l'après-midi : Exposition-vente des animaux présentés.**
- **16 h 30 : Visite officielle et remise des prix.**
- **Toute la journée : buvette tenue par les Jeunes agriculteurs de Pouilly.**

Nevers, 172e !

// CONCOURS

La 172e édition du Concours agricole de Nevers, c'est le 25 octobre au Marault.

Le concours agricole de Nevers, qui se tiendra le samedi 25 octobre au Marault, c'est un peu la loi des grands chiffres : 172e édition (excusez du peu !), 235 animaux inscrits dont 35 adultes. Selon André Bourry, le président de la Société d'agriculture de la Nièvre, organisatrice de l'évènement, *« le fait que le Sommet de l'Élevage, à Cournon d'Auvergne a, cette année, fermé ses portes aux bovins, pour cause de menace sanitaire avec la Dermatose nodulaire contagieuse (DNC), entraîne un plus grand nombre d'animaux adultes présents au Marault »*. Une bonne nouvelle dans l'absolue… À condition que la manifestation nivernaise ne soit pas à son tour impactée en raison de la découverte, le 12 octobre, d'un cas de DNC dans un élevage du Jura. André Bourry s'inquiétait un peu de cette perspective mais gardait néanmoins le cap pour une manifestation que l'on peut qualifier d'historique, ne serait-ce que par sa longévité. Les participants présenteront un grand nombre de veaux reproducteurs charolais.

Professionnels et grand public

Parmi les prix remis à cette occasion figurera le prix d'honneur des veaux mâles et femelles de l'année, le grand prix d'honneur des adultes mâles et femelles. À ceux-ci s'ajouteront des prix d'ensemble. Les élevages représentés seront dans leur grande majorité, nivernais, mais on annonce également quelques éleveurs de la Côte-d'Or et du Cher. Même si la manifestation est avant tout professionnelle, elle reste ouverte au grand public qui pourra utilement, à cette occasion, découvrir comment travaillent les éleveurs. Au-delà des animaux, les visiteurs pourront aussi assister à une démonstration de rugby à 7 (nous sommes sur les terres de l'Uson, club de ProD2 il ne faut pas l'oublier…) et ils pourront également découvrir une présentation détaillée d'une ferme en agriculture biologique. Côté convivialité, il sera possible de se restaurer sur place le midi et la remise des récompenses aura lieu dimanche 26 octobre au matin, autour d'une tête de veau offerte aux éleveurs ! Ces éleveurs devront amener leurs animaux dès le vendredi 24, après-midi. Le concours en lui-même débutera samedi matin à 8 heures et durera toute la matinée.

Berty Robert


Le concours agricole de Nevers, au Marault, est une institution.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

// PRATIQUE CULTURALES

21 On remet les couverts

Le pôle Productions végétales annuelles de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or organise, dans le cadre du programme Avertisol, le 31 octobre, une après-midi technique et pratique consacrée aux couverts végétaux. À la clé : des pratiques à tester et des variétés à évaluer.

Vendredi 31 octobre le petit village de Chaignay, au nord de Dijon, sera la capitale départementale des couverts végétaux. C'est là que le pôle Productions végétales annuelles de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or organisera une après-midi entièrement consacrée à ces pratiques culturales qui suscitent de plus en plus d'attention, en regard de la réduction du recours aux produits phytosanitaires, du changement climatique et de la montée en puissance de l'agriculture régénérative. Le choix du village de Chaignay ne doit rien au hasard : c'est là que l'entreprise RAGT, spécialisée dans la sélection et la production de semences et partenaire de cet événement, a implanté une centaine de microparcelles. Le but étant, comme l'explique Antoine Bedel, expert en fourrage et plantes de service au sein de l'entreprise, de montrer l'étendue des possibilités dans ce domaine : *« Nous avons semé cent modalités de couverts végétaux. Les microparcelles seront facilement accessibles durant la visite. Nous disposerons vraiment de couverts en conditions agriculteurs. Il sera possible d'évaluer, pour chaque variété, les services attendus pour des couverts végétaux : biomasse, couverture du sol, production de fourrage, production d'azote… »*

Caractériser des produits

RAGT considère que ce type de dispositif est important pour diffuser ses connaissances sur les couverts végétaux et pour caractériser les produits qui seront mis sur le marché dans un délai de deux à quatre ans. Ce marché des couverts est clairement l'un des objectifs stratégiques de l'entreprise à court terme. *« RAGT Semences travaille sur plus de 30 espèces,* poursuit Antoine Bedel, *et nos sélections ont pour but d'obtenir des systèmes de couverts végétaux qui soient pérennes. »* Dans le cadre des sélections opérées par l'entreprise, les crucifères pour la santé des sols (moutardes, radis) font l'objet d'une attention toute particulière. Un tiers des microparcelles que vous pourrez découvrir le 31 octobre est consacré aux crucifères sélectionnées et caractérisées par RAGT.

Méthode Merci

Au-delà de la partie constituée par ces essais en microparcelles, les techniciens de la Chambre d'agriculture prolongeront le travail en insistant sur la Méthode d'estimation des restitutions par les cultures intermédiaires (Merci). *« Le but,* explique Maxime Richard, conseiller technique, *consistera à évaluer les intérêts des agriculteurs par rapport à la quantité de biomasse des couverts, par rapport aux apports faits au sol en matière d'azote, de phosphore, de potasse. Cela se déroulera sous forme d'ateliers pratiques où nous, les techniciens, nous expliquerons la méthode et où nous proposerons ensuite aux participants de mettre eux-mêmes en pratique cette méthode. »* Dans un second temps, les services de la Chambre aborderont la question de la destruction des couverts, avec des présentations des différents outils disponibles. Cette après-midi technique débutera à 14 heures.

Berty Robert



Les couverts végétaux seront abordés sous de multiples angles lors de cette après-midi technique.

// FDSEA

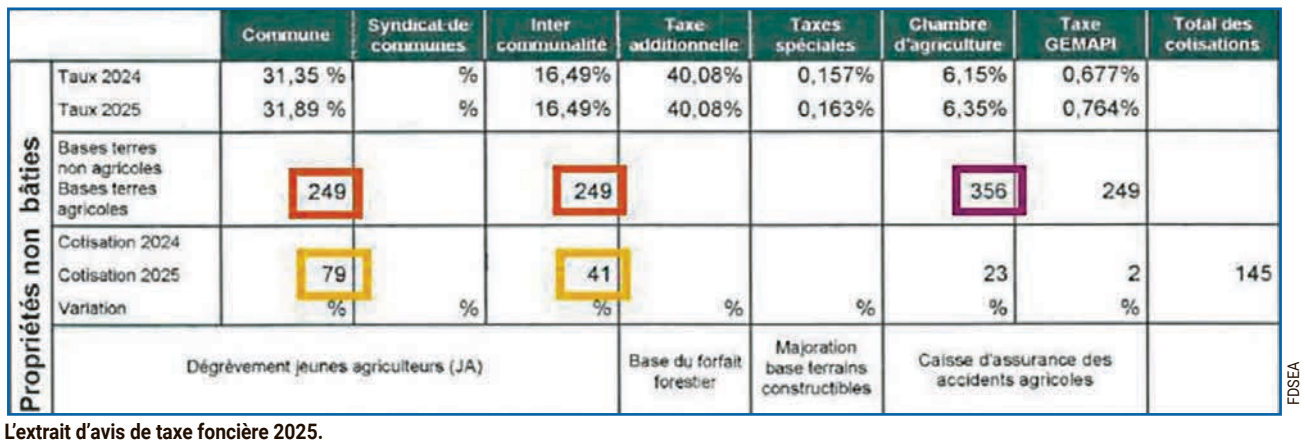
89 Montant des fermages viticoles et agricoles 2025

La commission départementale des baux ruraux s'est réunie courant septembre pour valider l'indice national des fermages et définir les prix des hectolitres de vin pour les appellations icaunaises.

APPELLATIONS	FERMAGE 2025
Chablis Grand Cru	2 260 €
Chablis 1er Cru	1 089 €
Chablis	641 €
Petit Chablis	529 €
Vézelay	560 €
Bourgogne Blanc	385 €
Bourgogne Aligoté	303 €
Saint-Bris	305 €
Bourgogne Grand Ordinaire Blanc	293 €
Irancy	641 €
Bourgogne Rouge et Rosé	505 €
Bourgogne Passe Tout Grain	312 €
Bourgogne Grand Ordinaire Rouge	293 €
Crémant de Bourgogne	278 €

FDSEA

Tableau des prix des fermages par appellation.



		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2024	31,35 %	%	16,49%	40,08%	0,157%	6,15%	0,677%	
	Taux 2025	31,89 %	%	16,49%	40,08%	0,163%	6,35%	0,764%	
	Bases terres non agricoles Bases terres agricoles	249		249			356	249	
	Cotisation 2024								
	Cotisation 2025	79		41			23	2	145
	Variation	%	%	%	%	%	%	%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		

FDSEA

L'extrait d'avis de taxe foncière 2025.

Un indice en hausse de 0,42 %

Chaque année à l'été, l'indice national des fermages est publié au journal officiel. Pour 2025, il augmente faiblement de + 0,42 % portant l'indice à 123,06. Les bailleurs trouveront que 0,42 de hausse n'est pas suffisant pour couvrir la hausse des taxes foncières, ce à quoi les fermiers rétorqueront que depuis 2022, il y a eu plus de 15 % de hausse (+ 5,23 % en 2024 ; + 5,63 % en 2023 ; + 3,55 % en 2022).

Pour rappel depuis 2006, il existe un dégrèvement de 20 % sur les taxes communales, syndicats de communes et intercommunales, au bénéfice du fermier. Dans les baux « traditionnels » où le fermier doit s'acquitter d'1/5e de la taxe communale, intercommunale et syndicale, et en l'absence de clause contraire dans le bail, dans les faits cela signifie que le fermier ne doit rien au bailleur (1/5e = 20 %). La loi de Finances pour 2025 a porté le taux de dégrèvement à 30 %, toujours au bénéfice du fermier, cela concerne tous les fermiers et de façon permanente. Ainsi, lorsque le pourcentage des taxes foncières mis à la charge du preneur est inférieur à 30 %, le bailleur déduit du montant du fermage dû par le preneur la somme déterminée par le calcul suivant : Part communale et intercommunale x (taux à charge du preneur - 30 %) x 1,43.

Selon les mêmes modalités de calcul, lorsque le pourcentage des taxes foncières mis à la charge du preneur est supérieur ou égal à 30 %, le preneur rembourse au bailleur le montant trouvé. Il est important de souligner que les sections Bailleurs et Fermiers encouragent le dialogue et soutiennent des relations contractuelles en bonne intelligence, le tout étant d'avoir un accord entre les parties.

Le fermage viticole 2025

Parallèlement à la validation de l'indice national, les membres de la commission paritaire ont validé les prix des hectolitres de vin, pour notre département et nos appellations icaunaises. Ces prix sont calculés grâce à une moyenne olympique des prix en année N-2. Cela signifie que pour définir les prix des hectolitres de vin 2025, la Commission s'est basée sur une moyenne des prix des années : 2023, 2022, 2021, 2020 et 2019 en ôtant la plus haute et la plus petite valeur.

Application concrète de cette exonération supplémentaire

Attention, le propriétaire doit proratiser en fonction des surfaces louées et du nombre de locataires !

Exemple 1 : 20 % de TFNB à la charge du preneur

(79 + 41) x (20 % - 30 %) x 1,43 = - 17,16 €

Lors de son appel de fermage, le bailleur doit retrancher au montant du fermage dû par le preneur la somme de 17,16 €.

Exemple 2 : 30 % de TFNB à la charge du preneur

(79 + 41) x (30 % - 30 %) x 1,43 = 0 €

Aucun flux financier n'intervient entre le preneur et le bailleur concernant la TFNB.

Exemple 3 : 50 % de TFNB à la charge du preneur

(79 + 41) x (50 % - 30 %) x 1,43 = 34,32 €

Lors de l'appel de fermage, le bailleur doit appeler, en plus du fermage, une contribution à la TFNB à hauteur de 34,32 €.

P. S. : à quoi s'ajoutent les frais de gestion : 34,32 x 3 % = 1,03 €

FDSEA89

// FDSEA

La saveur icaunaise à Paris

Ce dimanche 12 octobre, la FDSEA89 a organisé le marché des Terres de France, dans la rue de la Chine à Paris. Retour sur cette journée riche en saveurs.

C'est dans une ambiance conviviale que les producteurs icaunais se sont retrouvés rue de Chine dans le XXe arrondissement de Paris, ce dimanche 12 octobre, pour la 32e édition du Marché des Terres de France. Le sourire aux lèvres, les producteurs accompagnés par Bérénice Mesona, la chargée de communication de la FDSEA de l'Yonne, ont monté leurs stands en face de l'hôpital Tenon. Pour Raphaël Gendarme, producteur de l'artisan d'Othe, c'est une première. *« J'ai apporté des apéritifs agricoles, à base de coings, de cerises, de mirabelles, d'épines… un moyen d'attirer les visiteurs pour déguster sur mon stand »*, glisse-t-il. Dès neuf heures, les gens affluent tout au long du marché, ce qui permet à Raphaël Gendarme, de pouvoir faire déguster. *« C'est une belle journée sous un temps ensoleillé, ce qui a permis aux gens de venir à notre rencontre »*, confie-t-il. Accompagné également de son huile artisanale de colza et de tournesol, il part à la rencontre des autres artisans. Un peu plus loin, Gérard Desmoutiers du Gaec Desmoutiers-Breton, installe ses fromages sur son étal et espère attendrir quelques parisiens. Habitué des lieux, ce producteur icaunais a donné rendez-vous à ses *« anciens clients qui aiment nous retrouver »*. Passé midi, la rue de la Chine devient vivante et le monde afflue de toute part, sous un soleil chaleureux. C'est d'ailleurs l'occasion pour le maire du XXe arrondissement de Paris, Éric Pliez, de saluer les producteurs icaunais. *« Je suis heureux de passer une fois de plus sur ce marché de la trente-deuxième édition »*, s'exclame-t-il aux côtés de Maxime Sauvage, premier adjoint à la mairie du XXe arrondissement et Emmanuel Grégoire, député de la 7e circonscription de Paris. *« Nous tenons particulièrement à ce marché, attendu à la fois par les habitants, mais qui donnent également l'occasion de découvrir de nouveaux produits engagés, réalisés par nos voisins »*, exprime-t-il d'un ton chaleureux.



FDSEA89

Les producteurs locaux rencontrent les élus venus pour l'inauguration du marché des terres de France.



FDSEA89

Les parisiens avaient des petites tables pour déguster, sous un beau soleil, les produits issus de l'Yonne.



FDSEA89

Installés le long de la rue de la Chine, les dix neufs stands ont eu une belle visibilité.

Déguster local à la Capitale

Après *« le ban bourguignon »*, les affaires reprennent. Philippe Gillot, producteur de fromages de vaches, qui participe pour la première fois au marché des terres de France, s'en voit ravi. *« C'était une très belle journée ensoleillée et je pense que ça a joué en notre faveur parce qu'il y a eu pas mal de monde »*, confie-t-il. Avec un peu plus de recul sur la manifestation, Roger Rabuat, constate que *« ce marché s'est bien passé. On a bien travaillé, malgré une fréquentation assez faible, par rapport aux autres années »*. Avant de clôturer le marché, Christine Busson, apicultrice et présidente de la commission diversification de la FDSEA de l'Yonne, fait le tour des stands. Les rires et sourires vont bon train. Le beau temps *« a joué en la faveur de l'ensemble des producteurs »*, analyse-t-elle. Après avoir fait un petit tour de tous les producteurs, *« ils semblent être très satisfaits et prêts à renouveler pour l'année prochaine »*. Mais avant d'attendre l'année prochaine, les producteurs icaunais venus au marché parisien seront également présents à la Foire Saint Martin, le 9 novembre prochain.

Charlotte Sauvignac

// PRODUITS LOCAUX

Producteurs du Dijonnais, 10 ans déjà !

L'association des Producteur du Dijonnais a une nouvelle fois ouvert ses portes les 3, 4 et 5 octobre derniers. Un rendez-vous qui fête cette année ses dix ans d'existence.

L'histoire de l'association des Producteurs du Dijonnais a commencé en octobre 2015, *« autour d'un repas entre amis »*. L'objectif était de contribuer au développement de la vente annuelle de pommes de terre, déjà existante sur l'exploitation de la Sans Fonnaise. Pour faire venir du monde, il était nécessaire de diversifier les produits proposés et faire connaître davantage les producteurs locaux. *« Une idée qui germe, puis une autre… Chacun fait jouer ses relations dans le monde paysan pour rassembler, au départ, une petite dizaine de producteurs locaux »*. Le premier marché des Producteurs du Dijonnais était né.

Dix ans plus tard, c'est devenu une petite institution dans le coin. Comme chaque année, le temps d'un week-end, la cour de l'EARL de la Sans Fonnaise s'est une nouvelle fois ouverte au public trois jours durant. Du 3 au 5 octobre, l'exploitation de Domois (commune de Fenay) située aux portes de Dijon, proposait aux visiteurs ses produits, mais pas seulement. Une dizaine de producteurs étaient également conviés pour l'évènement. L'occasion de faire le plein de produits locaux comme les pommes de terre, oignons, viandes, truites, fromages, vin et crémant de Bourgogne… Une belle occasion aussi pour partager un moment convivial autour de l'espace buvette-restauration proposé par les bénévoles de l'association.



Comme chaque année depuis dix ans, les clients profitent de ce rendez-vous pour faire le plein de pommes de terre.



Une dizaine de producteurs, habitués de l'évènement, étaient présents.

Une année en demi-teinte

Comme chaque année, près de 3 000 visiteurs ont donc fait le déplacement à Domois. L'édition 2025 a toutefois rencontré un succès relatif. D'une part, comme l'an passé, la météo n'était pas vraiment au rendez-vous. Chacun le sait, organiser un évènement en extérieur reste risqué de ce point de vue. Et les averses et autres coups de froid subis ce week-end n'ont pas vraiment incité à sortir. D'autre part, les ventes n'étaient pas non plus formidables. En effet, de l'aveu même des organisateurs et des producteurs, la vente directe semble quelque peu s'essouffler… Espérons que la conjoncture et la morosité ambiante ne soient que passagères. En attendant, l'EARL de la Sans Fonnaise profite de l'embellie météo et poursuit l'arrachage des pommes de terre qui seront disponibles pour ses clients jusqu'à la prochaine édition.

FD

ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS ET ASSURANCE DE PERSONNES

EN CAS DE PROBLÈME, C'EST RASSURANT DE POUVOIR COMPTER SUR UNE VOISINE.

gan ASSURANCES

Adeline BERILLE
AGENT GÉNÉRAL À VENAREY LES LAUMES
13, avenue Jean Jaurès
Tél. : 03 80 96 08 87

VOTRE ASSUREUR, C'EST QUELQU'UN.

Gan Assurances - S.A. au capital de 216 033 700 € - RCS Paris 542 063 797 - Siège social : 8-10, rue d'Astorg - 75008 Paris. Entreprise régie par le Code des assurances.
Adeline BERILLE - Agent général n° Orias 24006208 - www.orias.fr - 13, avenue Jean Jaurès, 21150 VENAREY LES LAUMES
Tél. : 03 80 96 08 87 - semur-les-laumes@gan.fr - Photo : Margot Fayol.

// FEADER

L'agriculture toujours en peine

Les jeunes Agriculteurs de Bourgogne-Franche-Comté interpellent cette semaine Jérôme Durain, le nouveau président du Conseil régional. Malgré le changement de présidence, les problèmes liés au Feader perdurent…



Le 18 octobre 2024, une grande manifestation régionale s'était tenue face au Conseil régional, à Dijon. Jérôme Durain (avec le micro, à côté de Thomas Lemée, président des JA BFC) n'était pas encore président de Région mais il avait tenu un discours qui se voulait rassurant pour les jeunes agriculteurs. Un an après, on est toujours loin du compte...

Une date anniversaire, mais rien à célébrer. Pas de cadeau, pas de bougies… et toujours pas de paiements. Un an après les manifestations devant le Conseil régional du 18 octobre 2024, la situation reste accablante pour les agriculteurs de Bourgogne-Franche-Comté (BFC). Absence de paiement, logiciel en attente... des promesses qui peinent à se transformer en actes concrets pour la profession. La colère, la hantise et la détresse demeurent actuelles auprès des agriculteurs qui attendent encore et toujours une fin à leur calvaire. Des années de patience, face à une administration désorganisée, devenue autorité de gestion depuis 2023, qui n'apporte aucune issue à la situation. Les manifestations devant le Conseil régional ont été le fruit d'une colère trop longtemps couvée par des promesses qui ne se sont jamais transformées en actes. Un plan de sortie de crise qui n'a pas encore abouti, des instructions de dossiers toujours en souffrance et des paiements restants en attente. Malgré les vaines tentatives pour sortir de la crise, le Conseil régional de BFC reste en difficulté pour le traitement de ces demandes, dans les délais fixés par l'UE. Une incompétence flagrante qui dénote, quand les autres régions ont, elles, fait le nécessaire.

Les réunions et autres rencontres administratives superflues, riches en palabres chronophages, ont seulement permis de faire gagner du temps à la Région, quand la profession, les femmes et les hommes engagés, eux, en ont perdu. Des résultats dérisoires face au désarroi. Alors, on nous fait attendre. Encore et toujours. Malgré l'appel aux médias, on nous fait attendre. Nous manifestons pour faire bouger les lignes, mais rien. Toujours de l'attente. Que faut-il faire pour que le Conseil régional de BFC nous entende ? Pour qu'il réagisse ? Pour qu'il agisse ? Il est inacceptable de voir la Bourgogne-Franche-Comté figée par ses dysfonctionnements, laissant ses agriculteurs se débattre seuls face à cette crise. Trop de vies d'agriculteurs ont été et sont bouleversées par cette situation qui n'a que trop duré. Il faut rappeler, une énième fois, que sur les 254 dossiers déposés en « transition agroécologiques » zéro conventions ont abouti et encore zéro conventions sur les dossiers « diversification » pour 172 dossiers déposés depuis 2023. Qu'il y a eu zéro paiement pour les années 2023 et 2024 en « investissement » sur 465 dossiers programmés et zéro convention pour 2025 pour les 351 dossiers déposés. Enfin, que le paiement « Dotation Jeunes Agriculteurs » arrive peu à peu, mais que l'outil génère encore des anomalies qui allongent les délais pour certains dossiers. Des chiffres mis à notre disposition par ce même Conseil régional. Zéro avancement donc... Mais les mots manquent pour traduire notre résignation face à cette administration sclérosée et passive. S'agissant du re-maquettage sur la répartition de l'enveloppe « Natura 2000 », nous alertons déjà depuis bien longtemps sur le fait qu'elle porte principalement sur de l'animation, les crédits ne revenant que peu ou pas aux agriculteurs. Aujourd'hui, le Conseil régional convie la profession à des « pseudo-consultations » qui ont pour seul objectif notre présence. Nos revendications, nos commentaires ou autres recommandations n'étant jamais écoutés, discutés et encore moins appliqués. Pour l'heure, l'objectif n'est pas de revenir siéger boulevard de la Trémouille, à Dijon, siège du Conseil régional. Nos exploitations ont bien plus besoin de notre présence. En revanche, sans avancées majeures dans les plus brefs délais, nous nous réservons cette possibilité. Le syndicat Jeunes Agriculteurs Bourgogne-Franche-Comté reste mobilisé pour ne pas laisser une situation qui dure s'enliser davantage, face à une administration en tension. Il est grand temps que la Région se rende compte de la gravité de la situation et qu'elle prenne ses responsabilités, nous n'accepterons pas d'être laissés à l'abandon. Nous souhaitons que le changement de présidence et l'expertise sur la thématique agriculture pourront enfin permettre un déblocage au plus vite : une fois encore, il est urgent d'agir !

JA BFC

> ***« Malgré les vaines tentatives pour sortir de la crise, le Conseil régional de BFC reste en difficulté pour le traitement de ces demandes, dans les délais fixés par l'UE. Une incompétence flagrante qui dénote, quand les autres régions ont, elles, fait le nécessaire. »***

// CORBIGNY

58 Foire-concours aux veaux reproducteurs

L'évènement, bien inscrit sur l'agenda des éleveurs, va se tenir le 23 octobre. Il sera marqué par le retour de la catégorie « veaux d'automne ».

À concours d'automne, veaux d'automne ! Il ne s'agit pas d'un proverbe mais d'un constat : la foire-concours aux veaux reproducteurs de Corbigny sera notamment marquée, le jeudi 23 octobre, par le retour de la catégorie dite des « veaux d'automne ». Une catégorie mise en place par les organisateurs il y a quelques années pour s'adapter à de nouvelles configurations de l'élevage : *« Avant,* explique Jean-François Nandrot, vice-président du Comité des foires de Corbigny, qui organise l'évènement, *le concours était réservé aux animaux nés à partir du 1er décembre. Certains élevages, aujourd'hui, font naître plus tôt, mais leurs animaux ne pouvaient pas concourir, on a donc décidé de s'adapter à cette nouvelle donne de vêlages plus précoces en acceptant des animaux nés entre le 15 octobre et le 1er décembre. Cela nous a permis d'élargir le périmètre des concurrents. »*

Stabilité du nombre de participants

Pour cette journée du 23 octobre, on annonce la présence de 87 animaux, un chiffre à peu près stable sur ces trois dernières années. Comme chaque année, la foire-concours aura lieu au marché au cadran de Corbigny. On notera la présence de bovins charolais et limousins mais le concours ne concernera que les charolais. Tous les animaux exposés seront aussi accessibles à la vente. Le concours réunira des veaux de l'année ainsi que d'autres âgés de dix-huit mois. Sur un plan pratique l'arrivée des animaux sera possible à partir de 6 heures du matin. Le concours, quant à lui, démarrera à 8 h 30 et s'étalera sur toute la matinée. Le palmarès sera annoncé à midi, quant à la remise des prix elle se fera en milieu d'après-midi. Sur place, il sera possible de se restaurer grâce au repas proposé par le restaurant local « Aux Deux Amis ».

Berty Robert



La foire-concours de Corbigny est un des grands rendez-vous de l'élevage nivernais en automne.

// RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

La permaculture bio-intensive en test

La Ferme du Fort à Ennetières-en-Weppes dans le Nord est une première en France. À sa tête, Loïc Couttelle et son équipe y testent la permaculture bio-intensive. L'objectif : produire, en bio, 140 tonnes de légumes et plantes aromatiques par an.

La Ferme du Fort, installée à quelques mètres du Fort d'Ennetières-en-Weppes (département du Nord) le long de l'autoroute A25, peaufine ses derniers aménagements. Cette installation représente la dernière étape d'un projet en recherche et développement initié en 2018 par Veolia.

Cette année-là, Euralimentaire accueille une ferme pilote sur une parcelle d'un hectare au MIN de Lomme. L'objectif : *« Tester des pratiques maraîchères diversifiées où l'on concentre les cultures sur de petites surfaces »*, détaille Loïc Couttelle, directeur du projet pour Veolia et agriculteur bio à Wambrechies.



La Ferme du Fort est située à Ennetières-en-Weppes, en face d'un centre commercial. Elle emploiera une quinzaine de personnes à terme. HG



Loïc Couttelle est le directeur du projet de la Ferme du Fort pour Veolia, mais aussi agriculteur bio à Wambrechies (59). HG

Retour au XIXe siècle

La technique est loin d'être nouvelle. Les acteurs de ce projet sont remontés au XIXe siècle : *« À cette époque, face à l'urbanisation, les maraîchers parisiens avaient développé des techniques de production très intensive sur des petites surfaces avec une approche faiblement mécanisée, beaucoup de travail manuel ou encore des associations de cultures…,* relate Loïc Couttelle. *Ces pratiques ont été consignées dans des livres. Nous n'avons donc rien inventé. Il existe quelques fermes pionnières dans le monde qui se sont aussi inspirées de ces méthodes »*. Les tests de la ferme pilote ont porté leurs fruits puisque 400 variétés de légumes (et de tomates) y ont été produites en bio. La permaculture bio-intensive fonctionne donc à petite échelle. Le pari aujourd'hui est de la faire à plus grande échelle. Une ferme au monde y est parvenue, au sud de Montréal, au Canada.

C'est avec cet objectif qu'a été lancée la Ferme du Fort. Elle a pris ses quartiers sur sept hectares, dont un hectare sous serre (non chauffée), en face du centre commercial d'Englos. Et tout a été minutieusement pensé.

Trois piliers

La méthode repose sur trois piliers. D'abord, une gestion optimale de la ressource en eau. *« L'eau est une question centrale dans notre projet. L'ambition est de produire beaucoup avec le moins d'eau possible. Cela passe notamment par l'augmentation des capacités de rétention d'eau du sol grâce à l'humus, mais aussi des systèmes de récupération d'eau de pluie »*, souligne Loïc Couttelle. Puis par la gestion de la fertilisation avec le recyclage de matière organique. Et enfin par la biodiversité, *« on concentre nos cultures sur de petites surfaces afin de libérer de l'espace pour héberger de la biodiversité. Un agrosystème qui permet ainsi de réduire les bioagresseurs sans utilisation de produits phytosanitaires »*, explique le directeur du projet avant d'énumérer : *« la parcelle est bordée de buttes où des milliers d'arbres, qui ont tous un intérêt d'un point de vue de la biodiversité, aussi bien pour les oiseaux que pour les insectes, vont être plantés. Une bande de plantes vivaces de cinq mètres entoure la ferme, il y aura des zones pour accueillir des fleurs messicoles, y compris dans la serre, mais aussi des haies entre les parcelles… »*

Pour créer cette ferme, Loïc Couttelle et son équipe se sont entourés d'experts : *« Nous avons fait appel à des scientifiques, des écologues, des pédologues* (spécialiste des sols, ndlr). *Cultiver un grand nombre de variétés requiert un grand nombre de connaissances, un outil numérique a donc été spécialement conçu pour piloter la planification des cultures »*, souligne Loïc Couttelle.

Des produits vendus localement

L'objectif : produire 140 tonnes de légumes et plantes aromatiques par an. Ces légumes seront vendus aux magasins Auchan de la métropole lilloise car le but est *« d'augmenter la production locale à destination de la consommation locale »*. Et de préciser que *« cela sans faire de concurrence aux autres agriculteurs puisque l'idée est de compléter ce qui n'est pas acheté localement en bio par Auchan. »* Tomates, betteraves, laitues… et quelque 200 autres variétés de légumes et de plantes aromatiques seront ainsi cultivées sur les terres d'Ennetières-en-Weppes. *« Nous n'allons pas nous lancer dans la pomme de terre, par exemple, ce serait un non-sens puisque c'est un territoire où il y en a déjà »*, ajoute l'agriculteur. Il y a quelques jours, la première culture a justement été plantée, il s'agit de l'ail. Les autres suivront au printemps.

D'ici quelques mois, la Ferme du Fort devrait également doubler sa surface, *« nous sommes en train de réfléchir à un partenariat avec la restauration collective, nous serions contents de pouvoir alimenter en légumes les cantines des écoles du territoire »*.

Un autre objectif de Loïc Couttelle est également de faire de cette exploitation inédite un support de sensibilisation à destination des enfants aux enjeux de l'agriculture, de l'environnement ou encore de l'alimentation et de la santé. Si les vertus environnementales du projet ne font aucun doute pour Loïc Couttelle, ce dernier espère dorénavant que le modèle tient économiquement parlant. *« Nous serons fixés dans un an, mais on est confiant »*, sourit-il.

Hélène Grafeuille



Une serre d'un hectare va accueillir différentes cultures. La première, l'ail, a été plantée il y a quelques semaines. HG



ÉLEVAGE

// TECHNOLOGIE

Ils scannent les bovins

L'entreprise dijonnaise Ardpi a étudié pour un de ses clients un dispositif mêlant vision 3D et informatique afin d'évaluer le volume de bovins.

Même sans présence de bovins pour cause de menaces sanitaires, le dispositif aurait eu sa place au récent Sommet de l'Élevage, en Auvergne : l'entreprise dijonnaise Ardpi a eu l'occasion de travailler sur un outil associant image 3D et puissance de calcul permettant d'évaluer le volume d'un bovin et son évolution, au fil du temps. Née en 2009, Ardpi opère sur des domaines très divers *(voir encadré)*. Son intérêt pour cet aspect de l'élevage agricole répondait à une sollicitation d'un de ses clients.

L'entreprise a développé, en plus de 15 ans, des compétences et des expertises acquises au fil du temps en matière de contrôle et d'évaluation visuels qui ont trouvé dans le dispositif d'évaluation des bovins dont il est question ici, une traduction concrète. *« Au départ,* explique Maxime Ressouche, responsable technico-commercial au sein de l'entreprise, *il y a une demande spécifique en lien avec le bien-être animal : comment évaluer le volume d'une bête sans avoir besoin de la déplacer, de l'immobiliser par contrainte et de générer du stress pour elle ainsi que de la pénibilité pour les opérateurs qui effectuent la tâche. »*

Système non invasif

En parallèle, s'expriment aussi dans l'élevage des demandes croissantes d'outils fiables de suivis des performances des animaux. *« Il existe aujourd'hui des solutions qui permettent de mesurer de manière assez précise des volumes (et non des masses), sans contact, de manière non invasive, sans lumière, sans tout ce qui peut perturber l'animal, grâce à une caméra 3D,* poursuit Maxime Ressouche. *De plus, au niveau d'Ardpi, nous avons la capacité de concevoir nos propres capteurs afin d'effectuer les mesures nécessaires. »*

L'outil développé se présente sous la forme d'un scanner motorisé et placé sur un rail. Il se déplace le long des box où se trouvent les animaux au moment où ils se nourrissent. Un système RFID (une puce) pourrait permettre d'identifier chacun des animaux scannés. Le dispositif peut ensuite stocker les données volumétriques relevées sur les animaux. *« On a ainsi le moyen de produire un graphique, une courbe d'évolution des animaux »* précise le représentant d'Ardpi. Pour l'entreprise, l'enjeu est de fiabiliser au maximum ce contrôle vis-à-vis d'animaux qui, même en box, ne sont jamais totalement immobiles. *« Nous collectons un grand nombre de valeurs dans le but de parvenir à établir des moyennes. Notre système est adaptatif en fonction des contraintes et des besoins de nos clients. Là, il s'agit de bovins, mais il peut être adapté à toutes sortes d'animaux. »*

Améliorer le pilotage de la performance

Pour l'instant encore au stade de l'étude, l'outil n'a pas été industrialisé mais Ardpi prouve ainsi qu'elle est en mesure de proposer à d'éventuels autres clients des solutions de ce type. Associées à la collecte de données et à l'intelligence artificielle elles pourraient apporter aux élevages et aux entreprises du secteur une visibilité et une capacité à faire rapidement évoluer le pilotage de la performance d'un troupeau.

Berty Robert



ARDPI

Sur cette image de synthèse on voit le système de scannage des animaux disposé sur un rail au dessus des box.

Une entreprise impliquée dans de nombreux secteurs

Ardpi est un groupe qui emploie à Dijon une trentaine de salariés dans différentes filiales. Son cœur de métier : concevoir des machines et des équipements de A à Z pour des secteurs d'activité très différents : automatisation, ingénierie électronique, développement de logiciels, vision industrielle, intégration de capteurs (une des spécificités de l'entreprise qui conçoit beaucoup de machines de mesure et de contrôle). Ses clients sont dans les secteurs énergétique, l'optique, l'automobile, l'aéronautique, l'agroalimentaire, la pharmacie, des grandes entreprises et des PME. Elle travaille également à l'intégration de robots dans des process de fabrication. Le groupe Ardpi comprend quatre entités :

- Ardpi Ingénierie

- Ardpi Biotech, membre du pôle d'innovation en agroécologie Agronov, qui a industrialisé en 2021 et 2022 une gamme d'instruments permettant de piloter des bioréacteurs fermenteurs et de suivre la courbe d'acidification des ferments pour les caractériser.

- Ardpi Energy, pour des clients qui ont besoin de dispositifs capables de capter un grand nombre de données afin d'anticiper les maintenances sur leurs machines.

- Ardpi Air & Security, filiale axée sur l'aéronautique et la défense.

// BOVINS VIANDE

L'UE importe de plus en plus de viande du Mercosur

L'Union européenne (UE) manque de viande bovine. Les importations européennes augmentent mois après mois alors que le marché mondial est déjà tendu. Le Royaume-Uni, principal partenaire commercial de l'UE, n'est plus en mesure de répondre à une demande européenne croissante. Aussi, la viande importée provient de plus en plus d'Amérique du Sud et plus précisément du Brésil, d'Argentine et d'Uruguay. Au mois d'août dernier les expéditions de viande brésilienne avaient atteint 13 000 tonnes équivalent carcasse (téc). Elles sont supérieures de 45 % à l'an passé. Le mois précédent, elles avaient déjà été trois fois supérieures (11 800 téc).

Conjoncture porteuse

« Le Mercosur a ainsi représenté 69 % des imports européens depuis les pays tiers en juillet (33 000 téc), contre 57 % en juillet 2023 et 2024 et 54 % en 2022 », souligne l'Idele. Elles portent sur de petits volumes rapportés à la production européenne (6,430 millions de téc en 2024) mais leurs progressions sont spectaculaires. Au cours des sept premiers mois de l'année, le Mercosur a exporté 133 000 téc en UE sur les 219 000 téc importées, toutes origines confondues, selon l'Idele. Les autres origines (Nouvelle-Zélande, Afrique australe) n'ont pas excédé 10 000 téc. Ces échanges commerciaux sud-américains tendent à banaliser l'impact de l'accord du Mercosur pourtant si redouté. Le Brésil a accès au marché européen dans des conditions bien définies : contingents à droits réduits de 66 000 téc avec au-delà un droit de douane de 12,8 % et une majoration des prix de + 3 €/kg. Mais elles n'empêchent pas leur essor quand nécessité fait loi. À l'export, la France profite d'une conjoncture bovine 2025 porteuse, avec des prix compétitifs. 127 000 téc de viande ont été exportées en sept mois (+ 4 % par rapport à 2024) alors que les importations (183 000 téc) se sont repliées de 4 % sur un an. Mais moins de viande est consommée (-3,2 % sur un an). Par ailleurs, les pays fournisseurs n'ont plus les moyens de contenter tous leurs partenaires commerciaux. En Espagne, la viande exportée en Algérie (14 000 téc en 6 mois, + 35 % par rapport à 2024) n'est plus disponible sur le marché européen.



iStock/Brasil

L'Union européenne manque de viande bovine et se tourne, par nécessité, vers les pays d'Amérique du Sud pour s'approvisionner.

Décapitalisation

Toutefois, environ 27 % de la viande consommée en France est importée alors que notre pays dispose du plus important cheptel de bovins allaitants d'Europe. Il n'est donc pas en mesure d'approvisionner ses voisins européens pour les rendre autosuffisants. Un des moteurs de la pénurie de viande en UE, et en France en particulier, est la décapitalisation accentuée par la baisse continue du nombre de naissances de veaux (laitiers et de race allaitante). Au cours des 33 premières semaines de l'année (jusqu'au 17 août), seuls 566 000 broutards ont été expédiés, soit 4 % de moins que l'an passé. Mais la conjoncture du marché de la viande et les épizooties qui rendent parfois les exportations de broutards plus compliquées, incitent de plus en plus d'éleveurs à engraisser des animaux. Au mois de juillet dernier, la proportion de broutards atteint 44 % (+ 9 points sur un an). Aucun signe d'une reprise de la production de viande bovine n'est perceptible. En UE, les abattages de vaches de réforme (937 000 téc) ont diminué de 5 % en un semestre comparés à 2024. En France, en cumul depuis le début de l'année, 1,729 million de veaux allaitants sont nés, soit une baisse de 5 % ou 91 000 têtes. En conséquence, les cours des vaches de réformes atteignent des sommets dans toute l'UE. La vache O a coté 6,50 €/kg éc en France semaine 37 et 6,73 €/kg éc en Irlande. Le seuil de 7 €/kg éc a dorénavant été atteint par le jeune bovin U, après les vaches U et R il y a quelques mois. Et les veaux laitiers de 45-50 kg de moins en moins nombreux à naître (-53 000 têtes sur un an), vendus à 290 €, sont deux fois plus chers qu'en 2024.

D'après Actuagri

// ABREUVEMENT

Le tandem gagnant élevage-qualité des eaux

En permettant la concrétisation de solutions d'abreuvement de bovins dans l'ouest de la Côte-d'Or, l'Établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau (Épage) Armançon prouve que soutenir l'élevage est compatible avec la préservation et la restauration de milieux naturels.

Le 4 octobre, à Montigny-Montfort, petite commune côte-d'orienne située près de Montbard, une visite était organisée dans une prairie. L'Établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau (Épage) Armançon avait décidé de montrer le résultat concret d'un appel à projet qu'il avait lui-même lancé en 2020, dans le double but de restaurer et de préserver un milieu naturel (sa fonction première) mais aussi d'apporter aux éleveurs des solutions d'abreuvement pour leurs bêtes. Un tandem de préoccupations pas si courant mais qui pourrait faire école. À l'origine, c'est la commune de Montigny-Montfort qui avait sollicité l'Épage, étant confrontée à la problématique d'éleveurs prélevant des eaux d'abreuvement du bétail sur un réseau d'eau potable qui avait déjà du mal à répondre complètement aux besoins des particuliers. *« La nécessité de trouver une solution collective évitant le risque de pénurie et permettant aux éleveurs de prélever de l'eau ailleurs que sur le réseau d'eau potable devenait incontournable,* précise Mélanie de Waele, chargée de mission Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi) au sein de l'Épage Armançon. *Nous avons décidé de lancer notre appel à projet parce qu'uniquement financer des solutions d'abreuvement n'est pas notre vocation. Nous avons avant tout pour objectif de restaurer et préserver les milieux aquatiques. »*



Épage Armançon

La visite terrain du 4 octobre permettait de découvrir comment il est possible de combiner élevage et protection ou restauration de milieux naturels.

Combiner deux objectifs

En ayant recours à un appel à projet, l'Épage a pu obtenir des financements de l'agence de l'eau Seine-Normandie et du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté (BFC) permettant de combiner les deux objectifs :

- proposer une solution d'abreuvement avec des citernes souples, remplies l'hiver avec l'eau disponible sur la parcelle (source, cours d'eau) et réserver ce volume d'eau pour la période critique qui commence en général en juin. En fonction du nombre de bovins habituellement présents dans la parcelle concernée, une citerne souple de 300 m^3 entourée d'une haie pour mieux s'intégrer au paysage, a été prévue, afin d'abreuver 30 vaches pendant trois mois.
- restaurer le milieu naturel à l'échelle de l'exploitation agricole concernée.

L'agence de l'eau et le Conseil régional ont financé 80 % du montant des travaux nécessaire, le reste étant réparti entre l'Épage, les propriétaires de parcelles et les éleveurs concernés.

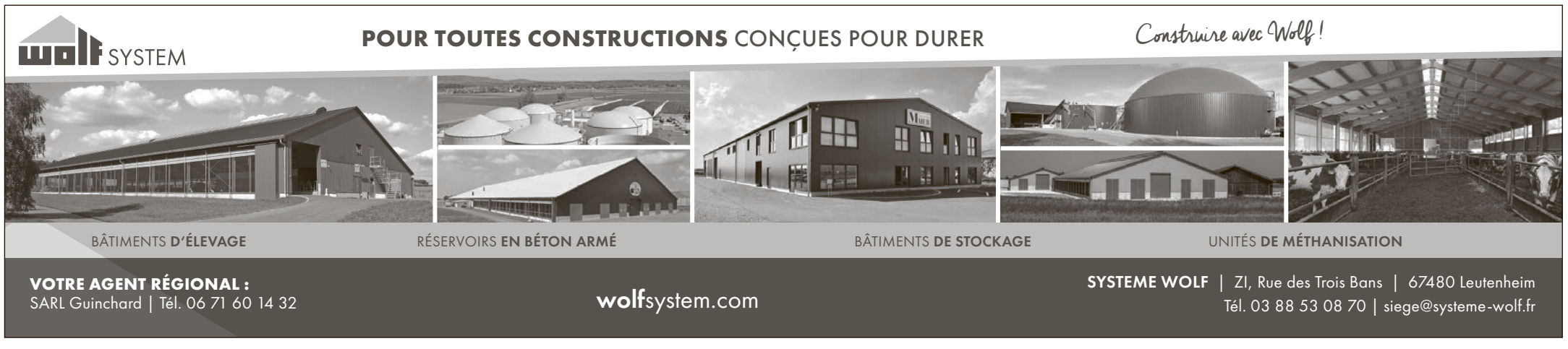
Expérimentation

La visite terrain du 4 octobre permettait de découvrir un aménagement qui fonctionne depuis deux ans et qui a prouvé toute sa pertinence lors des périodes sèches de l'été 2025. *« Sur cette parcelle,* précise Mélanie de Waele, *passe le Ru de la Louère. Il a fait l'objet de travaux de reconstitution de ses méandres dans la pâture sur une longueur de 550 mètres. En agissant de la sorte on parvient à ralentir le flux et à éviter des dégâts, en cas de flux trop important lié à de fortes précipitations. »* Un puits a été mis en place pour protéger la source. Il alimente la citerne souple par gravité, et celle-ci alimente à son tour une auge de 1 000 litres en béton. *« C'est une réalisation qui a un caractère expérimental,* conclut Mélanie de Waele, *elle va nous permettre d'évaluer, sur le temps long, l'évolution de la qualité de l'eau. On travaille avec le GDS sur ces questions. On veut faire financer des analyses régulières de l'eau. Pour l'Épage Armançon, le lien entre préservation de la qualité de l'eau et présence de prairie, donc de l'élevage, est essentiel. En soutenant l'activité d'élevage via un coup de pouce à l'abreuvement, on participe à l'intérêt général de la préservation de la qualité de l'eau. »* L'Épage Armançon a réalisé trois projets de ce type mais il souhaite relancer un nouvel appel à projet très prochainement, afin de répondre à une demande réelle.

Berty Robert



La citerne souple présente sur la parcelle de Montigny-Montfort est alimentée par le Ru de la Louère et alimente elle-même une auge en béton.



DIVERSIFICATION

// ARBORICULTURE

Une belle année pour les pommes

Le 8 octobre dernier, nous avons rencontré Pauline Gois, arboricultrice à Charny-Orée-de-Puisaye. Après une année emplie d'aléas climatiques, la filière de la pomme semble s'en être sortie in extremis.



Au Clos de Rochy, les saisonniers sont en train de cueillir les pommes.

C'est au Clos de Rochy, à Charny-Orée-en-Puisaye, que Pauline Gois et son équipe sont en train de récolter les pommes et poires du verger. Avec 17 ha de pommiers, de poiriers et de pommiers à cidre, le Clos de Rochy fait sa récolte *« du 15 août, pour les fruits qui sont bons à manger instantanément et jusqu'à mi-novembre, pour les fruits de conservation »*, déclare Pauline Gois. Entreprise familiale depuis de nombreuses années, le Clos de Rochy possède un verger vieillissant, *« résistant aux périodes de gel »*, et qui doit être renouvelé. Pauline Gois a donc dû, avec son équipe, replanter de nouveaux arbres, qui sont *« plus sensibles aux maladies, qui ont donc moins de vigueur et qui sont plus difficiles à tailler »*, explique-t-elle, avant d'ajouter que, *« pour qu'ils puissent produire, il faut attendre au moins cinq ans »*. Mais c'est pourtant avec le sourire qu'elle affirme que *« ça s'annonce pas mal en pommes cette année ! »*. Ce résultat s'explique par *« l'absence de gel »* qui, d'habitude, inquiète l'arboricultrice. En se rendant dans le verger, elle retrouve les cinq saisonniers habituels qui s'affairent à récolter les pommes. Équipés de sacs de cueillette, c'est dans un vent doux qu'ils tournent leurs poignets avec délicatesse et cueillent les fruits. *« Nous possédons une trentaine de variétés de pommes, comme la golden ou la reinette grise du Canada pour les plus connues, et pour les anciennes variétés, nous possédons, la patte de loup et la calvill »*, confie-t-elle. *« En termes de variétés de poires, nous en possédons une dizaine, dont la passe crassane, la conférence, la william ou encore la comice »*. Après avoir rempli le paddock en entier, le chef du verger rentre les premières récoltes au hangar, là ou se passe le tri.

Une course contre la montre

En arrivant au hangar, un groupe de quatre saisonniers attend patiemment les pommes afin de pouvoir les trier en fonction de leur calibre. *« C'est ici que nous faisons le tri des pommes, entre premier, deuxième et troisième choix »*, explique Pauline. En se penchant pour prendre l'un des fruits en main, elle explique que *« celle-ci n'est pas faite pour devenir une pomme à croquer »*, donc *« nous allons la presser, demain, pour en faire du jus frais »*. Pour elle, l'important est de dire *« qu'ici rien ne se perd mais tout se transforme »*. Cependant, un rythme soutenu guide les saisonniers, car *« il faut qu'on ait tout récolté avant l'hiver »*. C'est donc une période cruciale pour *« respecter la maturité des fruits »* et *« anticiper le gel »*. Après avoir repris l'exploitation, Pauline, constate, en discutant avec son chef de verger présent depuis de nombreuses années, que le changement climatique est bien réel. *« Nous subissons des aléas qui s'enchaînent rapidement, dont beaucoup plus de vents qu'avant »*. Le plus inquiétant reste le fait *« que l'hiver n'est plus assez froid. Il ne permet pas de tuer les insectes et de renouveler les cycles »*, confie-t-elle, inquiète, car à cela s'ajoute, le fait *« que de nouveaux insectes, que nous ne connaissions pas avant, sont désormais présents sur nos récoltes »*. Le fait est que, *« les prédateurs ne sont, eux, pas encore arrivés »*, conclut-elle.

Charlotte Sauvignac



Au Clos de Rochy, les saisonniers trient les fruits en fonction de l'usage qui va être fait.

// PPAM

La gestion des adventices, enjeu d'avenir pour les PPAM

Comment anticiper le retrait de substances actives dans la filière PPAM(1) afin d'éviter les impasses pour les producteurs ? Quelles solutions mobiliser ? Dans le cadre du programme Parsada, l'institut technique pour le développement des plantes à parfum, aromatiques et médicinales (Iteipmai) vise à répondre à ces questions à travers le projet Adhemar.

Annoncé en 2023 par le gouvernement, le plan d'action stratégique pour l'anticipation du potentiel retrait européen des substances actives et le développement de techniques alternatives pour la protection des cultures (Parsada) vise à développer un éventail de solutions techniques pouvant faire face aux éventuelles suppressions de substances actives au sein des différentes filières agricoles. L'Iteipmai, l'institut technique pour le développement des plantes à parfum, aromatiques et médicinales, qui dispose de deux stations expérimentales à Montboucher-sur-Jabron (Drôme) et à Chemillé-en-Anjou (Maine-et-Loire), s'est engagé dans ce dispositif à travers le projet Adhemar(2) (2024-2029, quatre millions d'euros). *« Dans notre filière, la gestion des adventices est le premier obstacle technique à la production de PPAM. Outre la concurrence très importante que peuvent représenter certaines adventices sur des cultures peu compétitrices, d'autres ont un impact qualitatif et sanitaire sur les récoltes (contaminations en alcaloïdes pyrrolizidiniques et tropaniques réglementés notamment) »*, explique Léonie Challant, chargée de mission en protection des cultures à l'Iteipmai. À ce jour, le recours au désherbage chimique est dans la majorité des cas inévitable. *« Les retraits progressifs de solutions phytosanitaires mènent à des impasses techniques de plus en plus impactantes. Le développement de nouvelles solutions pour la gestion des adventices est primordial pour assurer la compétitivité des productions françaises et la pérennité de la filière »*, poursuit-elle.

Venir au soutien de la filière

Aux côtés de onze autres partenaires – qui sont le Crieppam, les chambres d'agriculture de la Drôme et des Alpes de-Haute Provence, AgriBio 04, l'Atelier Paysan, l'Eplefpa Terre d'horizon, Telespazio, RobAgri, Elatec, la Fnams et CEZ - Bergerie Nationale -, l'Iteipmai va travailler sur des actions phares, dont le déploiement d'agroéquipements innovants. *« Nous travaillons avec l'Atelier Paysan pour faire de l'adaptation ou du co-développement de matériels agricoles existants, afin de minimiser les coûts pour les producteurs et leur permettre d'avoir des outils mécaniques rapidement accessibles »*, explique Léonie Challant. La deuxième action visera à évaluer les possibilités d'atténuation des risques autour de l'application des produits phytosanitaires. Autre axe de travail important, les pratiques agronomiques et les combinaisons de leviers. L'objectif est de re-concevoir des itinéraires de production, via des combinaisons de leviers agronomiques. Des tests de paillage fluide (miscanthus, paille de maïs, paille de chanvre, copeaux de bois, etc.), de couverts végétaux et de papiers ensemencés seront effectués dès 2025 sur les stations expérimentales de l'Iteipmai afin d'observer ou non l'impact de ces techniques sur la levée des adventices. Des ateliers de co-conception de nouveaux systèmes de cultures, avec des producteurs, seront également mis en place. Une étude technico-économique sera également réalisée au cours du projet grâce à l'utilisation du logiciel Systerre, développé par Arvalis. *« Nous souhaitons pouvoir apporter des techniques qui s'adaptent à tout type de production pour proposer des solutions accessibles à chaque producteur »*, note-t-elle. À noter, deux démonstrations de matériels innovants (axe *« transfert et déploiement »* du projet) seront réalisées au cours du projet pour les présenter aux professionnels de la filière. Aussi, lors de la prochaine rentrée scolaire, les apprenants du lycée Terre d'Horizon de Romans-sur-Isère conduiront un essai système sur la gestion de l'enherbement sur une parcelle de thym. *« Ils choisiront les pratiques qu'ils veulent mettre en place, en s'inspirant notamment de toute la palette de leviers testés dans le projet Adhemar : utilisation d'agroéquipements, paillage, couverts… »*, conclut Léonie Challant.

Amandine Priolet

(1). PPAM : plantes à parfum, aromatiques et médicinales.

(2). Anticiper la disparition d'herbicides en culture de plantes médicinales, aromatiques et à parfum.



Iteipmai

Des couverts sont implantés dans les parcelles de thym pour observer leur capacité à étouffer les adventices sans porter atteinte à la croissance de la plante.

// COMITÉ BOURGOGNE

La Bourgogne à un tournant

Le 6 octobre à Beaune, l'interprofession des vins de Bourgogne, désormais dénommée Comité Bourgogne, modernisait également sa conférence de presse post-vendanges. Ce fut notamment l'occasion de parler du futur, à commencer par les innovations à la vigne et à la cave face au changement climatique.



Les coprésidents du Comité Bourgogne : François Labet et Laurent Delaunay.

Millésime 2025 : une mauvaise surprise

Le coprésident du pôle Technique et innovations, Frédéric Barnier ne cachait pas sa déception en cette fin de vendanges. *« Ce fut une mauvaise surprise en volume. Les poids de grappe ont fondu, notamment en blancs, qui ont été vendangés en premier. C'est paradoxal car il y a eu de l'eau durant la campagne et on était persuadé que malgré la canicule, la vigne résisterait. Mais juillet a été sec et on a enchaîné avec la canicule et un vent séchant. Au final, on a perdu 10-15 % ».* Autant dire que la campagne et le millésime 2025 ne font que renforcer l'obligation de trouver des réponses au changement climatique et à la *« nécessité de réinventer la technique en Bourgogne à la vigne et en cave »*. Pour pouvoir continuer à rester la référence des grands vins durables, le Comité Bourgogne avait en 2020 axé sur des projets de recherche visant à conserver la qualité, la diversité, et l'authenticité de chaque vin de Bourgogne ayant sa propre personnalité. Trois projets de recherche sont emblématiques de ce renforcement de la recherche technique : le projet Volta évaluant la longévité des vins blancs ; le projet Parsada visant à réduire les intrants et phytosanitaires *« avec moins d'inoculum (de mildiou ou d'oïdium), plus de biocontrôles, plus de stimulation des défenses de la vigne, la vaccination des plants dits prémunis… »* ou encore avec le projet CAP 2050. *« Il faudra croiser les solutions telles que les densités de plantation, du matériel végétal différent et des pratiques sur un démonstrateur in situ sur le terrain dans le cadre d'une réelle production pour évaluer l'efficacité multifactorielle. »*

Nul doute que les vins de Bourgogne se sont fait voler la vedette par la démission du Premier ministre à la même heure le 6 octobre. Alors que tout le monde était encore sous le choc de cette information, Laurent Delaunay, coprésident du BIVB ne pouvait faire autrement que d'adresser un message aux politiciens de tous bords : *« au nom de notre organisation professionnelle qui représente 3 800 entreprises, un secteur, une filière… je vous appelle à plus de responsabilité, car sur les marchés, cette instabilité pour l'économie est nuisible et très perturbante pour nos métiers »*. L'autre coprésident, François Labet, utilisait un autre qualificatif pour décrire la campagne et les vendanges 2025 : *« chaotique »*. Pour le vigneron de Côte-d'Or, le changement climatique ne peut plus être nié, alors que la Bourgogne viticole a connu la grêle, les maladies et une terrible canicule en août. Chacun dans son exploitation a dû jongler selon les précipitations, les maturités et les vendangeurs disponibles pour définir au mieux ses dates de vendanges, étalées sur plus d'un mois. François Labet rassurait les amoureux de la Bourgogne sur la qualité du millésime avec des rouges *« soyeux et élégants »* et des blancs *« aux meilleurs rapports qualité-prix, pour les Mâconnais et Chablisiens, ou plus élitistes au cœur de la Bourgogne. »*

Des ventes qui restent bonnes

La Bourgogne reste la seule région viticole à voir ses ventes *« étonnamment bonnes, compte tenu de la situation économique »*. L'export progresse de + 5,6 % en volume et + 2,7 % en valeur à fin juillet. Mais, il faut regarder les signaux d'alerte, avec *« un tassement du chiffre d'affaires et des marges »*. La guerre commerciale mondiale et la déconsommation de vins, obligent à revoir les prix à la baisse. Laurent Delaunay donnait son ressenti sur les marchés *« tendus, plus difficiles où il faut aller, être plus performants »*, lui qui va soutenir ses clients pour *« défendre nos positions sur les marchés »*. Idem, en grande distribution française, avec certes des chiffres positifs, mais se tassant (+ 0,7 % en volume et + 0,4 % en valeur à fin août) où là aussi, la compétition fait rage. Face à ce ralentissement général, les stocks sont en légère augmentation. Si les déclarations de récoltes et les chiffres définitifs ne seront officialisés qu'en novembre, lors de la vente des Hospices de Beaune, nul doute que *« 2025 sera en dessous de la moyenne »*. 2025 succède donc à la petite récolte 2024 (1,2 Mhl), ce qui n'est *« pas une mauvaise nouvelle car nous n'avions pas besoin d'une récolte volumique et on a dorénavant plus d'espoirs de maintenir les prix »*, sans craindre de pénurie, nuançait le négociant nuiton. La Bourgogne continue de vivre sur ses ventes exports – avec un regain pour Chablis et Mâcon — mais aussi sur *« ses marques et marques de distributeur, ainsi que les crémants à la santé insolente »*, en grande distribution.

Craintes sur le marché américain

Néanmoins, les plaques tectoniques du commerce mondial bougent et provoquent des secousses sismiques. Présents dans 117 pays, les vins de Bourgogne sont exportés à 22 % aux États-Unis d'Amérique dans 50 États. Si tous se disaient soulagés d'avoir échappé au 200 % de taxes, un temps brandies par Trump, la menace reste présente avec le Président américain. Les ventes de fin d'année ont été faites par anticipation. Les vins européens sont taxés à 15 % depuis, en plus des 4 % initiaux, qui rajoutés à la dévaluation du dollar, donnent un prix de revient 25 % plus élevé pour les acheteurs américains qu'avant. *« Maintenant, on va vraiment voir les répercussions en magasins et sur les commandes de nos importateurs »*. Les distributeurs sont moins enclins à faire des concessions alors que les importateurs et opérateurs Bourguignons se répartissent la note. Conséquence indirecte des taxes Trump envers le Canada, ce pays est devenu encore plus friand de vins de Bourgogne et en particulier la province du Québec. La Bourgogne y ayant dépassé les vignobles de Bordeaux et du Languedoc. Autre percée notable : la Suède devient le 4e marché de la Bourgogne. En revanche, le Japon recule et préfigure le marché français avec une baisse démographique et une *« absence de renouvellement de clients avec des jeunes moins intéressés par le vin »*. Si le Comité Bourgogne est favorable aux accords de libre-échange, comme le Ceta avec le Canada le prouve, les accords avec le Mercosur ou l'Inde vont nécessiter d'importants moyens pour conquérir ces marchés non acculturés à l'histoire et aux goûts de nos vins. C'est pourquoi, le pôle marché et le pôle communication ont identifié un besoin *« d'adapter notre communication aux millenials, qui n'ont pas eu cette transmission »* via leurs parents, insistait Michel Barraud, coprésident. La dernière campagne de communication affichait sa *« vraie volonté de s'adresser aux jeunes, de changer de ton, de rendre plus simple, plus accessible, plus abordable »* les vins de Bourgogne.

Évolutions pour les Cités

À l'heure où le commerce est à la peine et où l'incertitude économique prédomine, *« pour vendre, il faut communiquer »* et le Comité Bourgogne va réallouer une enveloppe (avec des fonds OCM) pour une nouvelle campagne média destiné au grand public, en prenant en compte les retours et en remodelant quelques visuels de sa campagne Tellement Bourgogne et Tellement Chablis. Nul doute, que cette campagne, primée au national par ses pairs, constitue une belle carte de visite pour Michel Barraud qui s'est porté candidat pour être coprésident à la suite des deux mandats de François Labet. Les Cités des Climats et vins de Bourgogne de Beaune, Chablis et Mâcon ont également été faites pour le grand public. Mais force est de constater qu'après leurs inaugurations en juin 2023, la fréquentation n'était pas au rendez-vous. Le BIVB alors a lancé un audit pendant un an afin de se confronter à la réalité des marchés touristiques. Un virage stratégique a été pris début 2025 en recrutant un nouveau directeur et en *« cherchant les synergies avec le Comité Bourgogne, pour éviter les doublons qui nuisaient à l'équilibre économique »*. Venant de la Burgundy School of Business (BSB) Dijon, Édouard Mognetti sera nommé le 24 novembre directeur général délégué. Laurent Delaunay rappelait que le *« péché originel des Cités fut de croire que notre institution (des vins de Bourgogne, N.D.L.R.) suffirait à faire venir les touristes alors que la compétition est grande avec beaucoup de lieux culturels »*. Édouard Mognetti va donc s'attaquer à *« un projet qui reste à écrire »* mais visant à renforcer la dynamique commerciale, l'attractivité en France et à l'international et en modulant l'offre de services, à commencer par l'École des vins, *« atout majeur »* des Cités. 2026 s'annonce comme une année charnière, avec les Grands jours de Bourgogne (du 9 au 13 mars) et avant, l'assemblée générale qui sera couplée avec Vinosphère le 29 janvier.

Cédric Michelin



Le nouveau directeur général de la Cité des Climats et Vins de Bourgogne, Edouard Mognetti, va prendre ses fonctions le 24 novembre.



// INFORMATION

Les réseaux sociaux, un nouveau

Tout ce qui est véhiculé par les réseaux sociaux ne reflète pas toujours la réalité. Loin d'une information de source fiable et vérifiée, ces nouveaux outils de communication sont bien souvent le support de rumeurs, de fausses informations, de contre-vérités et de polémiques, et il est bien compliqué pour un lecteur non averti de trier le vrai du faux. L'agriculture, comme tous les autres secteurs, en fait parfois les frais. Le cas de la dermatose nodulaire contagieuse (DNC), maladie qui touche les bovins et qui a été détectée en Savoie le 29 juin, en est le parfait exemple et rappelle l'importance d'investir intelligemment ces canaux de communication.



Les réseaux sociaux peuvent être le véhicule de fausses informations, appelées *fake news*, diffusées dans le but de manipuler ou de tromper le public.

Face aux critiques, aux rumeurs et à la méfiance grandissante, les agriculteurs ont investi les réseaux sociaux pour reprendre la parole. Sylvain Brunier, historien et sociologue au CNRS, et Baptiste Kotras, sociologue à l'Inrae, sont auteurs de l'étude « *Un hashtag contre l'agribashing* », publiée en 2024, qui met en lumière les « contre-mobilisations agricoles ». Pendant des décennies, l'agriculture s'est toujours discutée entre pairs : syndicats, Chambres d'agriculture, ministère… Un débat professionnel et technique qui n'avait historiquement jamais dépassé la sphère agricole et politique. *« Très rapidement, les controverses ont emmené l'agriculture sous le feu des projecteurs. Elle est devenue un enjeu de débat public* », explique Sylvain Brunier. Et pour cause : « *Il y a eu un réel tournant dans les années 1990, 2000 et jusqu'à aujourd'hui. Différentes questions et polémiques ont mis l'agriculture au centre des débats* », poursuit-il.

De la crise de la vache folle au débat numérique

Ce tournant s'incarne lors de la crise de la vache folle, dans les années 1990. « *À cette époque, d'un seul coup, les conditions de production, la question de l'élevage, de la manière dont on nourrit les animaux, toutes ces questions qui étaient considérées comme techniques et qui concernaient seulement les agriculteurs, sont devenues des questions qui ouvrent le journal de 20 heures* », affirme le sociologue. Le phénomène s'est ensuite poursuivi avec les débats environnementaux, puis les polémiques sanitaires liées à l'utilisation des pesticides, et enfin les préoccupations autour du bien-être animal. « *Les pratiques agricoles se sont retrouvées au cœur de l'espace médiatique. Certes, ces quatre grandes causes ne s'attachent pas uniquement à la question agricole, mais de fait, la production agricole en est une composante importante* ». Les sujets autrefois traités avec discrétion ou au sein d'arènes professionnelles sont ainsi devenus l'apanage du grand public et, par ricochet, des critiques. « *Ce qui peut aussi donner l'impression ou le sentiment que l'agriculture se retrouve très souvent sous le feu de la critique et des fausses infos, mais le débat s'est tellement étendu que les tendances sont rendues à grande échelle* ». Ce basculement a donc ouvert la porte à de nouveaux acteurs : ONG, journalistes, influenceurs, citoyens… Sur Twitter, Facebook ou Instagram, des voix multiples s'expriment, et le débat se déplace dans des arènes moins contrôlées. Les critiques y prennent souvent la forme de campagnes virales ou de messages accusateurs, où se mêlent données scientifiques, expériences personnelles et convictions politiques. C'est aussi le terreau des rumeurs.



Alexis Lecomte/Sciences Po

Sylvain Brunier, sociologue au CNRS (CSO, Sciences Po), et historien.

Quand les agriculteurs reprennent la parole

Face à la multiplication des critiques, une partie du monde agricole a décidé de réagir. « *Le sentiment général, c'est d'avoir perdu la main sur ce qui se dit du métier* », observe Sylvain Brunier. Dès le début des années 2010, des agriculteurs, techniciens ou salariés du secteur se regroupent en ligne pour défendre leur vision du métier. C'est l'émergence du hashtag #agribashing, devenu symbole d'un ras-le-bol. « *Dénoncer l'agribashing a été une manière de créer l'unité autour d'un sentiment d'injustice* », explique Baptiste Kotras. Autour de ce mot-clé s'est formé un collectif, France AgriTwittos, qui a vu le jour entre 2016 et 2017 et qui prône une *« communication positive »*. L'objectif étant de ne plus seulement répondre à la critique, mais d'expliquer. « *C'est une version plus lisse de l'agriculture, comme activité moderne, technique, qui s'adresse surtout au grand public. Les agriculteurs se sont dit qu'il fallait expliquer au public, car il s'exprimait sur un sujet qu'il ne connaissait pas* », poursuit le chercheur. Désormais, sur YouTube, des « agri-youtubeurs » racontent leur quotidien : semis, récoltes, réparations de machines, choix techniques… « *C'est une communication délibérément pacifique, qui cherche à donner une bonne image du secteur* », ajoute le sociologue de l'Inrae. Une façon de faire contrepoids aux récits anxiogènes et de montrer la réalité du terrain. Mais ces prises de parole ne garantissent pas toujours le dialogue. « *Les réseaux sociaux sont rarement des espaces de discussion au sens noble du terme* », souligne Sylvain Brunier. « *Ils mettent beaucoup d'informations en circulation, mais ne créent pas forcément de l'apaisement.* » Mais dans un sens comme dans l'autre, ce nouveau traitement médiatique de l'agriculture a un effet réel sur les politiques publiques. Pour les deux chercheurs, cette visibilité accrue a, tout de même, un effet positif : elle oblige chacun à préciser ses arguments. « *Les critiques deviennent plus fines, les défenseurs plus pédagogues* », estime Baptiste Kotras. Le débat reste conflictuel, mais plus réflexif. « *La société s'est emparée collectivement des questions agricoles, et les agriculteurs, eux, s'en saisissent à leur tour pour dire qui ils sont, ce qu'ils font et pourquoi ils le font* ».



B. Kotras

Baptiste Kotras, sociologue à l'Inrae.

Charlotte Bayon

terrain de lutte agricole



Shutterstock

« La DNC accélère la décapitalisation, mais n'en est pas la cause »

L'économiste Thierry Pouch répond aux théories qui établissent un lien de causalité entre la ratification de l'accord entre le Mercosur et l'Union européenne (UE), la décapitalisation du cheptel bovin français et l'apparition de la dermatose nodulaire contagieuse (DNC) dans l'Hexagone.

Est-il possible d'établir un lien entre la signature officielle du traité de libre-échange entre l'UE et le Mercosur, et l'apparition de la dermatose nodulaire contagieuse (DNC) en France ?

Thierry Pouch : *« Les théories du complot ont toujours existé. Mais sur ce sujet, il est essentiel de s'appuyer sur des faits datés. L'accord a déjà été signé une première fois en 2019, sous la Commission Juncker. Des désaccords environnementaux et l'arrivée au pouvoir du président brésilien Jair Bolsonaro ont ensuite gelé le processus de mise en application. La signature officielle de l'accord a finalement eu lieu en décembre 2024. Sa validation à l'unanimité par l'ensemble des commissaires de la Commission européenne a été actée en septembre dernier. Nous sommes désormais dans la phase de ratification avec le Parlement et le Conseil ».*

Une seconde théorie évoque une décapitalisation volontairement orchestrée par l'État français. Que répondez-vous à cette affirmation ?

T. P. : *« Cela fait dix ans que le cheptel bovin français diminue : il était déjà fragilisé bien avant la signature de l'accord UE-Mercosur. Les élevages bovins danois, néerlandais, allemands ou belges connaissent d'ailleurs la même tendance depuis plusieurs années. En 2023, le gouvernement néerlandais a même demandé aux éleveurs de réduire le cheptel laitier, afin de diminuer les émissions de gaz à effet de serre. Cette décision politique avait déclenché d'importantes mobilisations agricoles dans le pays, qui se sont ensuite propagées en Pologne contre l'importation de blé, de sucre et de viande de volaille ukrainiens. La décapitalisation du cheptel français n'a donc pas attendu l'arrivée de la DNC pour s'amorcer : le mouvement est enclenché depuis longtemps. L'émergence de la DNC accélère ce processus, mais n'en est pas la cause. Rappelons qu'aucune théorie similaire n'avait circulé au moment de la grippe aviaire, alors même que cette crise sanitaire avait conduit à l'abattage de 20 millions de volailles françaises, ce qui constitue aussi une forme de décapitalisation. Et cela, dans un contexte où la France est déficitaire sur ses échanges avicoles depuis 2005 ».*

Comment interprétez-vous la volonté de l'UE de multiplier les accords de libre-échange ?

T. P. : *« Les coûts de production au Brésil sont environ 40 % inférieurs à ceux pratiqués en France. La restauration hors domicile a donc intérêt à importer de la viande brésilienne, malgré les incertitudes que cela fait peser sur l'étiquetage. Cette logique commerciale et économique explique que l'UE multiplie les accords de libre-échange, quitte à fragiliser son agriculture pour importer à moindre coût. Mais cette stratégie lui permet également de moins produire et d'importer à un coût plus favorable, avec un effet direct : faire émettre ses gaz à effet de serre par d'autres pays. N'oublions pas qu'au cours de ses négociations commerciales, l'UE cherche avant tout à affirmer sa puissance normative. D'où un problème de cohérence. Lors de la signature de l'accord avec la Nouvelle-Zélande, celle-ci s'est par exemple engagée à respecter les accords de la COP21 de 2015. Le Mercosur, en revanche, y est plus réticent. Or, il n'est pas cohérent de demander la fin de la déforestation liée à l'élevage brésilien tout en continuant d'importer massivement la viande issue de cet élevage ».*



Chambres d'agriculture France

Thierry Pouch, économiste à Chambres d'agriculture France.

Propos recueillis par Léa Rochon

// SANITAIRE

« Ne pas avoir de réponses exactes laisse la porte ouverte aux fausses informations »

Laura Cauquil, vétérinaire au groupement de défense sanitaire (GDS) des Savoie, a accepté de réagir aux fausses informations largement diffusées sur les réseaux sociaux à propos de la dermatose nodulaire contagieuse (DNC).

Une maladie « *sans gravité* », « *qui ne nécessite pas l'abattage total* » et contre laquelle « *les vaccins seraient peu utiles* ». Tels étaient les propos qu'il était possible de lire ces dernières semaines sur les réseaux sociaux, lorsqu'un média publiait une actualité en lien avec la dermatose nodulaire contagieuse (DNC). Apparue pour la première fois en France dans le département de la Savoie le 29 juin, cette maladie cristallise, depuis, de nombreuses interrogations, inquiétudes et fausses croyances. Ces comportements, Laura Cauquil, vétérinaire au sein du groupement de défense sanitaire (GDS) des Savoie, les a également remarqués lors de réunions organisées avec les éleveurs. « *Certains d'entre eux ne comprennent pas pourquoi l'abattage est systématique et total lors de l'apparition d'un foyer épidémiologique. Notre rôle est alors de leur répondre avec le plus de transparence possible* », affirme-t-elle. Selon Laura Cauquil, le virus détecté en Savoie est proche à plus de 99 % de celui qui circule en Sardaigne. À la question : comment a-t-il pu arriver en France ? La vétérinaire admet ne pas avoir de réponse précise. « *Le passage par la Corse semble peu vraisemblable, car aucun foyer ne s'y est pour l'instant manifesté. Ne pas avoir de réponses exactes est quelque chose de frustrant, car cela laisse la porte ouverte à de nombreuses hypothèses et fausses informations…* »

Le besoin d'information

D'autres informations restent néanmoins certaines. Selon la spécialiste, bien que cette maladie ne tue pas tous les bovins, son impact sanitaire sur le troupeau est fort, puisque 80 % des animaux peuvent être malades et induire ainsi d'importantes pertes économiques. « *Au bout d'un à deux mois, les nodules deviennent, dans la majorité des cas, des croûtes chargées en virus qui peuvent ensuite tomber et contaminer d'autres animaux* », ajoute-t-elle. Sa contagiosité constitue également un danger, puisque le temps d'incubation de la maladie est variable. « *Le délai entre la contamination et l'apparition des signes cliniques peut être d'une semaine à 28 jours. Une vache peut donc être potentiellement contagieuse pour les autres, même sans signe clinique, via des insectes piqueurs* ». Autant d'éléments qui expliquent la stratégie adoptée par l'État et qui échappent à certains : l'abattage total du troupeau dès l'apparition d'un foyer épidémiologique. Pourtant, selon Laura Cauquil, abattre les foyers constitue la seule solution afin de supprimer la source du virus et d'éviter l'installation de la maladie. « *Cette méthode, doublée d'une limitation de mouvement d'animaux et d'une vaccination de l'ensemble des bovins, a permis aux départements de l'Ain, de la Haute-Savoie et de la Savoie de déclarer un dernier cas de DNC le 6 septembre* », rappelle-t-elle. Dès lors, comment expliquer qu'une génisse rhodanienne ait été déclarée positive à la maladie le 19 septembre, à plus d'une centaine de kilomètres du dernier foyer détecté dans l'Ain ? Le 12 octobre, un cas a également été détecté dans le Jura. Là encore, la vétérinaire n'hésite pas à prendre des pincettes. « *Ce saut au sein d'une zone vierge de la maladie interpelle tout le monde ! Une enquête épidémiologique est donc en cours, mais plusieurs hypothèses demeurent possibles : un animal du cheptel était peut-être un porteur asymptomatique depuis longtemps, un bovin contaminé et sans signe clinique a également pu être introduit au sein du troupeau, un vecteur de la maladie a aussi pu être transporté dans un camion ou une voiture, sachant que ces derniers peuvent être porteurs du virus au maximum 24 heures…* »

Une réserve vaccinale européenne

Très réglementée à l'échelle européenne, la vaccination a pu démarrer dès le 19 juillet et continue de se déployer au sein des zones réglementées. « *La réserve de vaccins appartient à une banque vaccinale de l'Union européenne, liée à la Commission européenne, qui n'a donc pas pour but d'enrichir un laboratoire pharmaceutique* », tient à rappeler Laura Cauquil, persuadée que la vaccination est un outil essentiel à l'éradication du virus sur le territoire français. « *Si cette maladie était volontaire et avait pour objectif de déstabiliser la filière, les réponses menées en face ne seraient pas si considérables : l'abattage des foyers, la vaccination des troupeaux et la limitation des mouvements coûtent énormément à l'État* », conclut-elle. Fin septembre, le ministère de l'Agriculture a annoncé que plus de 90 % des bovins avaient déjà été vaccinés dans la première zone réglementée, autour des foyers de Savoie, Haute-Savoie et de l'Ain.

Léa Rochon



GDS des Savoie

Laura Cauquil, vétérinaire au sein du GDS des Savoie.

ENSEIGNEMENT

// FORUM DE L'EAU

Faire le lien entre élus et étudiants

Lundi 6 octobre, le CFPPA d'Auxerre a reçu le Forum de l'Eau organisé par le CPIE Yonne Nièvre.



Les étudiants du Lycée Agricole d'Auxerre et de Champs-sur-Yonne ont assisté à un forum sur l'eau. Le syndicat Yonne Médian a présenté une maquette hydraulique du bassin versant.

Ce lundi matin à 10 heures, plusieurs classes du lycée agricole d'Auxerre et de Champs-sur-Yonne sont venues assister au Forum de l'Eau organisé par le CPIE Yonne Nièvre. Lucie Liège, animatrice au CPIE, s'est adressée à une salle remplie *« d'élus de collectivités locales »* et *« d'étudiants du CFPPA d'Auxerre »*, c'est d'ailleurs *« la première promotion du Titre Professionnel du Génie Écologique »*, confie-t-elle. Après avoir conclu son propos, Lucie Liège a convié les élus et les étudiants à participer au forum. *« Depuis le mois de mars, nous réalisons une journée par mois, où nous nous retrouvons pour réaliser des sessions de formations pour qu'ils puissent rencontrer les interlocuteurs privilégiés »*. C'est en foulant le couloir qui mène au gymnase que les élus découvrent sept structures liées à l'eau(1). Direction le Syndicat Yonne Médian, avec *« maquette hydraulique du bassin-versant »*. L'objectif est de *« représenter les points d'eau répartis sur une petite zone rurale, que ce soit des rivières ou des zones humides »*, confie Anne Lecire. Après avoir compris, les élèves passent au prochain stand, l'atelier de l'Établissement public territorial Seine Grands Lacs. Pour cet atelier, l'animateur a souhaité *« mettre en avant l'aspect végétal de nos territoires »*, car *« la gestion de l'eau passe également par une gestion végétale »*.

Un système résilient

L'Agence de l'eau Seine Normandie souhaite quant à elle faire le point sur son fonctionnement et son rôle, à savoir *« de trouver des solutions pour être plus résilient face au changement climatique »*, confie Lucie Liège. *« La structure souhaite préserver la ressource en eau et accompagner la transition agricole par l'eau »*. Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) a, tout comme le Syndicat Yonne Médian, apporté une maquette destinée à présenter les projets en cours. Ce projet-là, a pour objectif de *« répondre à l'urgence climatique et pédagogique des cours d'écoles primaires »*, confie l'animatrice, avant d'ajouter que les enfants doivent être *« en contact avec la nature »*. Avant que la sonnerie ne signale l'heure du repas, les élèves sont allés à la rencontre de l'Agence régionale de santé. *« Nous sommes chargés d'analyser l'eau et nous devons appliquer la réglementation sur le captage. Lors des analyses, nous devons vérifier si l'eau contient des pesticides ou des nitrates, ainsi que les quantités présentes. Si le volume est supérieur à ce qui est autorisé, nous mettons en place du charbon actif afin de la purifier »*, conclut l'animateur.

Charlotte Sauvignac

(1) Agence de l'eau Seine Normandie ; Établissement public territorial Seine Grands Lacs ; Yonne Médian ; l'Agence technique départementale ; l'Agence régionale de santé ; le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement ainsi que le CPIE.

// ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Les nouveaux dossiers en cours

Avec la rentrée, l'EPL des Terres de l'Yonne reprend avec conviction ses différents projets, dont celui de proposer un bachelor du génie agronomique et des transitions.

C'est dans son bureau au sein de l'EPL des Terres que Michèle Leblanc-Albarel, la directrice met en ordre ses nouveaux dossiers. Face au dossier de l'enseignement, la directrice souhaite annoncer qu'une formation « de bachelor du génie agronomique et des transitions » est en projet et devrait être présent sur Parcoursup en 2027. *« Nous souhaitons former des jeunes capables de chercher, expérimenter, conduire des productions de manière rentables et adaptées aux transitions climatiques de notre territoire »*, exprime-t-elle. À la demande de la profession, ce bachelor devrait être proposé en formation initiale, avec 5 à 10 stagiaires, ainsi qu'en apprentissage, avec 10 à 15 apprentis. Michèle Leblanc-Albarel ajoute que plusieurs organismes, comme *« 110 Bourgogne, Cocebi, Dijon Céréales, Seine Yonne, la Chambre d'agriculture de l'Yonne, Vivecia, Soufflet et la Société Forbes »* sont partenaires du projet. Certains d'entre eux *« réaliseront d'ailleurs des interventions au sein de la formation »* et *« seront membres du jury »* à la fin de la formation. Les stagiaires ou apprentis auront donc la possibilité de *« poursuivre un projet d'installation »* ou de *« travailler au sein d'une entreprise »*, que ce soit comme *« conseiller agricole, chargé de mission auprès d'agriculteurs, ou à la Chambre d'agriculture »*, ajoute-t-elle. Pour les stagiaires, la formation se déroulera de septembre à juin et intégrera 16 semaines de stage ; tandis que pour les apprentis, la formation inclura 18 semaines de cours et se déroulera durant un an. En attendant que le projet se poursuive et qu'un Institut d'enseignement supérieur soit partenaire du projet, Michèle Leblanc-Albarel propose aux étudiants de *« faire le BTS agronomie et cultures durables »* et de *« poursuivre par la suite, leur étude, en réalisant le Bachelor »*.

La volonté d'aller plus loin

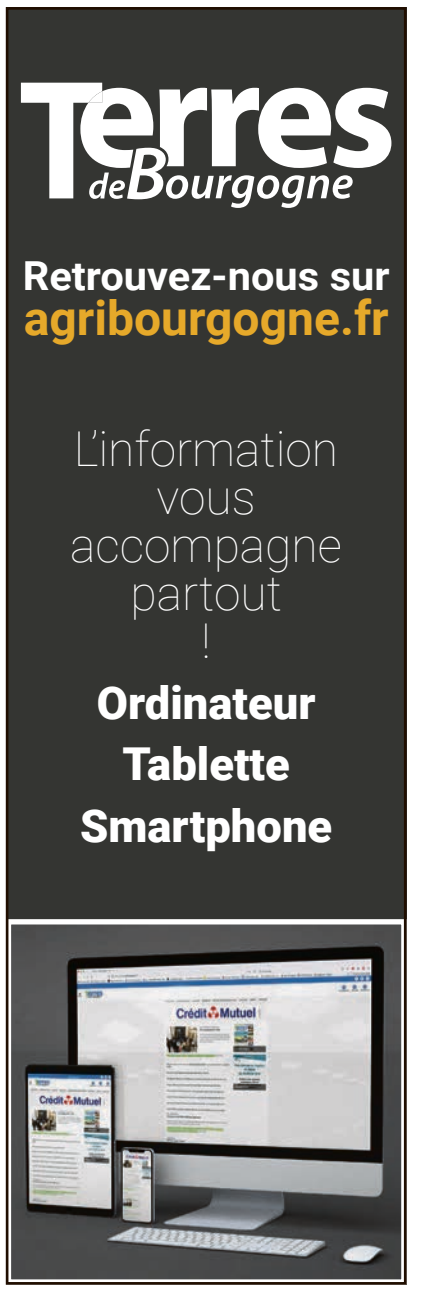
Michèle Leblanc-Albarel ne s'arrête pas là. *« Nous avons également proposé une spécialité supplémentaire aux élèves de lycée en filière générale »*. Pour pouvoir préparer au mieux les élèves qui souhaitent *« tenter les concours en école vétérinaire, en médecine et en école d'ingénieur »*, l'EPL des Terres de l'Yonne a rajouté la spécialité « maths expert ». *« Nous avions besoin de rajouter neuf heures de cours supplémentaires en mathématiques afin de pouvoir répondre aux besoins de la formation »*, confie-t-elle. Les élèves auront également la possibilité, cette année, de faire *« du handball en option »*. Une nouveauté qui fait *« écho aux demandes des jeunes »*. Cela *« n'aura donc aucune incidence sur le baccalauréat, puisque ce ne sera pas une matière notée »* mais ils pourront dorénavant *« pratiquer une activité physique et sportive supplémentaire »*, conclut-elle, le sourire aux lèvres, en attendant que le projet de clinique vétérinaire avance également.

Charlotte Sauvignac



Chat GPT

Amener des jeunes sur des formations destinées à produire durablement tout en restant rentable, c'est l'objectif du futur bachelor du génie agronomique et des transitions.



// LYCÉE AGRICOLE DE CHAMPS-SUR-YONNE

Une course haute en couleur

Jeudi 9 octobre, le Lycée professionnel agricole de Champs-sur-Yonne a organisé un *Color Run* pour fêter les 80 ans de l'établissement !

Après 80 ans de bons et loyaux services, le Lycée professionnel agricole de Champs-sur-Yonne fête son anniversaire avec de nombreuses actions tout au long de l'année. La premiere d'entre-elles impliquait tous les élèves du lycée, ce jeudi 9 octobre, lors d'une course où *« l'objectif est de faire le plus de tours en trente minutes »*, confie Mya, élève en Cap Sapver. Rassemblés dans la cour de l'établissement, les élèves attendent le « Go » lancé par Laëtitia Le Bail, directrice adjointe de l'EPL des Terres de l'Yonne. Impliquée dans la vie de son établissement, la directrice souhaite cette année à tout prix *« partager »* cet événement avec *« tous les élèves, les actuels comme les anciens »*, confie-t-elle en encourageant les coureurs. Un peu plus loin, trois personnes, dont Nolwenn Jounot, professeure d'éducation socioculturelle, sont installées près des micros pour animer la course. *« L'année dernière, un projet d'élèves a bénéficié de financement afin d'investir dans des équipements pour faire du podcast »*, informe-t-elle, avant de laisser la parole à l'un de ses élèves à l'antenne. *« Cette année, en reprenant ce matériel, nous avons pour ambition de mobiliser les jeunes pour faire un mélange hybride, à savoir un peu de radio et de podcast »*, sourit-elle. À l'origine de la chaîne *« La petite cuillère, parce qu'on n'en a pas à la cantine »* sur Spotify, les jeunes du Lycée professionnel agricole ont pour ambition de *« donner de l'importance à la voix, lorsqu'une place trop importante est faite à l'image »*, confie-t-elle. C'est d'ailleurs pour elle, l'occasion d'annoncer qu'une *« représentation »* se fera le 4 mars prochain au Lycée agricole La Brosse. C'est une *« pièce de théâtre »*, qui a pour objectif de *« montrer le rapport des jeunes ruraux au territoire »*, et qui rassemblera des élèves de Champs-sur-Yonne et des élèves de La Brosse.

Les traces de l'histoire

Après une course infernale, faite de stands *« pour colorer et encourager les coureurs »*, la directrice de Champs-sur-Yonne a remercié les différents partenaires de l'événement, à savoir la MSA, Groupama et Leclerc Auxerre. Elle a ensuite souhaité retracer l'histoire de l'établissement qui fût *« une école d'hiver pour jeunes filles, suivie par une école ménagère en 1968. Ces structures avaient pour but de proposer des enseignements techniques destinés aux jeunes filles »*, affirme-t-elle. Avant que la mixité arrive, *« il n'y avait que des jeunes filles présentes dans cet établissement vivant à la campagne »*, confie-t-elle. *« L'objectif était de les convaincre de travailler au sein de la ferme familiale dans leur village, dans un contexte où l'exode rural était élevé »*. C'est seulement en 1971, que *« la filière Bepa Économie Familiale Rurale »* ouvre, *« remplaçant le brevet d'apprentissage agricole »*; et en 1980, que le *« Bepa distribution commercialisation des produits agricoles ouvre également »*. À cette période, *« les formations principales étaient tournées notamment vers du monde agricole »*, avant que, dans les années quatre-vingt-dix, l'établissement change de nom et *« se tourne vers les secteurs du service à la personne et de la vente »*. Face à elle, les élèves écoutent attentivement. Parmi eux, Mya et Justine, se réjouissent des nombreuses activités prévues au cours de l'année. *« C'était très drôle et amusant »*, confessent-elles. Pour elles, c'est l'opportunité de *« changer des cours »* et de passer un *« moment de convivialité, tous ensemble »*, là où d'habitude, *« il peut y avoir quelques soucis avec certains élèves »*.

Avant d'annoncer les grands gagnants, Laetitia Le Bail conclut son discours en annonçant qu'ayant été, elle-même élève au Lycée: *« je suis très fière de pouvoir assister aux 80 ans de l'établissement »*.

Charlotte Sauvignac



Les jeunes du Lycée Professionnel Agricole de Champs-sur-Yonne.

Parmi les nombreuses actions prévues tout au long de l'année, les prochains rendez-vous seront un marché de Noël et une fête du jeu de société.

Le dépistage est une chance

// OCTOBRE ROSE

Les foulées roses de l'Yonne ont coloré les rues d'Auxerre, samedi 11 et dimanche 12 octobre. Entre les coureurs, les stands de prévention étaient présents au parking de l'AJ Auxerre.

C'est en dépassant les coureurs venus en nombre que la « poitrine gonflable » qui fait office de stand pour la MSA, la CPAM et la Ligue contre le cancer était visible, ce dimanche 12 octobre. Stéphanie Gey, animatrice MSA Bourgogne, se félicite d'avoir réussi à apporter *« pour la première fois cette structure gonflable »* qui déambule dans la France entière. En entrant dans cette structure, Michel Bonichon, administrateur MSA, fait office d'animateur et accueille les curieuses. *« À travers ces messages d'information, nous avons pour objectif d'encourager les femmes à faire le dépistage le plus tôt possible »*, confie-t-il en accompagnant les visiteurs à assister au mini-film présenté. Maribel Tavernier, médecin-conseil cheffe à la MSA Bourgogne, explique que *« c'est une action de sensibilisation au dépistage »* et que ce mini-film est un moyen de *« dédramatiser la maladie »*, car *« plus on dépiste tôt, plus on a de chance d'être à un stade précoce »*. En revenant à son stand, Maribel Tavernier, tente d'accompagner au mieux les passantes, car sa présence n'est pas anodine. *« On a réussi à négocier avec plusieurs hôpitaux du coin pour donner la possibilité aux femmes d'avoir des rendez-vous plus tôt que ce qu'on peut trouver d'habitude sur Doctolib »*, confie-t-elle. Ces actions reviennent chaque année, et Maribel Tavernier, constate que cela marche. *« Le taux de participation au dépistage du cancer du sein pour la période 2023-2024, des personnes âgées entre 50-74 ans concernant les assurés MSA, est de 53,4 % dans l'Yonne, de 55,1 % au niveau régional et de 52,1 % au niveau national »*, chiffre-t-elle, avant d'encourager les coureurs.

Charlotte Sauvignac



La structure gonflable de la MSA, la CPAM et de la Ligue contre le cancer était présente, ce dimanche 12 octobre à Auxerre.



// ALIMENTATION DE PROXIMITÉS

21 On a des choses à faire ensemble !

Faire le lien entre tous les acteurs concernés par le développement d'une alimentation saine et de proximité : tel était le « fil rouge » du dernier Conseil départemental de l'alimentation de Côte-d'Or. Pour que les Projets alimentaires territoriaux (PAT) fonctionnent, producteurs, transporteurs et acheteurs doivent se connaître et se comprendre.



Lors de la table ronde sur la logistique de proximité, avec, (de gauche à droite) Mathias Colson, agriculteur, Bertrand Tassin, Philippe Lemaire et Emmanuel Perdriset (tous trois logisticiens) et Laura Giachiero, cofondatrice de La Charrette.

Anne-Claire Ollivier, en charge de la mise en œuvre du plan d'action logistique au sein du Département de la Côte-d'Or le rappelait, lors du Conseil département de l'alimentation, organisé à Dijon le 2 octobre : *« Pour un bon déploiement des Projets alimentaires territoriaux (PAT) il faut additionner plusieurs actions complémentaires. Notre rôle est de mettre en relation producteurs, acheteurs et logisticiens. »* Avoir une approche qui prend en compte les attentes, les besoins et les limites de chacun paraît effectivement incontournable. Cette logique fut mise en lumière à l'occasion de la présentation de l'état d'avancement de plusieurs PAT mis en œuvre sur le territoire *(voir encadré)*. Mais elle apparaissait aussi dans les échanges d'une table ronde consacrée au thème de la construction d'un réseau de logistique locale pour le développement de l'alimentation de proximité. C'est souvent l'aspect le plus compliqué, comme le confirmait Fatima Michelin, cheffe de cuisine au collège de Montbard. Elle travaille avec le collectif d'agriculteurs des Fermes de l'Auxois : *« notre premier menu conçu selon ce partenariat a été servi le 16 octobre. Les mentalités changent, je veux en finir avec cette image du chef de cuisine qui ouvre des boîtes de conserve. Dans mon collège, depuis que nous proposons des légumes locaux et souvent bio, les jeunes en mangent de plus en plus. Mais il faut savoir jouer sur les saveurs. »*

Essais et tentatives

Il faut aussi que les échanges soient fluides. Éleveur laitier à Moloy, Mathias Colson réfléchit depuis longtemps à la meilleure solution possible pour livrer ses produits. *« La logistique c'est chronophage et pas toujours rentable. Il y a le problème des livraisons qui obligent à faire beaucoup de kilomètres pour des petites quantités »*. Pourtant, contrairement à beaucoup, Mathias Colson a intégré dès le départ ses coûts de logistique dans ses prix de revient. Toujours en recherche de solutions, il a fait des essais avec le logisticien Cap Nord Livraisons qui se sont révélés concluants. Cette entreprise de Longvic est dirigée par Bertrand Tassin. Son expertise de logisticien lui permet d'avoir un rôle de conseil auprès des producteurs : *« on étudie le besoin, on repense le modèle. On ne répond pas forcément à toutes les situations mais on peut présenter différents schémas et trouver celui qui correspondra le mieux aux attentes du producteur »*. Log'Issimo, autre acteur du transport, confirmait, par la voix de son représentant, Philippe Lemaire, une sollicitation croissante des producteurs envers les logisticiens : *« Pour nous, ce marché est très prometteur et très porteur, même s'il représente un défi technique »*.

Engagements sécurisants

Ce défi, Emmanuel Perdriset, dirigeant de Pomona Terre Azur, à Chevigny-Saint-Sauveur, l'aborde avec une ambition réelle et où la notion de contractualisation et de sécurisation de ses partenaires agricoles est centrale : « *on prend avec eux des engagements sur trois à cinq ans ce qui leur permet d'investir dans des outils de stockage ou de conservation* ». Sur ces questions d'alimentation de proximité l'entreprise veut communiquer et revendique sa place vis-à-vis de certaines filières agricoles locales. *« C'est notre métier de commerçant de valoriser des productions locales,* concluait Emmanuel Perdriset. *Il est très important de consacrer de l'énergie à la mise en relation des différents acteurs concernés (producteurs, logisticiens, acheteurs) »*. Ce n'est pas Laura Giachero qui le démentira, elle qui est la cofondatrice de la plateforme La Charrette qui met en liens producteurs, acheteurs et logisticiens. *« En Côte-d'Or, on a plus de 450 utilisateurs de La Charrette. Le travail qu'on mène dans ce département nous a permis de faire évoluer notre modèle. On croit beaucoup dans la structuration autour d'intermédiaires existants, il n'est pas nécessaire de tout réinventer. Il faut accompagner les utilisateurs pour qu'ils aillent sur des fonctionnements différents de ceux qu'ils connaissent. Passer par un transporteur n'est pas du tout quelque chose d'évident au départ pour un producteur agricole. Il faut donc instaurer une confiance et c'est notre rôle»*. Ensemble, ils iront sans doute plus loin…

Berty Robert

Deux collectivités pilotes

Deux exemples de structuration en cours de PAT étaient livrés lors de ce Conseil départemental de l'alimentation. Maëva Vincent (Communauté de Communes des Terres d'Auxois) a cité le projet de cuisine centrale destiné à relocaliser la production des repas pour les cantines scolaires, dans un secteur rural où se trouvent beaucoup de petites cantines avec peu de repas et très éloignées les unes des autres. La communauté de communes, en quête de partenaires pour consolider son projet a franchi une nouvelle étape avec le centre hospitalier de Semur-en-Auxois qui va mutualiser la production de ses repas avec ce qui existe pour les cantines. La collectivité va organiser son second forum territorialisé sur l'alimentation locale à Semur-en-Auxois le 25 novembre. De son côté, Agathe Mathey a détaillé l'avancée du PAT de la Communauté de communes Cap Val de Saône. Elle organisera elle aussi un forum territorialisé sur l'alimentation locale le 4 novembre à Tréclun. Par ailleurs deux expérimentations sont en cours dans le cadre du projet Mutualisons les initiatives entre agriculteurs et mangeurs (MIAM), pour la mise en place d'actions de solidarité alimentaire : la structuration de dons de produits alimentaires agricoles pilotée par Solaal BFC en lien avec la Banque Alimentaire, et l'expérimentation de chèques alimentaires durables sur le territoire. Une cuisine centrale se profile aussi à Auxonne, en partenariat avec la communauté de communes Mirebellois et Fontenois, qui interviendra en complémentarité avec d'autres débouchés pour les producteurs agricoles locaux. Elle sera dimensionnée pour 3 000 repas/jour.

// SDAE 58

58 Une première balade

Le 20 septembre, la section des anciens de la Nièvre (SDAE 58) proposait une matinée de promenade ouverte à tous, avec un parcours de 7 km et un autre de 3 km dans les environs d'Épiry. Après un pique-nique, la trentaine de participants s'est divisée en deux groupes pour visiter le château de Lanty, celui de Précy et l'abbaye de Corbigny – journées du Patrimoine obligent. Pour cette première édition, Alain Guinot, organisateur de l'événement et membre de la SDAE 58, souligne *« l'ambiance fut très conviviale avec une fin de journée clôturée par un barbecue ! Tout le monde fut ravi »*. Avec de bons retours sur le rendez-vous, la SDAE ne s'interdit pas de refaire une autre édition de cette *« balade »* afin de découvrir un secteur différent de la Nièvre. En attendant, le prochain rendez-vous à noter se déroulera le 4 novembre avec une visite de la Sicafome et du musée de Moulins-Engilbert - ouvert à tous sur inscription(1).

Chloé Monget

(1) Renseignements : 06 85 48 61 11 (Philippe Rault).



SDAE 58

Deux parcours étaient proposés pour la journée.



SDAE 58

Un repas était organisé le midi et un barbecue le soir pour clôturer la journée.

TABLEAU DE BORD

L'AGENDA PRO'

CÔTE-D'OR

// Webinaire Sol et biosolutions

• Vendredi 24 octobre

Le pôle d'innovation en agroécologie Agronov organise, en partenariat avec Satt Sayens et en association avec Lallemand et l'Université Bourgogne Europe, un webinaire sur le sol et les biosolutions de 14 heures à 15 heures. Le thème en sera : « Les biosolutions : exemples et leviers pour lever les verrous ». Il mettra en lumière des solutions existantes en faveur d'un sol vivant et stimulant, précisera les modalités de transfert sur le terrain et de présentation des fondamentaux des biosolutions.

Inscription : tttps://www.billetweb.fr/webinaire-sol-biosolutions-exemples-et-leviers

// Réussir ses couverts avec RAGT

• Vendredi 31 octobre

La Chambre d'agriculture de Côter-d'Or propose un événement autour de la réussite des couvert avec RAGT. Il se tiendra à partir de 14 heures à Chaignay. Au programme : une plateforme de plus de 100 couverts de RAGT Semences, des conseils pratiques pour réussir son implantation et maximiser ses bénéfices et quels couverts pour la fertilité des sols. Inscrivez-vous en scannant le QR Code.

NIÈVRE

// Vente à main levée à Moulins-Engilbert

• 18 octobre

Moulins-Engilbert sera le terrain, le 18 octobre, de la 2e édition de la vente aux enchères à main levée (Champ de foires).

// Foire concours aux veaux

• 23 octobre

Le comité des foires et concours de Corbigny organise sa foire-concours aux veaux le 23 octobre. Pour la foire aux veaux Charolais, arrivée des animaux prévue à 6 h, pour le concours à partir de 8 h 30.

Renseignement : 06 30 60 68 75 (Franck-Loup Moreau) et 06 82 98 16 60 (Jean-François Nandrot).

// Réunion d'informations « Tout savoir sur la transmission »

• Mardi 25 octobre

Réunion avec la MSA de 9 h30 à 12 h à Saint Benin d'Azy, à la salle Paul Dumer (1er étage du centre social). Au programme : tout comprendre sur les modalités et démarches pour la retraite (MSA), les différentes étapes pour transmettre son exploitation (CA58).

YONNE

// Je maîtrise les chiffres de ma CUMA

• Jeudi 6 novembre

C'est dans la salle Cadet Roussel à Auxerre, que Mathilde Bonneau, animatrice CUMA organise une réunion pour former les stagiaires sur le fonctionnement économique et l'investissement en CUMA.

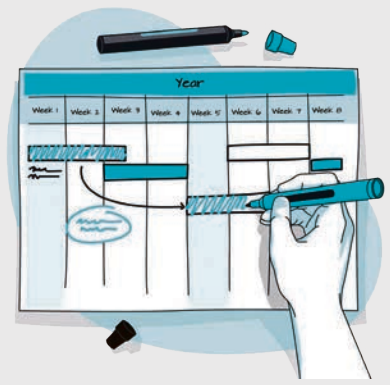
Contacter Mathilde Bonneau au 06 12 22 87 47

// Réunions d'information de mise en relation entre cédants et repreneurs

• Jeudi 13 novembre à Mézilles, Mardi 18 novembre à Magny, Mardi 25 novembre à Auxerre, Mercredi 26 novembre à Moulin-en-Tonnerrois, Jeudi 27 novembre à Gron

La Chambre d'agriculture de l'Yonne organise cinq réunions d'information afin de mettre en relation des cédants et des repreneurs d'installation.

Contacter Marc Abonnet au 03 86 94 21 95



LES FORMATIONS

CÔTE-D'OR

// Gagner en visibilité sur les réseaux sociaux

• Mardi 28 octobre

À Bretenière.

Aline Demontoux, CA21 – 06 75 88 63 76 – aline.demontoux@cote-dor.chambagri.fr

// Préparer l'alimentation hivernale de mes bovins

• Jeudi 30 octobre

À Créancey.

Marine Petiot, CA21 – 06 73 74 76 39 – marine.petiot@cote-dor.chambagri.fr

// Abreuvement des bovins : mesurer mes besoins et aménager un point d'eau

• Jeudi 30 octobre

proche Créancey.

Marine Petiot, CA21 – 06 73 74 76 39– marine.petiot@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// S'initier à la soudure

• 20 et 21 octobre

Pour gagner en autonomie dans l'entretien votre matériel et diminuer vos charges d'entretien et mécanisation… Lieu : UIMM.

Inscription : 03 86 93 40 37

// Éleveur infirmier de son élevage de petits ruminants

• 23 octobre

En tant qu'éleveur, vous êtes le premier infirmier de votre troupeau. Cette journée vous aidera à gagner en autonomie pour gérer les pathologies de base. Lieu : à définir.

Inscription :03 86 93 40 37

// Les plantes et huiles essentielles en élevage

• 9 et 10 octobre

L'utilisation de plantes et/ou huiles permet d'être plus autonome sur son élevage et limiter le recours aux produits pharmaceutiques. Lieu : à définir.

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37

// Éleveur infirmier de son élevage de petits ruminants

• 13 novembre

En tant qu'éleveur, vous êtes le premier infirmier de votre troupeau. Cette journée vous aidera à gagner en autonomie pour gérer les pathologies de base. Lieu : à définir.

YONNE

// Réussir mon installation en société

• Vendredi 7 et Jeudi 13 novembre

Auxerre

Contacter Cyrille Fournier au 06 77 75 37 01

// Prendre en main le module cartographique de MesParcelles pour réaliser mon assolement

• Jeudi 13 novembre

Auxerre

Contacter Catherine Bonin au 06 88 63 22 18

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

Les salaires minima conventionnels obligatoires au 1er juillet 2025

Un nouvel avenant à la convention collective nationale production agricole et Cuma du 15 septembre 2020, signé le 12 mars 2024 par les partenaires sociaux (FNSEA, FNCuma, coté employeur et CFDT, CFTC et FO, côté salarié), prévoit une revalorisation des salaires minima applicables dans le secteur. L'application obligatoire de cette nouvelle grille était conditionnée à la publication de l'arrêté d'extension au journal officiel, intervenue le 11 juin 2025. Elle devient donc impérative pour toutes les exploitations agricoles et les Cuma à compter du 1er juillet 2025. Certaines entreprises avaient pu décider de l'appliquer volontairement avant cette date.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,88
12 - 16	2	11,97
17 - 24	3	12,14
25 - 35	4	12,40
36 - 51	5	12,93
52 - 73	6	13,54
74 - 104	7	14,33
105 - 143	8	15,32
144 - 196	9	16,58
197 - 270	10	18,36
271 - 399	11	20,90
400	12	23,88

INDICES DES FERMAGES

Foncier L'indice des fermages quasi stable

L'indice national des fermages s'établit à 123,06, pour 2025, soit une très légère hausse de 0,42 % par rapport à l'an passé. Cette quasi-stabilité marque une rupture après plusieurs années de hausse : l'indice avait déjà progressé de 5,63 % en 2023 et de 3,55 % en 2022.

L'indice tient compte de l'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare en 2025 - qui a baissé à 121,13 - et de l'indice du prix du produit intérieur brut de 2024, qui a progressé, à 125,95. Le marché du foncier agricole a connu une année 2024 « très contrastée », avait indiqué le 22 mai la FNSafer, montrant une poursuite des tendances de prix. En hausse *« mesurée »*, les terres et prés libres s'affichent à 6 400 €/ha, soit +3,2 %, la troisième augmentation de suite. De leur côté, les vignes AOP décrochent à 176 400 €/ha (-1,1 %), avec des différences marquées selon les vignobles. Depuis 1997, *« le prix des fonds loués a augmenté de 36,7 % quand celui des fonds libres a augmenté de 39,5 % en valeur constante »*, rappelait la Safer dans son rapport annuel en 2024.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2024 et le 30 septembre 2025, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1} \times 123{,}06 \text{ (indice 2025)}}{122{,}55 \text{ (indice 2024)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%
2024	122,55	+5,23%
2025	**123,06**	**+0,42%**

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

14/10/2025

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 370 - Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	200-250	6,90	7,05	6,99	
		250-300	6,75	6,75	6,75	+ 0,14
		300-350	6,14	6,78	6,57	+ 0,23
		350-400	5,98	6,36	6,17	+ 0,06
		400-450	5,67	6,09	5,83	
		450-500	5,56	5,67	5,62	- 0,29
	R	400-450	5,47	5,76	5,70	
F	U	250-300	6,04	6,04	6,04	+ 0,01
		300-350	5,80	5,80	5,80	- 0,13
		350-400	5,64	5,86	5,81	=

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 109 - Vente : 83 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	400-450	5,27	5,63	5,56	+ 0,07
	R	400-450	4,63	5,13	5,10	
F	U	350-400	5,56	5,56	5,56	- 0,16

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 286 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	3,77	3,95	3,84	+ 0,06
	R	+ 500 kg	3,29	3,73	3,59	- 0,04
F	E	- 5 ans	4,50	5,47	5,08	+ 0,21
	U	24 à 36 mois	4,16	4,71	4,36	- 0,05
		- 5 ans	4,09	4,45	4,27	- 0,05
		5 à 10 ans	4,00	4,49	4,19	- 0,05
		+ 10 ans	3,76	4,04	3,86	- 0,12
	R	- 5 ans	3,86	4,06	3,99	+ 0,04
		5 à 10 ans	3,60	4,16	3,91	+ 0,01
		+ 10 ans	3,32	3,89	3,63	- 0,09

OBSERVATIONS

Effectif global : 859 - Taux de vente : 96 %.

Broutards : L'offre est normale et sans excès pour la saison. Toujours une très forte demande dans les sujets plus légers < 400 kg pour la France avec des tarifs fermes à haussiers. Concernant les plus lourds les rumeurs fondées d'un potentiel élargissement de la ZR DNC ont semé le trouble une fois de plus et ont perturbé le commerce. La perspicacité des différents opérateurs a néanmoins contribué à contenir la baisse des cours dans une mesure raisonnable.
Laitonnes / génisses 18 mois : Toujours un très fort déséquilibre offre / demande avec des tarifs très avantageux pour les vendeurs.
Vaches / Génisses de 30 mois : De même que pour l'export, c'est une période de flou pour les acheteurs proches de la ZR DNC qui ne sont pas présents à l'achat ou alors achètent très peu par méfiance. Les cours des animaux maigres se stabilisent tandis que la viande à tendance à voir sa valeur augmenter. Bonne ambiance commerciale.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

06/10/2025

Effectif : 256

Broutards :	(275 - 370 kg)	1710 - 2030	5,49 - 6,24
Broutards :	(410 - 445 kg)	2330 - 2590	5,56 - 5,83
Laitonnes :	(200 - 315 kg)	1110 - 1820	5,61 - 5,91
Génisses 16 - 24 mois :	(290 - 450 kg)	1610 - 2350	4,87 - 5,55
Génisses 24 - 36 mois :	(510 - 745 kg)	2080 - 3500	3,69 - 4,48
Vaches légères :		2210 - 2490	
Vaches entre deux :		2500 - 2900	
Vaches lourdes :		2960 - 3310	

Apports de bonne qualité en broutards, vente globale, cours stables.
Forte demande en laitonnes et génisses, cours plus fermes.
Tarifs facilement reconduits en vaches maigres, 1 seul invendu.

DIVERS :

Broutards Limousins et croisés :	(330 - 380 kg)	2160 - 2270	5,56 - 6,55
Broutards Limousins et croisés :	(400 - 440 kg)	2270 - 2560	5,80 - 6,26

Belle présentation en mâles limousins, légère baisse en plus de 350 kg. Pas d'invendu.

Bovins gras : 17

Vaches de viande :	7,32 € à 7,54 € kg de viande.
Génisses de viande :	7,26 € à 7,44 € kg de viande.

Cours stables dans l'ensemble des catégories.



MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

13/10/2025

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 721 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3,80	4,32	4,06	+ 0,13
		de 38 à 44 kg	3,75	4,31	4,01	+ 0,09
		de 44 à 50 kg	3,12	4,15	3,58	+ 0,14
		+ de 50 kg	2,96	3,24	3,01	- 0,26
	R	de 32 à 38 kg	3,74	4,29	3,90	+ 0,13
		de 38 à 44 kg	3,67	3,93	3,77	+ 0,14
		+ de 50 kg	2,89	2,89	2,89	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 135 - Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	2,02	2,47	2,35	+ 0,07
	R	+ de 60 kg	1,87	2,02	1,95	- 0,14
	O	- de 60 kg	1,13	1,64	1,44	+ 0,23

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 3 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
Première qualité		36	61	44	

OBSERVATIONS

Effectif global : 886 - Taux de vente : 98 %

Agneaux : Les cours repartent doucement à la hausse, excepté dans les trop lourds (> 50 kg).
Brebis : Vente rapide et totale.
Béliers / caprins : Bonne demande.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

06/10/2025

Effectif : 141

Agneaux :	145 - 191	(3,08 - 3,95)
Brebis :	170 - 190	(2,24 - 2,43)

Baisse des tarifs en agneaux légers avec des invendus. Cours fermes en lourds.
Bonne demande en brebis accompagnée d'une hausse des tarifs.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

08/10/2025

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 354 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3,47	3,90	3,66	+ 0,13
		de 38 à 44 kg	3,61	4,13	3,89	+ 0,20

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 139 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	1,54	2,21	1,89	+ 0,01

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 40 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
Première qualité		32	125	58	

OBSERVATIONS

Effectif global : 540 - Taux de vente : 100 %

Agneaux : Les cours reprennent quelques centimes cette semaine.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

08/10/2025

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 68 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
Charolais M	U	350-400	5,82	6,16	5,89	- 0,13
		400-450	5,71	5,85	5,85	+ 0,10
Charolais F	U	250-300	5,76	5,87	5,77	+ 0,06

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 51 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	5 à 10 ans	3,88	4,33	4,11	+ 0,03
		+ 10 ans	3,55	3,97	3,89	+ 0,01

OBSERVATIONS

Effectif global : 119 - Taux de vente : 100 %

Broutards : L'offre diminue et les cours regagnent quelques centimes.
Laitonnes : Quantité trés limitée, cours reconduits à haussiers.
Vaches : L'offre très réduite mais les cours sont reconduits à haussiers.

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

13 Oct. 2025

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : Manque de disponibilité et fermeté des cours.

Bovins maigres : Les cours des mâles sont reconduits avec la bonne demande. Le marché reste porteur sur les femelles.

POLITIQUES

Le 8 octobre dernier, le Parlement européen a voté en faveur de l'encadrement des dénominations de viande de manière à les réserver aux produits de l'élevage et ainsi, à interdire leur usage pour des produits végétariens. L'objectif est celui de garantir une information juste au consommateur. Bien qu'il s'agisse d'une première étape, la FNB se félicite de ce vote. Pour Patrick BENEZIT, « *La position nette exprimée par le Parlement européen rend aux éleveurs et filières ce qui leur appartient, à savoir des dénominations liées à l'univers des produits carnés, issues d'une tradition de haute qualité d'élevage et d'héritage alimentaire.* »

SANITAIRE

Une partie de la première zone de surveillance DNC (ZR1) a été levée dès le 10 octobre. Dans le détail, ce sont 63 communes situées à l'est de la Savoie et de la Haute-Savoie qui sont sorties de la zone de surveillance. Les bovins de cette zone sont désormais autorisés à sortir vers l'ensemble du territoire national indemne, sous conditions. Le dernier foyer de la ZR1 remontait au 6 septembre, le foyer le plus à l'est datant même du 22 juillet. La France a donc demandé à la Commission européenne la levée anticipée de la zone de surveillance à l'est. La requête a été acceptée par l'ensemble des États membres.

Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC)

Après les Savoies, l'Ain, le Rhône, et récemment une région espagnole voisine des Pyrénées-Orientales, un premier foyer de dermatose nodulaire contagieuse bovine (DNC) a été confirmé le 12 octobre dans le Jura, dans un secteur jusque-là épargné, conduisant à la mise en place d'une nouvelle zone réglementée. Ce foyer induit une zone règlementée (ZR4) comprenant une grande partie du Jura et une partie des départements limitrophes : Doubs, Côte-d'Or, Haute-Saône et Saône-et-Loire.
Ce foyer illustre de nouveau l'importance de maintenir une vigilance accrue de l'état de santé des bovins par de la surveillance renforcée, de mettre en œuvre des mesures de biosécurité et de veiller au respect des règles relatives aux mouvements d'animaux, dans un contexte où la situation sanitaire est encore évolutive.

FAIT DE LA SEMAINE

Après plusieurs mois de négociation, le Parlement européen s'est positionné sur la modification ciblée de l'OCM, notamment sur la contractualisation. Les trois instances européennes s'accordent ainsi sur le fait de généraliser la contractualisation écrite à toutes les filières, avec toutefois quelques dérogations et exemptions. La prise en compte des coûts de production lors de la construction du prix est, par ailleurs, proposée, avec quelques nuances en fonction des instances. Les discussions en trilogue devront débuter le 14 octobre.

CARTON ROUGE

L'accord avec les pays du Mercosur ne doit pas voir le jour ! Nombreux ont été ceux à le rappeler lors de l'évènement organisé au Sommet de l'élevage. Eleveurs, Parlementaires, Maires, consommateurs… tous partagent la même inquiétude concernant cet accord qui n'inclut aucune mesure de réciprocité. La proposition européenne unilatérale sur la sauvegarde ne change rien. L'Europe ne doit pas continuer à ouvrir toujours plus largement la porte à des produits ne respectant les normes de production européenne !

CHIFFRE A RETENIR

104 000 visiteurs

La 34e édition du Sommet de l'élevage s'est tenue à Cournon la semaine dernière. Malgré un contexte particulier, près de 104 000 visiteurs et professionnels ont été recensés. Cette édition montre bien que le Sommet reste un moment incontournable pour le monde de l'élevage ruminant. Pour la prochaine édition qui se tiendra du 6 au 9 octobre 2026, ce sont la race limousine ainsi que le pastoralisme qui seront à l'honneur.

EN REGION

L'obtention de la Certification de la démarche BoviWell (et de la CBPE) a été annoncée à l'occasion de la conférence « Les Dynamiques collectives des filières bovines françaises pour le Bien-être Animal », le 8 octobre au Sommet de l'élevage.
Cette reconnaissance valide le sérieux et la robustesse dans le déploiement de cette démarche, qui met en évidence le haut niveau du standard français sur le bien-être.

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

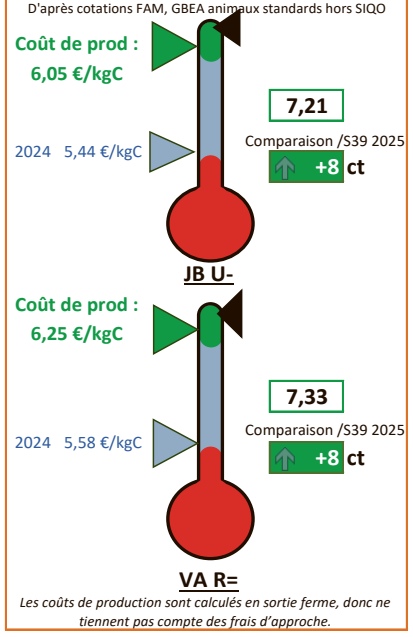
Indicateurs de marché viande bovine

Sources : Normabev, DGAL-TRACES, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

2025 - Semaine 40

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

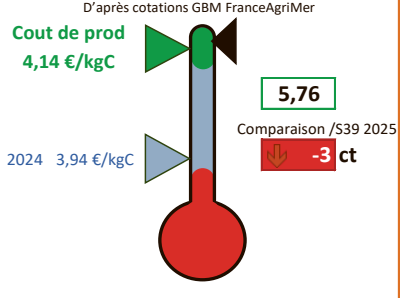
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

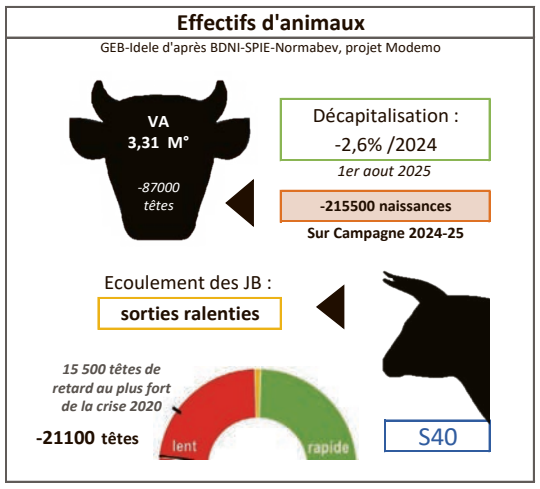
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



Effectifs d'animaux

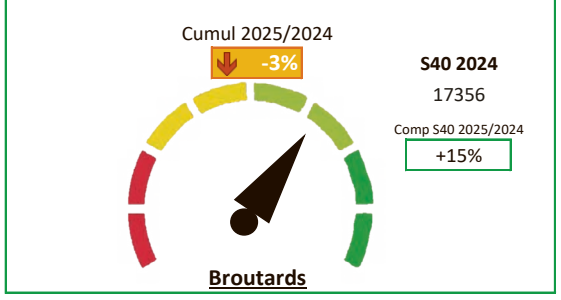
GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



Exports vifs Italie

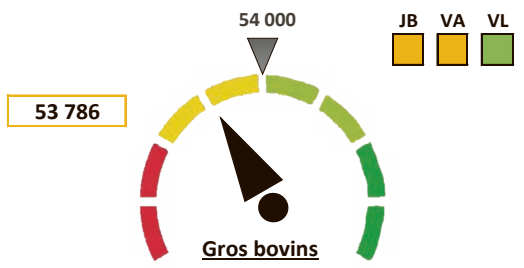
D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES

Moy hebdo cumulée : 16 500 têtes



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,25	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6,84	Génisse R + (€/kg éc.)
6,05	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4,14	Broutard 400 kg (€/kgvif)

1er semestre 2025

Le ciseau des prix….

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans…

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux

Semaine 41 du 6 au 10 octobre

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

• **Broutard(e)s :** dans l'ensemble, le marché reste plutôt stable, mais montre des signes de plafonnement voire de léger fléchissement selon les zones et les catégories. Les sujets les plus lourds sont moins recherchés. Le contexte reste contrasté entre des apports variables selon les régions et une demande globalement prudente, influencée par le contexte sanitaire. En femelles, le marché demeure très porteur sur l'ensemble des régions. La demande reste forte, alors que l'offre reste insuffisante pour répondre aux besoins des acheteurs, créant un déséquilibre durable favorable aux vendeurs. Les cours sont orientés à la hausse dans la majorité des places, ou facilement reconduits lorsque le marché atteint déjà un niveau élevé. Le commerce est rapide, les animaux trouvent preneur sans difficulté, notamment pour les génisses de qualité et les femelles bien conformées.
• **Gros bovins maigres :** les prix restent fermes à haussiers, porté par une demande toujours active face à une offre limitée. Dans l'ensemble des régions, les ventes sont rapides et dynamiques, avec des prix soutenus voire en progression continue selon les places et les races.
• **Boucherie :** les apports sont faibles, souvent en dessous des besoins du marché, ce qui permet de maintenir voire d'améliorer les cours dans la plupart des régions. Le commerce demeure fluide et rapide, les acheteurs sont présents, mais la disponibilité des animaux finis reste limitée. Les cours restent ferme à haussier.
• **Veaux :** les cours sont majoritairement reconduits, mais certains marchés signalent déjà un léger fléchissement ou une difficulté à maintenir les prix, notamment là où la demande export Espagne est traditionnellement forte. Les premiers foyers de DNCB en catalogne impact la demande. L'activité reste fluide pour les veaux de bonne qualité, alors que les types moyens ou moins bien conformés rencontrent plus de résistance à la vente.
• **Ovins :** en agneaux, la tendance commerciale est globalement positive ! Les cours sont reconduits à haussiers selon les régions, et la vente reste fluide, notamment sur les lots bien conformés. La diminution des volumes disponibles et un intérêt commercial plus marqué permettent de soutenir les prix malgré des qualités parfois plus hétérogènes. En brebis, le marché reste globalement ferme et bien orienté, soutenu par une bonne demande dans un contexte d'offre en recul. Les apports diminuent, ce qui favorise une vente rapide et des cours reconduits ou stables selon les places. Même si certaines zones signalent une légère baisse ponctuelle, la tendance générale reste positive : les besoins du marché sont bien présents et absorbent rapidement les volumes proposés.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

21 - Vend tracteur Renault 461, super état, 4900 H. Pneus neufs, embrayage et peinture. Prix 8000 €. (4103)
✆ **03 80 23 30 22 après-midi**

25 - Vends Aubrac HBA broutard M + F taureau 4 ans + vaches de réforme.
✆ **06 80 23 63 65**

26 - Vds tracteur SOM DA50, pneus neuf pour pièces ou à restaurer, 500 euros à débattre.
✆ **06 79 81 58 13**

42 - Vends tracteur Fendt 209 avec chargeur.
✆ **06 08 52 64 91**

69 - A vendre 2 pneus tracteur 380 - 85 - 24 - 70 % usure, 100 €/pièce.
✆ **06 56 87 11 86**

69 - RECHERCHE Tracteur et Micro-tracteur toutes marques, tout état même HS. A PARTIR de 1970 RECHERCHE Roundballer à rouleaux ou barrettes à chambre fixe Déplacement rapide.
✆ **06 43 23 43 51**

Travail du sol

18 - Vends charrue 4 corps Grégoire et Besson, non-stop mécanique, TBE + diversoir neuf.
✆ **06 14 40 22 10**

26 - Prestation de semis de céréales-luzerne…Drôme et départements limitrophes. Je propose prestations de semis de céréales réalisées avec un amazone centaya 3000 semoir pneumatique de 3 mètres. Travail régulier (GPS) précis et soigné, adapté à tous types de sols. Intervention rapide, possibilité de déplacement sur l'ensemble de la Drôme et les départements voisins. Contact Manuel Adrien
✆ **07 88 22 04 94**

26 - Vends ou échange machine à vendanger Alma 2730 heures, 1ere main, très propre. Pulvérisateur + divers matériel pour la vigne.
✆ **06 25 01 40 62**

38 - Vds cultivateur Huard L 2,50 m 13 dents carré 25 en spirales.
✆ **04 76 64 54 40**

Récolte

01 - Vends 200kg de courges muscade 0,45€/kg, butternut 0,6€/kg. Proche Mâcon prévoir pallox.
✆ **0624645517**

Forestiers

01 - Vends bois de chauffage coupe en 2m, non fendu, acacia, chêne, prix suivant volume, 01 Boz.
✆ **06 82 07 33 68**

39 - Vends parcelle bois de 22 ares 30 sur commune d'amande (39). Renseignements :
✆ **03 84 71 34 19**

Elevage

71 - Vends barres aux garrots, 3 m, broyeur à céréales sur coffre Acemo.
✆ **06 86 66 47 75**

Divers

Achète vieilles poutres
démontées ou à démonter, plancher, tomettes, tuiles plates, dalles.
Tél. : 04 74 00 89 08

01 - Recherche faucheuse accotement, état indifférent.
✆ **06 40 18 07 28**

01 - Vends semi remorque pour stockage CG 3 essieux prix 2500 euros cuve pour eau 50 HL prix 500 euros.
✆ **0688820631 après 20 h**

05 - Vends salle de traite BOUMATIC TPA 6 postes avec pompe à vide, lavage auto, prix 9 000 € à débattre
✆ **06 81 74 34 41**

21 - Recherche tracteurs, mois.batteuses, presses, bennes, épandeurs, charrues, chariots élévateurs télescopiques, et autres machines agricoles, bon état et réparer. (4104)
✆ **06 30 11 59 25**

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Visitez notre site e-commerce avec tarifs toujours + compétitifs
www.central-pieces-agri.com

21 - Recherche round baller 120x120, presse MD, cover-crop, tracteur 4 RM. (3903)
✆ **07 63 10 20 41**

26 - Association HANDI BIKE recherche tous types de véhicules à moteur, cycles, motocycles et outillage divers.
✆ **06 63 31 48 59**

GRAND VOYANT MEDIUM - MONSIEUR DIA
Capable de résoudre tous vos problèmes. Amour, fidélité, chance, travail, santé, désenvoûtement, mariage, impuissance sexuelle, permis de conduire. Réussite dans tous les domaines de protection 100 %, il n'y a pas de problème sans solution.
TRAVAIL RAPIDE ET SOIGNÉ
Résultats garantis dans la semaine.
PAIEMENT APRÈS RÉSULTAT
Tél. 06 29 40 81 98

38 - Vend boulets de charbon défumés en sac de 25 kg au prix d'achat 29 euros. Vends 5 pelotons ficelle nylon 500.
✆ **04 76 59 25 39**

38 - Vds Herse plate Quivogne 5m25 rabot Desvoys 2m25.
✆ **06 73 10 36 87**

ACHETE TRACTEURS

Tout état, toute marque, en panne pour pièces
Tél. : 07 49 88 65 13

SECONDE MOISSON
MATÉRIELS AGRICOLES
Besoin de vendre un matériel ?
Bertrand PAGAND 06 49 50 14 68
contact@seconde-moisson.fr
www.seconde-moisson.fr
Aide à la vente de matériels agricoles | Estimation de matériels | Recherche et vente de matériels d'occasion

38 - Vds plants fruitiers poirier, pommier, racines profondes contre contre sécheresse 12 euros 32 euros les 3 plants ; Scie circulaire 500 diam. dent carbur à monter l'entrainement 180 euros+ pouli trac Massey.
✆ **06 42 90 75 43**

42 - Vends 150 piquets fer, 20 enrouleurs avec fils, parc électrique sur secteur, rabot en 2 m, bon état.
✆ **06 77 49 05 92**

42 - Vends dessileuse Jeantil 2m3, herse plate, foin enrubannage prairie.
✆ **06 17 68 74 19**

DÉCOUVREZ LES BETTERAVES
fourragères ensilées en enrubanné (900kg) :
Bootse production & santé de vos animaux. Farines de paille.
Pas de mini de livraison.
✆ **06 51 56 58 22**
✆ **06 08 72 80 17**

42 - Cause liquidation, vends les we des 25 et 26 octobre, matériel maraîchage, épluche oign, mat. travail sol, lavage, tuyaux arros. alu., diables, transpalettes, semoir, balances, etc. Téléphoner avant de venir après 18h.
✆ **06 67 36 26 85**

69 - Vends cause Retraite : Tract. Case MX200 6000 H; Benne 10T; Pulvé.Berthoud 21M; Herse rotative+semoir 3M Amazone; Charrue 5 socs Huard; Déchaumeur 3M; Cover crop Quivogne; Enrouleur Irrifrance 110/400; Enrouleur 100/350 Kulker; Semoir maïs 4 rgs avec micro granu. Le tout en Très bon état.
✆ **0634132761**

73 - Tractopelle Caterpillar 428, clôture 12 V, pot à traire, tonne à eau 2500 L, IPN 7 ML, portail métal 3M80 x 1M63, balle foin 120 x 120 30 €.
✆ **06 84 29 61 97**

83 - Vends tracteur MF année 2009 80 cv 2293 H prix 10 000 €. Broyeur AGRAM 2 500 €. Ecimeuse QUIVOGNE 3 000 €. CITROËN Berlingo rallongé 9 000 €.
✆ **0689896432**

Véhicule

Utilitaire

21 - Vend dans l'état ou échange Fiat Panda 4x4, 2012, 2 places, 175000 km, vert Onf. Moteur bruit claquement, 1200 euros, à voir. Tél soir après 21 h ou matin 7h30. (4107)
✆ **03 80 33 41 78**

38 - Partner diesel Blue HDI100, mai 2020, 143000 kms, CT OK entretien Peugeot : 8500 euros.
✆ **06 24 56 63 30**

Tourisme

01 - Vends voiture DACIA DUSTER - DCI - 120 cv - Expression - 2023 - 30 000 kms - entretien révision OK - parfait état - 21 000 euros.
✆ **06 73 53 09 35**

Achat-Vente

Récolte

01 - Agriculteur vend livre luzerne 2ème et 3ème coupe récoltée avec andaineur à tapis + paille.
✆ **06 83 33 41 45**

01 - Vends foin BR 2025 + regain prairie naturelle rentré bonne condition. Livraison assurée.
✆ **06 16 28 80 56**

42 - Vends maïs épis de qualité avec analyse du produit.
✆ **06 08 99 46 88 ou 06 86 17 42 85**

73 - Vends paille 2025 bottes carrées 120x70 qualité extra.
✆ **06 10 62 61 01**

88 - Vends foin bio balles carrées prairie naturelle 2024 et 2025 récolté en bonnes conditions, à 2 km sortie A31.
✆ **06 83 00 62 71**

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
21110 Bretenière - Tél. 03 80 78 90 40

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver
parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

Fourrage

21 - Vend paille, blé/orge et foin, récolte 2025. Botte 120x90x240. Belle qualité. Transport possible. (3901)
✆ **06 75 39 31 86**

38 - Vends foin 2025 - rouleaux 130*120 filet 260 Kg - très bonne qualité -avoine 2025 pour chevaux ou couvert
✆ **06 88 55 01 48**

Terrain

30 - A louer ou à vendre exploitation viticole 15 ha AOP Côtes-du-Rhône avec ou sans bâtiment viticole. Vends 500 tuiles romanes.
✆ **0606995449**

Immobilier

71 - Recherche ferme ,toute surface sur région Rhône Alpes Auvergne, et départements limitrophes Discrétion garantie
✆ **06 74 47 20 20**

Location

Agricole

89 - Ferme à louer de 240 ha, grandes cultures, parcellaire groupé, bonnes terres, centre Yonne. (4202)
✆ **06 87 72 74 08**

Chasse, Etangs

69 - Chasse Côte d'Or recherche postes traqueurs pour étoffer équipe 22 cervidés, 50 sangliers, 20 chevreuils. 11 week-end venaison partagée, visite territoire possible 600 ha.
✆ **06 19 43 19 97**

Emploi

Offre

01 - Exploitation céréales, légumes, industrie, recherche salarié polyvalent exécution de tous travaux agricoles + entretien matériel. Exp. souhaitée, autonome, motivé, CDI.
✆ **0676031455**

18 - Le Groupement d'Employeurs des moulins à 15 km à l'est de Bourges recrute un responsable d'élevage : salarié(e) qualifié(e) autonome, rigoureux et à l'aise avec les bovins. Travail en équipe sur 2 exploitations distantes de 2 km : l'une en en polycultures avec création d'un atelier d'élevage et d'engraissement de bovins, l'autre en polyculture-élevage bovins charolais. Dans la première, vous aurez en charge la création d'un troupeau puis sa gestion (alimentation, soins, contention, achats, préparation à la vente, achat de matériel et aliments, suivi sanitaire, partie administrative, aide à la préparation d'assolement pour autonomie alimentaire…). Vous participerez également aux travaux des champs. Dans la deuxième, vous participerez au suivi du troupeau, aux soins, aux vêlages, à l'alimentation. Une grande partie du temps sera dédiée aux travaux des champs (assolement très diversifié). Vous avez la maîtrise d'engins agricoles ainsi que les travaux du sol et récolte fourrages. Vous aurez à assurer également des travaux de clôtures, plantation de haies, maçonnerie et petites constructions. Compétences requises : méticulosité, autonomie, maîtrise technique en élevage comme en agriculture, plaisir d'apprendre. Formations requises : expériences significatives ou BAC agricole minimum. • Contrat à durée indéterminée après une période d'essai. • Salaire à négocier selon expérience et compétences. • Permis B Envoyez vos CV, lettre de motivation à gedesmoulins18@gmail.com
✆ **06 88 12 72 11**

Terres de Bourgogne Petites annonces 03 80 78 90 40

PNEUSPROS - POINT S à LA BOISSE (01)
Nous sommes spécialisés dans le pneumatique PL - Industriel - Agricole

Nous sommes à la recherche d'un
technicien - monteur pneumatique industriel H/F

Votre mission sera de :
- réaliser l'entretien des pneumatiques sur véhicules industriels : poids-lourds, machines agricoles, engins de chantiers.
- intervenir auprès d'une clientèle professionnelle en atelier ou directement chez les clients,
- effectuer des dépannages en astreinte.

Vous devrez être rigoureux et autonome, avoir le sens du contact avec les clients et disposer du permis B, permis BE serait un plus.

Salaire très attractif. Ce poste est accessible au débutant, une formation est assurée en interne. Type d'emploi : CDI, possibilité de mi-temps.

Envoyer CV par mail à pneuspros@points.fr - 04 72 25 27 99

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un agent de remplacement (H/F) pour intervenir dans une exploitation avicole (canards) sur la commune de Beddes (sud Cher). Activités : gavage, surveillance et entretien des animaux. Poste en CDD, du 17/10/2025 au 23/10/2025 + du 17/12/2025 au 03/01/2026. Durée : 48 heures par semaine (du lundi au samedi). Rémunération : 12.40 € (brut) + 10% de précarité + 10% de congés payés. Kilomètres indemnisés. Permis B et véhicule personnel obligatoire. Connaissances du milieu agricole souhaitées.
✆ **02 48 23 45 89 ou 06 03 46 99 24**

18 - Le service de remplacement recrute un agent de remplacement pour intervenir sur un secteur de 15 kms autour de Lury-sur-Arnon. Activités : traite, alimentation, entretien et manutention des animaux (bovins allaitants, bovins lait, caprins), travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travail du sol, semis, fenaison, entretien du matériel…), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille …). Poste en CDI, à pourvoir dès maintenant. Rémunération : 13.54€ (brut)/ heure). Avantages : mutuelle, indemnités kilométriques – Connaissances du milieu agricole souhaitées. Permis B et véhicule personnel obligatoire. Contacter le Service de remplacement du Cher
✆ **02 48 23 45 89 ou 06 03 46 99 24**

58 - Expt polyculture, élevage, région Morvan, recherche salarié agricole 35h/ semaine, CDI possible. Compétences et connaissance du milieu agricole exigé. (4106)
✆ **06 83 57 20 65**

Offre de service

26 - Vous déménagez? Vous débarrassez? Pour 1 travail soigné, contactez-moi, GIRARD Benjamin
✆ **06 63 31 48 59**

Animaux

Bovin

01 - Cause surplus fourrage prends bovins en pension pour hiver 2025-2026.
✆ **0640180708**

03 - Élevage LENA Olivier, 03360 Urçay, vend reproducteurs limousins de 15-16 mois, fils de Tebeau RJ, Pacao Ben RRVS, Rafiot PP, Orrex PP. TGS. (4204)
✆ **06 28 02 04 05**

18 - Vends 2 taureaux limousins, 1 an, insémination.
✆ **06 14 40 22 10**

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène, propose à la vente taureaux aptes à la saillie. Gd choix toutes catégories d'âges. Garanties sanitaires. Elevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances. (4201)
✆ **06 07 75 59 74 Jean-Luc**
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

38 - Vds génisses portantes Abondance Tarentaise génisses à saillir Monbéliarde LimousinexMontbéliarde vaccinées DNC.
✆ **06 86 70 79 69**

58 - Taureaux charolais type viande issus de vêlages faciles. Indemne IBR BVD. Livraison possible. (4205)
✆ **06 68 67 23 23**

58 - Vends grand choix de taureaux 18 mois prêts à saillir, plus veaux de l'année. HBC, cornus, sc, hétéro et homozygotes. Grande sélection sur les qualités maternelles. Vaccinés FCO 8-4-3 + MHE. Livraison assurée. EARL COLMONT. (3704)
✆ **François 06 08 78 05 01 - Vincent 06 99 25 33 53**

58 - Elevage HBC origine insémination, vds 1 taureau de 30 mois et 3 de 20 mois ayant sailli. 30 veaux nés à partir d'octobre 2024 : certains vêlage facile, ss cornes, génotypés. François Bouche, Eleveur/inséminateur 58340 Cercy la Tour. (3504)
✆ **06 16 07 54 55**

71 - HBC élevage Devillard J et C vd génisses pleines, génisses 10 mois, vaches pleines, tx 18 mois cause baisse effectif.
✆ **06 18 54 64 88**

Caprin

26 - Vend 40 chevrettes Saanen et 17 petits Boucs nées en septembre 2025 adhérant Capgénes 1100l/ch à 40TB et 37TP ICC moyen 2,8.
✆ **06 02 11 40 39**

Ovin

58 - Vds bélier Charmois-FBC double ARR, 200€, agneaux reproducteurs-GS.(4203)
✆ **06 25 80 87 76 HR**

71 - Vends 60 agnelles charolaises inscrites et non inscrites, vaccinées FCO. Claude Ducert, Martigny le comte.
✆ **06 07 75 81 61**

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

Chien

70 - Réservé 3 chiots, portée de 3, MxF, beaucerons, non LOF, nés 08/09, mère No 2502 6871 2486 682, No Siret 921 787 626 00012.
✆ **03 84 92 82 62**



Suivez-nous sur notre page Facebook

Des professionnels à votre service


J.L. TRANSPORTS
Vente et transports
Paille de blé et d'orge
Maïs plantes entières
03 86 27 9000 / direction@jl-transports.com / 58500 CLAMECY
licence de transports N°2023/27/850


GARAGE DU MOUESSE
QUAD 4X4
à partir de 5 325 €HT
Pour TGB : garantie 5 ans pièces / 2 ans M.O.
SEGWAY Powersports France · TGB 4x4 · POLARIS
51 fg du Grand Mouësse - Nevers - 03 86 57 06 28 - bruno.sabio@wanadoo.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35


PORTES OUVERTES ÉLEVAGE


Le samedi 25 octobre, une présentation de 60 taureaux 1 an et 18 mois parmi les meilleures lignées de l'élevage, vous sera faite au domaine de l'HATENON - EARL Batho - 58330 SAXI BOURDON
Serge Batho : 06 83 68 07 96 - Enguerrand Batho : 06 71 84 01 74
Charles-Antoine Batho : 07 88 53 24 37
Les animaux seront visibles de 10 h à 20 h sous un hall, ainsi qu'en vidéo sur Facebook *Charolais Earl Serge Batho* et Instagram

Jeudi 23 et vendredi 24 oct. 2025
PORTES OUVERTES EARL TOUILLON J.C.
Digoine 71430 Palinges
Veaux de l'année et 18 mois
Visite à l'étable à partir de 10 h
Tél. 06 83 20 63 65

PORTES OUVERTES DANS 2 ÉLEVAGES HBC
GAEC de BUCHELEUR "Bas de Velle" 71320 Saint-Eugène Tél. 06 10 14 04 10
GAEC MARÉCHAL "Bousserain" 71320 Toulon-sur-Arroux Tél. 06 03 43 33 10
Vendredi 24, samedi 25 et dimanche 26 octobre 2025


Élevage Charolais HBC
100 mâles repro 2025
40 taureaux de 18 mois
Génisses - Vaches
Vaches pleines
Gaec CADOUX père & fils
89420 St André en Terre Plaine
Tél. : 06 89 18 05 87 ou 06 79 50 15 71
Présentation UNIQUE en élevage !
PORTES OUVERTES à l'étable
24, 25 et 26 octobre 2025
La retraite approche...
Vente d'exception...
https://gaeccadoux.com Livraison possible

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

ELUNIC
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 25 Côte de Conflans
58180 MARZY
940 391 980 RCS NEVERS

Aux termes du PV en date du 01/09/2025,l'associé unique a décidé, à compter de cette même date, de transférer le siège social au 1 LAGRANGE SAINT JEAN – 18570 TROUY
Président : Monsieur Nicolas PIAT demeurant 1 LAGRANGE SAINT JEAN – 18570 TROUY.
Radiation du RCS de NEVERS et immatriculation au RCS de BOURGES.

AL25020142

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

FILAB
SAS au capital de 135000 €
Siège social :
80 rue Jean-Louis Auguste Petitjean
21850 Saint-Apollinaire
491 631 891 RCS de Dijon

Par une décision en date du 20/03/2025, l'associée unique a nommé Commissaire aux comptes titulaire : AB AUDIT, SAS au capital de 30000 €, ayant son siège social 28 rue de la redoute 21850 Saint-Apollinaire, 451 042 972 RCS de Dijon,en remplacement de la société AUDIT GESTION CONSEIL.
L'associée unique a également pris acte, par sa décision du 20/03/2025, de la cessation des fonctions de Commissaire aux comptes suppléant de M. Lionel SALAMBIER.
Modification du RCS de Dijon

AL25020216

CESSION DE PARTS SOCIALES

LKD BARBER SHOP
SARL
Siège social : 60 rue Antoine Masson
21130 Auxonne
Capital social : 1 000 euros
Numéro siren : 890933674 Dijon

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01 septembre 2025, Monsieur OZDEMIR DYLAN, demeurant 37 D rue du Sabot, 21130 Auxonne, Monsieur HYSENI HESAT, demeurant 8 rue porte de Pantesson, 21130 Auxonne, et Monsieur BEAUX JEAN, demeurant 14 rue des 3 maisons, 21130 Auxonne ont cédé l'intégralité de leurs parts sociales (1 000 parts sociales d'une valeur de 1 euro chacune)
La cession porte sur 1 000 parts sociales à compter du 01 septembre 2025.
Cessionnaire :
Monsieur BOULEGUE JEREMY, demeurant ETG : 1 PTE : CCH, 14 rue du Bourg, 21130 Auxonne
Nombre de parts sociales : 1 000 parts
Le numéro d'enregistrement aux impôts, l'acte de cession est : 2104P01 2025 A 02133
Par décision en date du 01 septembre 2025, suite à la cession de parts sociales, il a été constaté que toutes les parts sociales de la société LKD BARBER SHOP ont été réunies en une seule main.
La société devient une EURL à compter de cette date.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.

AL25020480

CHANGEMENT DE GÉRANT

LKD BARBER SHOP
SARL
Siège social : 60 rue Antoine Masson
21130 Auxonne
Capital social : 1 000 euros
Numéro siren : 890933674 Dijon

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 01 septembre 2025 il a été pris acte de la nomination de Monsieur BOULEGUE JEREMY, demeurant ETG : 1 PTE : CCH, 14 rue du Bourg, 21130 Auxonne en qualité de nouveau Gérant, à compter du 01 septembre 2025 pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur OZDEMIR DYLAN, Gérant démissionnaire.
L'article 13 des statuts a été modifié, en conséquence.
Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon

AL25020479

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

LKD'S BARBER
SAS
Siège social : 6 rue Bernard Laureau
21110 GENLIS
Capital social : 500 euros
Numéro siren : 987578457 Dijon

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 01 septembre 2025 il a été pris acte de la nomination de Monsieur BOULEGUE JEREMY, demeurant ETG : 1 PTE : CCH, 14 rue du Bourg, 21130 Auxonne en qualité de nouveau Président, à compter du 01 septembre 2025 pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur OZDEMIR DYLAN, président démissionnaire.
L'article 26 des statuts a été modifié, en conséquence.
Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon

AL25020478

CESSION DE PARTS SOCIALES

LKD'S BARBER
SAS
Siège social : 6 rue Bernard Laureau
21110 Genlis
Capital social : 500 euros
Numéro siren : 987578457 Dijon

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01 septembre 2025, Monsieur OZDEMIR DYLAN, demeurant 37 D rue du Sabot, 21130 Auxonne, Monsieur HYSENI HESAT, demeurant 8 rue porte de Pantesson, 21130 Auxonne, et Monsieur BEAUX JEAN, demeurant 14 rue des 3 maisons, 21130 Auxonne ont cédé l'intégralité de leurs actions sociales (5 000 actions sociales d'une valeur de 0,10 centimes chacune)
La cession porte sur 5 000 actions sociales à compter du 01 septembre 2025.
Cessionnaire :
Monsieur BOULEGUE JEREMY, demeurant ETG : 1 PTE : CCH, 14 rue du Bourg, 21130 Auxonne
Nombre de parts sociales : 5 000 actions
Le numéro d'enregistrement aux impôts, l'acte de cession est : 2104P01 2025 A 02132
Par décision en date du 01 septembre 2025, suite à la cession des actions sociales, il a été constaté que toutes les actions sociales de la société LKD'S BARBER ont été réunies en une seule main.
La société devient une SASU à compter de cette date. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

AL25020477

MODIFICATION DU CAPITAL

AB VSM PRODUCTIONS
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 50 000 EUROS
PORTE A 100 000 EUROS
SIEGE SOCIAL :
9 BOULEVARD GEORGES CLEMENCEAU
21000 DIJON
519 206 635 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 24 septembre 2025 a décidé d'augmenter le capital social de 50 000,00 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention :Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50 000 euros)
Nouvelle mention :Le capital social est fixé à cent mille euros (100 000 euros)
Pour avis, La Gérance

AL25020394

MODIFICATIONS MULTIPLES

Aux termes d'une décision en date du 01/10/2025, l'Associée Unique de la société EURL FONTESSE, SARL à associée unique, au capital de 50 000 euros, Siège social :50 rue de la République 21250 SEURRE, RCS DIJON : 500 200 837, a décidé d'étendre l'objet social aux activités de « toutes prestations de conciergerie et de ménage dans tous types de locaux », de transférer le siège social au 4 rue de la Mare, 21250 CHAMBLANC à compter du 01/10/2025 et de modifier en conséquence l'article 2 et 4 des statuts.
Pour avis - La Gérance

AL25020418

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

SOCAMA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
Société de caution mutuelle
Coopérative à capital variable
siège social : 14, boulevard de la Trémouille
21000 DIJON
RCS de DIJON 307 018 705

Le Conseil d'administration du 29/09/2025 a nommé Directeur général M. Khaled SOUCHI domicilié 23 Avenue Maurice à GAGNY 93220 à compter du 01/10/2025 en remplacement de M. Arnaud CAULIER, Directeur général démissionnaire.
Pour avis

AL25020421

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

LAURENT ET FILLES
SAS au capital de 500 100 €
Siège social : 5 impasse Richet
21200 BEAUNE
833 730 245 RCS DIJON

Par décision en date du 07/10/2025,l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes : Toutes opérations de marchands de biens, notamment l'acquisition de biens immobiliers ou de droits immobiliers en vue de leur revente en totalité ou par fractions, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
POUR AVIS. Le Président

AL25020423

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SP CONSULTING - WEALTH MANAGEMENT

Le 30/09/2025, les associés de la Société SP CONSULTING – WEALTHMANAGEMENT, SAS au capital de 1.510 €, siège social 25 route de Dijon –21380 SAVIGNY-LE-SEC, immatriculée 844 705 061 RCS DIJON, a décidé à compter du même jour, de transférer le siège social au 694 chemin Lougne et du Mal Vallon –83740 LA CADIERE D'AZUR et de modifier l'article 4 des Statuts.
Mention sera faite au RCS de TOULON.

AL25020466

MODIFICATIONS MULTIPLES

SANI-BOUTIQUE
Société à responsabilité limitée
au capital de 230 000 euros
Siège social : 5 place Carnot
21200 BEAUNE
391 990 900 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 8 août2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé :
- De modifier à compter du 8 août 2025 la dénomination sociale «SANI-BOUTIQUE» qui devient «LÉMAROSE» et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts
- De modifier l'objet social comme suit : « La Société a pour objet, tant en France qu'à l'Etranger : La vente de mobilier et accessoires de salles de bains, luminaires et miroirs, appareils sanitaires et robinetterie, cabines de douches, carrelages et revêtements de sols, linge éponge de maison,tapis de bains, rideaux de douche,La vente de bougies, senteurs, et savons, de lingerie, ainsi que de tous objets de décoration de salles de bains. » ; et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts
- De transférer le siège social à 5 place Carnot,-BEAUNE (21200), au 38 Circuit de la Pomme de Pin à BEAUNE (21200) à compter du 8 août 2025,et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
Pour avis, La Gérance.

AL25020506

CHANGEMENT DE GÉRANT ET TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

SCEA GARROT
Forme : SCEA
Siège social : 1 Voie de Semur
21140 LANTILLY
Capital social : 500 €
RCS DIJON 890 735 640

Par décision de l'AGE en date du 5-9-2025, Monsieur Pierre GENTY demeurant 1, Route de Corsaint – 21500 MOUTIERS SAINT JEAN, est nommé gérant à compter de cette date, suite à la démission des fonctions de gérant de Monsieur Eric GARROT, demeurant 1380 Route de Trieux – 38890 SAINT CHEF.
Aux termes de l'AGE du 5-9-25, les associés ont décidé de transférer le siège social à compter du 5 septembre 2025 qui était situé à 1 Voie de Semur – 21140 LANTILLY, à l'adresse suivante MOUTIERS SAINT JEAN (21500) 1 Route de Corsaint.
Les articles 5 et 28 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention RCS de DIJON.

AL25020510

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date à BAYONNE (64) et CHENOVE (21) du 23/09/2025, enregistré au SPFE de DIJON le 02/10/2025 Dossier 2025 00042142 référence 2104P01 2025 A 02204,
La Société CENTRE DE CONTROLE AUTOMOBILE CHALONNAIS, SARL au capital de 7.622,45 €, siège social à CHATENOY-LE-ROYAL (71880) Zone Industrielle de la Garenne, immatriculée sous le numéro 340 804 921 au RCS de CHALON-SUR-SAONE (71) et de DIJON (21),
A cédé à
La Société HOLDCOCHENOVE, SASU au capital de 1.000 €, siège social à BAGNERES-DE-BIGORRE (65200), 3T, Allées Jean Jaurès, immatriculée sous le numéro 944 582 493, au RCS de TARBES (65), un fonds artisanal et de commerce de CONTROLE TECHNIQUE DES VEHICULES AUTOMOBILES, MISE EN PLACE ET PASSAGE DE L'EXAMEN DU CODE DE LA ROUTE sis et exploité à CHENOVE (21300)08, rue des Frères Lumière,
Moyennant le prix de 50.000 € s'appliquant à concurrence de 20.000 € pour les éléments incorporels et à concurrence de 30.000 € pour les éléments corporels.
Le transfert de propriété a été fixé au 23/09/2025 et l'entrée en jouissance a été fixée au 01/09/2025 par la prise de possession réelle et effective.
Les oppositions seront reçues dans les formes et délais légaux à l'adresse du fonds vendu et pour la correspondance au Cabinet de Maître Gérard BAROCHE, Avocat au Barreau de CHALON-SUR-SAONE (71), domicilié en cette qualité à CHALON-SUR-SAONE (71100) 1, rue de l'Alma.

AL25020413

// ENQUÊTE PUBLIQUE

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

Sur la demande de permis de construire n° 021 370 23 R 0014 d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Magny-sur-Tille (21)
Par arrêté préfectoral n° 1088 du 01/09/2025, est organisée du **11/10/2025, à 09 h 00 au 12/11/2025, à 17 h 00, soit 33 jours consécutifs**, une enquête publique relative à la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance de 4,80 MWc sur le territoire de la commune de Magny-sur-Tille, déposée par la société CS de MAGNY sur TILLE (Etablissement de la Société mère VALECO).
Les principaux composants de la centrale solaire sont les suivants :
- les panneaux photovoltaïques et les structures métalliques de support des panneaux solaires du parc photovoltaïque au sol
- les onduleurs
- un poste de transformation et de livraison
- les réseaux de câbles et les pistes d'accès et les aires de grutage des bâtiments techniques.
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment les pièces du permis de construire dont l'étude d'impact, l'absence d'avis émis par la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) ;est consultable :
- sur support papier et sur un poste informatique :
en mairie de Magny-sur-Tille (21) où le public pourra en prendre connaissance pendant les jours et les heures habituelles d'ouverture de la mairie :
Les lundis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 00
Les mardis, mercredis et jeudis de 9 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 30
Les vendredis de 9 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 16 h 00
- sur un registre dématérialisé à l'adresse : **https://www.registre-dematerialise.fr/6525**
- sur support papier à la direction départementale des territoires
57 rue de Mulhouse à Dijon (21000) – Service Urbanisme Connaissance et Appui auxTerritoires – bâtiment A – 1er étage – bureau 101 – du lundi au vendredi de 9h15 à 11h15 etde 14h00 à 16h00
- sur le site internet des services de l'état, pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante:
Accueil → Actions de l'État → Environnement → Energies renouvelables → Enquêtes publiques concernant les projets de centrales solaires photovoltaïques
Durant cette même période, le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, et tenu à sa disposition en mairie de Magny-sur-Tille (21).
Les observations peuvent également être adressées au commissaire enquêteur, avant la clôture de l'enquête soit le **12/11/2025, avant 17 h 00** par voie postale en mairie sise 1, rue de l'abreuvoir (centre du village), à Magny-sur-Tille (21110), siège de l'enquête, ou par courrier électronique à l'adresse suivante :
enquete-publique-6525@registre-dematerialise.fr
L'ensemble des observations, propositions et contre-propositions émises par le public seront accessibles sur ce site dématérialisé (**https://www.registre-dematerialise.fr/6525**) pendant toute la durée de l'enquête.
M. Gérard POTEL, commissaire enquêteur titulaire désigné, se tiendra à la disposition du public, **en mairie de Magny-sur-Tille (21)**, aux jours et heures précisés ci-dessous :
- Samedi 11 octobre 2025 de 9 h 00 à 12 h 00
- Mercredi 29 octobre 2025 de 14 h 00 à 17 h 00
- Samedi 8 novembre 2025 de 09 h 00 à 12 h 00
- Mardi 12 novembre 2025 de 14 h 00 à 17 h 00
M. Michel GENEVES, commissaire enquêteur suppléant assurera la fonction de commissaire enquêteur uniquement en cas d'empêchement du commissaire enquêteur titulaire.
Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à :
Madame Anne-Sophie BONABAL
(Société CS de MAGNY sur TILLE (Établissement de la société mère VALECO))
8 E, Rue Jeanne Barret 21000 DIJON
Tél. : 06 40 43 97 13
annesophiebonabal@groupevaleco.com
Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès de Mme la directrice départementale des territoires (Direction Départementales des Territoires – 57 rue de Mulhouse -21 000 DIJON), **et à ses frais**, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.
Le Préfet de la Côte d'Or est compétent pour délivrer ou refuser le permis de construire.
Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Magny-sur-Tille, à la Direction Départementale des Territoires – 57 rue de Mulhouse – 21 000 DIJON et sur le site internet des services de l'Etat (www.cote-dor.gouv.fr), rubrique
Actions de l'État -Environnement - Energies renouvelables.
Pour le préfet et par délégation
La Directrice Départementale des Territoires
Manuelle DUPUY

AL25020127

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique unique portant sur les demandes de permis de construire et d'autorisation environnementale d'une centrale solaire photovoltaïque au sol sur le territoire des communes de Darcey et Gissey-sous-Flavigny
Par arrêté préfectoral n° 1413 du 8 octobre 2025, est organisée du lundi 27 octobre 2025 à 9 h 00 au vendredi 5 décembre 2025 inclus à 17 h 00, soit 34 jours consécutifs, une enquête publique relative à la demande, de deux permis de construire pour la réalisation d'une centrale solaire photovoltaïque au sol sur le territoire des communes de Darcey et de Gissey-sous-Flavigny d'une puissance totale de 47,67 MWc , déposés par la société « UNITe ».
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment les pièces du permis de construire dont l'étude d'impact est consultable :
- sur support papier à la direction départementale des territoires, 57 rue de Mulhouse à Dijon, au service urbanisme connaissance appui aux territoires (SUCAT) bâtiment A bureau 120, de 9 h 15 à 11 h 15 et de 14h 00 à 16 h 00 du lundi au vendredi
- sur le site internet de la Préfecture, pendant toute la durée de l'enquête :
https://www.cote-dor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Energies-renouvelables/Enquetes-publiques-concernant-les-projets-de-centrales-solaires-photovoltaiques
- sur support papier et sur un poste informatique en mairies de Darcey et de Gissey-sous-Flavigny aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public
- Sur un registre dématérialisé pour la consultation du dossier mis en place à l'adresse suivante :
https://www.registre-dematerialise.fr/6698
- Adresse e-mail de dépôt des contributions :
enquete-publique-6698@registre-dematerialise.fr
Durant cette même période, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, et tenu à sa disposition en mairies de Darcey et de Gissey-sous-Flavigny.
Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées au commissaire enquêteur, par voie postale en mairies de Darcey et de Gissey-sous-Flavigny, siège de l'enquête ou par courrier électronique avant la clôture de l'enquête soit le vendredi 5 décembre 2025 avant 17 h 00 à l'adresse suivante :
enquete-publique-6698@registre-dematerialise.fr
Les observations et propositions transmises par voie électronique seront accessibles sur le site **https://www.registre-dematerialise.fr/6698** pendant toute la durée de l'enquête.
Messieurs Jacques SIMONNOT, François DE LA GRANGE et Pierre ALEXANDRE, désignés en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Daniel COLLARD en qualité de commissaire enquêteur suppléant, se tiendront à la disposition du public : en mairie de Darcey et de Gissey-sous-Flavigny :
- **Darcey** :
Lundi 27 octobre 2025 de 14h00 à 17h00
Mercredi 12 novembre 2025 de 14h00 à 17h00
Vendredi 5 décembre 2025 de 14h00 à 17h00
- **Gissey-sous-Flavigny** :
Lundi 27 octobre 2025 de 9h00 à 12h00
Mercredi 5 novembre 2025 de 14h00 à 17h00
Vendredi 5 décembre 2025 de 9h00 à 12h00
Des renseignements sur le projet peuvent être demandés au représentant du porteur de projet
Monsieur Jules ESQUENET – SAS Impulsion
Mobile : 06 15 65 17 96
Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès de madame la directrice départementale des territoires (direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse - 21000 DIJON), et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.
Le Préfet de la Côte-d'Or est compétent pour accorder ou refuser le permis de construire.
Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Darcey, à la direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse – 21000 DIJON et sur le site :
https://www.cote-dor.gouv.fr
Pour le préfet et par délégation,
La directrice départementale des territoires,
Manuelle DUPUY

AL25020450

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 13/10/2025
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Dossier Pothières, Charrey-sur-Seine, Chatillon-sur-Seine, Montliot-et-Courcelles, Sainte-Colombe-sur-Seine : Terres, prés, landes bois - Urbanisme : RNU - Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles occupées
Pothières 17 ha 71 a 49 ca 'LES ENVERS' : AC-0020—0029 - 'LA BOISSIOTTE' : AC-0035—0036—0039—0048ZD-0013 - 'CROC BRICARD DERRIERE ST R' : AC-0067—0069 - 'LE DESSUS DES ENVERS' : AC-0055 - 'LA PETITE COMBE A LAILLER' : AE-0036-0039-0041 - 'LA COMBE A LAILLERE' : AE-0006-0008 - 'LE VILLAGE' : AI-0041-0042 - 'LE PARC' : ZC-0023—0024-0025—0026 - 'AUX PLANCHES' : ZH-0154-0155 - 'SUR LES BORDES' : ZO-0010-0013-0014
Charrey-sur-Seine 5 ha 23 a 35 ca 'LE VALIGNOT' : ZD-0157 - 'EN LA GRANDE VIGNE' : ZH-0072—0083 - 'LA GRANDE BROUSSAILLE' : ZH-0102—0107—0120 - 'EN PATEAUT' : ZH-0063 - 'EN CHAZOIS' : ZI-0068 - 'LES COTEAUX DE VAUX' : ZO-0027
Châtillon-sur-Seine 2 ha 44 a 41 ca 'GRANGE DE VANNAIRE' : ZY-0002
Sainte-Colombe-sur-Seine 1 ha 07 a 00 ca 'CHAMPS DE LA CORNE' : ZC-0007
Montliot-et-Courcelles 5 ha 75 a 20 ca 'POIRIER VERT' : ZB-0056 - 'VELODON' : ZD-0044
Dossier CORROMBLES - CORSAINT : Parcelles forestières – Urbanisme : RNU
Corrombles : 6 ha 20 a 16 ca 'LES VEAUX' : ZD-0012—0130—0179—0180
Corsaint : 7 a 82 ca 'LE BAS DE CORTAINT' : D-0311 - 'BAURIOT' : E-0391 - 'LE CROTOT' : E-0370
Dossier POSANGES - VITTEAUX : Libre – Objectif : Maintien de l'occupant – Prés.
Posanges : Urbanisme : RNU 87 a 87 ca 'LE CHOLOT' : C-0154
Vitteaux : Urbanisme : Zone N du PLU 60 a 95 ca 'PRE MAILLOT' : ZB-0004
Plombières-lès-Dijon : Libre – Objectif : maintien de l'occupant sur la parcelle AP 186 - Landes et prés – Urbanisme : Zone N du PLUi de Dijon Métropole - 1 ha 00 a 60 ca 'COMBE AUX NOYERS' : AP-0186 - 'COMBE PIERRE CUZE' : AW-0556
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 04/11/2025 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL25020509

Commune de SAINT JULIEN

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique liée à la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
Par arrêté **n°14-10-2025 du 14/10/2025**, le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur la révision générale du PLU prescrite le 27/10/2018 et arrêtée le 21/06/2025.
Cette révision du document d'urbanisme communal vise globalement à le mettre en compatibilité avec les normes supérieures ayant pour conséquence une modération de la consommation de l'espace, de la croissance démographique et de la consommation en eau potable.Les informations environnementales de ce projet figurent dans l'évaluation environnementale et le résumé non technique, consultables dans le dossier d'enquête publique. La Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) a rendu un avis tacite sur cette évaluation depuis le 11 octobre 2025, joint au dossier d'enquête publique (consultable en mairie et sur le site internet de la MRAE).
Cette enquête est régie par les articles L123-2 et R 123-2 et suivants du Code de l'environnement. M. Antonio TINELLI a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par le Tribunal Administratif.
L'enquête se déroulera en mairie, pendant 31 jours consécutifs, du lundi 03 novembre 2025 au jeudi 04 décembre 2025 inclus (jours fériés exceptés), aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.
Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :
- le **lundi 03 novembre 2025 de 15h à 18h30**
- le **samedi 15 novembre 2025 de 8h30 à 11h30**
- le **samedi 22 novembre 2025 de 8h30 à 11h30**
- le **jeudi 04 décembre 2025 de 15h à 18h30**
Le dossier d'enquête publique peut être consulté pendant la durée de l'enquête :
- en mairie de SAINT JULIEN, aux jours et heure habituels d'ouverture : **les lundis de 16h à 19h, les jeudis de 16h à 19h et les samedis de 8h30 à 11h30**
- sur le poste informatique **de la Mairie de Saint-Julien**
- sur le registre d'enquête accessible au public sur le site :
https://www.registre-numerique.fr/revision-plu-saint-julien
- Sur le site internet de la Commune
https://saint-julien-21.fr/
Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions éventuelles pourront être
- consignées sur un registre d'enquête publique disponible en mairie de SAINT JULIEN (version papier), aux jours et heures habituels d'ouverture.
- être adressées par écrit et/ou par mail à l'attention du Commissaire Enquêteur aux adresses suivantes :
- Par courrier papier : Mairie de Saint-Julien, 2 rue du Pont-Neuf 21490 SAINT-JULIEN
- Par mail
revision-plu-saint-julien@mail.registre-numerique.fr
- Sur le registre dématérialisé
https://www.registre-numerique.fr/revision-plu-saint-julien
À l'issue de l'enquête publique:
- Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie et à la Préfecture durant une année. Une copie dématérialisée sera également disponible sur le site internet du registre d'enquête publique
https://www.registre-numerique.fr/revision-plu-saint-julien
- Le Conseil Municipal pourra également décider d'approuver la révision générale du PLU par délibération, en ayant le cas échéant apporté des modifications au dossier.
La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est M. Le Maire, **Michel LENOIR**, joignable en Mairie.
Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de M. le Maire jusqu'à la clôture de cette dernière.

AL25020518

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

RACHEL EQUITATION
Société civile d'exploitation agricole
Société civile
Au capital de 1 000 euros
Siège social 3, rue des Griottes
21380 ASNIERES LES DIJON
978 155 059 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31.07.2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Romuald WEILER demeurant 3, rue des Griottes21380 ASNIERES LES DIJON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.Le siège de la liquidation est fixé 3, rue des Griottes 21380 ASNIERES LES DIJON
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce)] de DIJON en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, Le Liquidateur

AL25020403

CLÔTURE DE LIQUIDATION

RACHEL EQUITATION
Société civile d'exploitation agricole
En liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social et siège de la liquidation
3, rue des Griottes
21380 ASNIERES LES DIJON
978 155 059 RCS DIJON

L'Assemblée Générale réunie le 31.07.2025 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Romuald WEILER demeurant 3, rue des Griottes 21380 ASNIERES LES DIJON, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, Le Liquidateur.

AL25020404

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SARLU BV SERVICES
au capital de 2 000 euros
Siège social : 2 Rue Franche
21400 BUNCEY
899 819 445 RCS DIJON

Aux termes de décisions du 30/09/2025, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de a Société à compter du 30/09/2025 et sa mise en liquidation amiable sousl e régime conventionnel. M. Benoît VIEIRA, demeurant 2 Rue Franche - 21400 BUNCEY,Associé Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social : 2 Rue Franche – 21400 BUNCEY.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du TC de DIJON, en annexe au RCS.
Pour avis, Le Liquidateur.

AL25020481

ANNONCES LÉGALES

NIÈVRE

// MODIFICATION

MODIFICATIONS MULTIPLES

Suivant une assemblée générale en date du 08/10/2025, les actionnaires de la SAS GLOBALE PROTECTION INSTALLATION société au capital de 10 000 € immatriculée au RCS BOURGES 890 496 953 ont décidé de :
- Transférer le siège social
De CUFFY (18 150) La ferme du Château de Presles
A 20 rue des Couteriaux à MARZY (58180)
- de changer de Président
Ancien Président : GLOBALE PROTECTION RCS Nevers : 882 874 993
Nouveau Président: Nicolas THEVENET 20 rue des Couteriaux 58 180 MARZY
- de mettre à jour l'objet social en le modifiant par : La société a pour objet en France et dans tous pays la vente, l'installation, l'achat, la maintenance et la location de:
D'extincteurs
De robinets incendie armés (RIA) de tous systèmes de désenfumage manuels et automatiques
De tous systèmes de sécurité incendie électronique, toutes catégories
De tous systèmes d'éclairages de sécurité
Et plus généralement de tous dispositifs de sécurité incendie ou de protection des biens et des personnes
L'audit, le conseil, la formation concernant l'ensemble des activités sus nommées
La réalisation et la commercialisation de plans de sécurité incendie et de secours
Et d'une manière plus générale, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet de la société ou à des objets connexes ou susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation
- Augmentation de Capital
Il a été décidé d'augmenter le capital par la création de actions nouvelles de 100 € de nominal assorti d'une prime d'émission de 50€ par actions. Le capital est ainsi porté à 25 000 € divisé en actions
- Il a été décidé de modifier la dénomination de la société
Ancienne Dénomination : Globale Protection Installation
Nouvelle Dénomination : Globale Protection Incendie
Le représentant légal

AL25020446

MODIFICATIONS MULTIPLES

ROIG LOUVRIER
Société à responsabilité limitée
au capital de 4 600 euros
Siège social : 10 rue Gambetta
58000 NEVERS
479 207 714 RCS NEVERS

Aux termes de l'AGE en date du 30/09/2025, les associés ont décidé :
- de réduire le capital social de 2 300 € pour le porter de 4 600 € à 2 300 € par voie de rachat et d'annulation de parts sociales appartenant à certains associés,
- d'augmenter le capital social de 2 300 € pour le porter à 4 600 € par incorporation de réserves,
- de modifier la dénomination de la société qui devient « C'L'HAIR DU GUETIN »,
- de transférer le siège social au 29 rue des Ecluses – Le Guétin – 18150 CUFFY.
L'AGE a également pris acte de la démission des fonctions de cogérante de Madame Catherine ROIG à compter du même jour.

AL25020368

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

L'ESCALE
Société à responsabilité limitée
A associé unique
Au capital de 8.000 euros
Siège social : 9, route de Genève
58300 Sougy-sur-Loire
RCS Nevers 839 951 209

Le 25.09.2025, l'associé unique et gérant a décidé de transférer le siège social au 3 rue Devonshire Regiment 14960 Asnelles, à compter du même jour.
L'article 4 des statuts à été mis à jour.
En conséquence elle sera immatriculée au RCS de Caen.
Pour avis.

AL25020402

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

FEELING GOOD
Société A Responsabilité Limitée
Unipersonnelle
Au capital de 500 €
Siège social : 12 rue du 13ème de Ligne
58000 NEVERS
909 892 796 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 26 septembre 2025, l'Associée Unique a décidé :
- d'étendre l'objet social aux activités de formation professionnelle, séminaires,conseils et assistance aux entreprises ou aux personnes physiques, et de modifier en conséquence les statuts.
Pour avis, La Gérance

AL25020452

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI L'ATELIER
Société civile immobilière
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 47 Bis ROUTE DE BOURGES
58000 CHALLUY
532 347 994 RCS NEVERS

Par décision du 15/09/2025, le gérant a décidé le transfert du siège social à compter du même jour.
Ancienne mention : 47 Bis Route de Bourges, 58000 CHALLUY
Nouvelle mention : 84, rue de Gérigny – 58400 LA CHARITE SUR LOIRE et la modification en conséquence de l'article 4 des statuts.
Pour avis.

AL25020455

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SABLES CHAUX
Société à responsabilité limitée
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 47 Bis Route de Bourges
58000 CHALLUY
481 964 518 RCS NEVERS

Par décision du 15/09/2025, le gérant a décidé le transfert du siège social à compter du même jour.
Ancienne mention : 47 Bis Route de Bourges, 58000 CHALLUY
Nouvelle mention : 84, rue de Gérigny – 58400 LA CHARITE SUR LOIRE et la modification en conséquence de l'article 4 des statuts.
Pour avis.

AL25020456

CHANGEMENT DE GÉRANT

SARL CHOUAKRIA.
Société à responsabilité limitée.
au capital de 7 622,45 euros.
Siège social : RN 7
45 Boulevard Camille Dagonneau
58640 VARENNES VAUZELLES
393 013 115 RCS NEVERS

Aux termes d'une AGM du 25/09/2025, la collectivité des associés a pris acte du décès de Monsieur William CHOUAKRIA, gérant et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.
L'article11 des statuts a été modifié en conséquence et la mention de Monsieur William CHOUAKRIA a été supprimée.

AL25020485

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

STAR TOONS
SASU au capital de 1.000 euros
2 Allée des Pivotins
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
801 206 657 RCS NEVERS

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du10/10/2025, il a été décidé de transférer le siège social au 5 Allée des Sources 58200 COSNE COURS SUR LOIRE et ce, à compter du 10/10/2025.
Mention en sera faite au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis.

AL25020490

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

ACTE SOUS SEING PRIVE en date à NEVERS (Nièvre) du 01/10/2025 enregistré à service de la publicité foncière et de l'enregistrement de NEVERS le 03/10/2025 dossier 2025 00017848 référence 5804P01 2025 A 00514
VENDEUR : Monsieur Thomas, Roger, Jean-Claude SEGUIN demeurant à MAGNY COURS (Nièvre) – 11, Rue des Chalets du Soleil, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS sous le numéro 822 677 670
ACQUEREUR : Madame Stéphanie BIENNE demeurant à COULANGES-LES-NEVERS (Nièvre) – 20, Rue Vert
DESIGNATION DU FONDS : Un fonds de commerce de débit de boissons,alimentation, dépôt de journaux, dépôt de gaz, jeux « La Française des Jeux» auquel est annexé la gérance d'un débit de tabac sis et exploité à MONTIGNY AUX AMOGNES (Nièvre) – 6, Route de Nevers sous l'enseigne et le nom commercial « Le Montigny », pour l'exploitation duquel le VENDEUR est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS sous le numéro 822 677 670
PRIX : 150.000 euros
JOUISSANCE : le 2 octobre 2025
OPPOSITION : Pour la réception des pièces, des oppositions et des correspondances il est fait élection de domicile au cabinet NOVO CONSEILS sis à NEVERS (Nièvre) – 15, Rue Adam Billault, dans les 10 jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi.
Pour avis

AL25020417

SAS RIGNAULT JULIE
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : Le Grand Champ
58110 ROUY
884 510 207 RCS NEVERS

LOCATION GÉRANCE

Suivant acte SSP du 06/10/2025,
La SARL FOURS TAXI au capital de 25 000 euros, dont le siège social est 1 avenue de la gare 58250 FOURS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS sous le numéro 884 510 207
A donné en location gérance à
TAXI JULIE RIGNAULT «SAS» au capital de 1000 euros, dont le siège social est Le Grand Champ 58110 ROUY immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 884 510 207 00019,
Un fonds de commerce de «1 autorisation de stationnement « dénommé CERCY LA TOUR n°4 qu'elle exploitait à CERCY LA TOUR.
La présente location-gérance a été consentie et acceptée pour une durée d'un mois à compter du 22/09/2025, fin le 23/10/2025.

AL25020445

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue le 22 août 2025 concernant le GAEC DES FREBAULTS, il fallait lire :
«Le GAEC DES FREBAULTS est transformé en EARL DES FREBAULTS et M. Bertrand LARUE est devenu gérant, à compter du 1er juillet 2025»
Pour avis

AL25020419

// DIVERS

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Suivant testament olographe en date du 12/12/2019, Mr Fabien DURAND, célibataire, demeurant à SAVIGNY POIL FOL (58170) 8 rue Petit Sarrée décédé à DIJON (21) le 21/05/2025, ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Jean CHINCHOLE, notaire à LUZY (58170), suivant PV du 30/06/2025 dont une copie authentique a été reçue par le greffe du TGI de Nevers le 2/07/2025.
Les oppositions pourront être formées auprès Me Jean CHINCHOLE, notaire à LUZY (58170) BP 16, référence CRPCEN : 58028, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament.
En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL25020470

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

BOUNAUD Yves - mécanique de précision - route de Teinte 58300 Sougy-sur-Loire. Jugement en date du 06/10/2025 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. Le Greffier

AL25020462

BOUNAUD Yves - mécanique de précision - route de Teinte 58300 Sougy-sur-Loire. Jugement en date du 06/10/2025 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. Le Greffier

AL25020471

ERDOGAN Georges - RCS Nevers 523 144 400 - restaurant, traiteur - 4 place de la République 58300 Decize. Jugement en date du 06/10/2025 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. Le Greffier

AL25020472

SIGNATURES CONSTRUCTIONS - RCS Nevers 751 810 391 - commercialisation de constructions à usage d'habitation et plus généralement de maisons individuelles - 53 rue Albert Camus 58000 Nevers. Jugement en date du06/10/2025 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. Le Greffier

AL25020473

ITA-CONCEPT - RCS Nevers 898 207 204 - travaux de maçonnerie, couverture, isolation, pose de plaque de plâtre- 16 quai de Mantoue 58000 Nevers. Jugement en date du06/10/2025 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. Le Greffier

AL25020474

SARL LAZ FORESTIER - RCS Nevers 817 519 747 - toutes activités d'exploitation forestière, prestations de services, abattage, élagage, travaux de sylviculture et plus généralement toutes opérations commerciales, industrielles,financières et immobilières se rapportant à l'objet social -46 avenue Romain Rolland 58120 Château-Chinon(Ville). Jugement en date du 06/10/2025 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. Le Greffier

AL25020475

INVICTUS - RCS Nevers 852 509 975 - discothèque, bar,dancing - lieu-dit Mauvitu 58470 Saincaize-Meauce. Jugement en date du 06/10/2025 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. Le Greffier

AL25020476

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LA GRAINETERIE
SAS au capital social de 2 000 Euros
Siège social :3 rue de Montaigu
58530 BREVES
RCS NEVERS

Le 31/07/2025 , l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 31/07/2025.
La société sera radiée au RCS de NEVERS
Pour avis.

AL25020447

Christophe ROBERT,
Notaire à NEVERS,
10 rue Vauban

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI SAINT MARTIN
En liquidation
Au capital de 30.000,00 euros
Siège social : « La Maison Rouge »
58160 SAUVIGNY LES BOIS
RCS NEVERS 751.433.889

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 22 septembre2025, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 22 septembre 2025, et la nomination de Monsieur André Benoît Robert VIEILLESCAZES en qualité de liquidateur.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis, Le liquidateur.

AL25020507

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date à MARZY du 03/10/2025, constitution de la Société Civile Immobilière :
Dénomination sociale : JOY
Siège social : 68A route de Corcelles, 58180 MARZY
Objet social : l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail location ou autrement de tous biens ou droits immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 3 000 euros (apports en numéraire)
Gérance : Laurence FAGUET demeurant 68A Route de Corcelles 58180 MARZY
Immatriculation RCS NEVERS
Pour avis, La Gérance.

AL25020467

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 10/10/2025, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : SCI ABC
Forme : SCI
Capital social : 100 €
Siège social : 2640 AVENUE DE PARIS, 58320 POUGUES LES EAUX
Objet social : - L'acquisition, la propriété, la gestion et l'exploitation de biens immobiliers ; - La mise à disposition de biens immobiliers à des sociétés liées, notamment la SAS ABC DIAGNOSTIC ; - L'aménagement, la rénovation, la revente exceptionnelle ; - Et plus généralement, toutes opérations civiles ou commerciales se rattachant directement ou indirectement à cet objet.
Gérance : M. Sebastien BARON demeurant 156 RUE DE LA COTE BLANCHE, 58600 GARCHIZY
M. Louis MINEL demeurant 767 RUE DES GRAVIERES, 58320 POUGUES LES EAUX
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL25020494

YONNE

// MODIFICATION

GÉRANCE

S.P.C.P.
Société à responsabilité limitée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 32 Rue du Sabotier
Hameau de Coquin
89140 VILLETHIERRY
491 993 911 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 30 avril 2025, les associés ont pris acte de la démission de Monsieur Stephen PAULELLO à compter du 30 avril 2025 et ont décidé à l'unanimité de ne pas procéder à son remplacement.
Pour avis, La Gérance.

AL25020420

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

HAMELIN ALUGLACE
Société à responsabilité limitée
Au capital de 200 000 euros
Siège social : Rue de la Maladière
89000 AUXERRE
400 625 943 RCS AUXERRE

Aux termes d'un ASSP en date du 30 septembre2025, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Guillaume MARY de ses fonctions de co-gérant et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.
Monsieur Olivier MARY demeure seul gérant.
Pour avis, La Gérance.

AL25020465

MODIFICATIONS MULTIPLES

GFA DU BOIS TREMBLAS
GFA au capital de 92 993,90 euros
Siège social : Ferme de Chery
89580 COULANGERON
384 498 861 RCS AUXERRE

L'assemblée générale extraordinaire du 1er octobre 2025, a décidé de :
- Transférer le siège social à COULANGERON (89580) 13 VC Grande rue
- Nommé M. Guy BERTHEAU, demeurant à COULANGERON (89580) 13 VC Grande rue, aux fonctions de gérant.
Toutes ces décisions prennent effet à compter du1er octobre 2025.
Pour avis, le gérant.

AL25020501

Suivez-nos publications sur Instagram

// GÉRANCE

Stéphane DROUET, Notaire
à MIGENNES (89400),
75 bis avenue Jean Jaurès

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Stéphane DROUET , Notaire, Membre de la Société Civile Professionnelle «Stéphane DROUET, Notaire» titulaire d'un Office Notarial à MIGENNES (Yonne) 75 Bis, Avenue Jean-Jaurès , le 1er septembre 2025, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de l'Yonne, le 19 septembre 2025, dossier 202500029825, référence 8904P01 2025 N 1010, a été cédé par :
La Société dénommée SARL CHEZ MARCEL, dont le siège est à JOIGNY (89300) 39Rue Gabriel Cortel, identifiée au SIREN sous le numéro 905243960 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS.
A : La Société dénommée SARL LOIC VAUTHIER, dont le siège est à JOIGNY (89300)39 Rue Gabriel Cortel, identifiée au SIREN sous le numéro 989770631 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS.
Un fonds de commerce de VENTE DE PRÊT-À-PORTER MASCULIN, ACCESSOIRES DE MODES sis à JOIGNY (89300), 39 Rue Gabriel Cortel, connu sous le nom commercial CHEZ MARCEL.
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CINQUANTE MILLE EUROS (50 000,00 EUR)
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la publication de la cession au BODACC, au siège de l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion, Le notaire.

AL25020511

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SV SUSHI
Forme : SAS société en liquidation.
Capital social : 10000 euros.
Siège social : 91 Grande Rue
89100 SENS
845406719 RCS de SENS

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 août 2025, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du31 août 2025.
Monsieur Romain SPANU,demeurant 50 Rue Louise Thénard 89500 CHAUMOT a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.
Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.
Pour avis, Le liquidateur.

AL25020448

LEX Conseils Avocats
26 rue Arthur Rimbaud,
37100 Tours
Tél : 02 43 39 12 23

DISSOLUTION

A.V.P
Société par actions simplifiée
En liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 2 route de Rougelot
89150 MONTACHER VILLEGARDIN
Siège de liquidation : 2 Route de Rougelot
89150 MONTACHER VILLEGARDIN
800975518 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 08 octobre 2025, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31octobre 2025et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Monsieur François DROMIGNY, 2 Route de Rougelot, 89150 MONTACHER VILLEGARDIN, associé unique, a été nommé en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.Le siège de la liquidation est fixé 2 Route de Rougelot 89150 MONTACHER VILLEGARDIN.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, Le Liquidateur.

AL25020454

CLÔTURE DE LIQUIDATION

MIN BAT.
Forme : SAS société en liquidation
Capital social : 5000 euros
Siège social : 42 Boulevard de Verdun
89100 SENS
890098577 RCS de SENS

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 septembre 2025, les actionnaires ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Ismaïl BOZGOZ demeurant 42 Boulevard de Verdun, 89100 SENS,l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société à compter du jour de ladite assemblée.
La société sera radiée du RCS du de SENS.
Le liquidateur

AL25020457

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SNC AB PRESTATION
Société en nom collectif
Au capital de 3 000,00 euros
Siège social : Domaine de Charmois
Ferme de Charmois
89660 CHÂTEL-CENSOIR
980 753 701 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision de l'assemblée générale en date du 31 août 2025, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter de cette date.Il a été mis fin aux fonctions des gérants et les fonctions de liquidateur seront exercées par M.Christophe BOSTYN, demeurant à CHÂTEL-CENSOIR(89660), Ferme de Charmois, Domaine de Charmois et M. Jérôme ALLARD demeurant à CHÂTEL-CENSOIR (89660), 43 rue du Colonel Rozanoff.
Ces derniers auront les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales encours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'adresse du siège social, à CHÂTEL-CENSOIR(89660), Ferme de Charmois, Domaine de Charmois.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000).
Pour avis, les liquidateurs.

AL25020464

CLÔTURE DE LIQUIDATION

C.S.Z GOUBIER
Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 45 000 euros
Siège social : 37 Route de Cheroy
89150 DOMATS
Siège de liquidation : 37 Route de Cheroy
89150 DOMATS
538 490 525 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 25/09/2025au 37 Route de Cheroy 89150 DOMATS, l'Associé Unique, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Franck GOUBIER,demeurant 37 Route de Cheroy 89150 DOMATS,de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de Commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis, Le Liquidateur.

AL25020508

// DIVERS

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
AUXERRE - Terres, vergers, bois taillis, landes, terres à planter et vignes AOC - 41ha 42 a 82 ca - Concernant les parcelles IP392 et 395, elles bénéficient de servitudes de passage sur les parcelles voisines - 'POIRY' : A – 0181 - 0194 - 'LA FOLIE' : A - 0129 - 'LES TERRES ROUGES' : A – 0527 – 0528 - 0531ZE – 0081 – 0082 – 0083 – 0084 - 0085 - 'L'ARCHE' : A – 0100 - 0103 - 'LES VAUNENINS' : A – 0842 – 0850 – 0874 – 0881 – 0885 - 1201 - 'LES FLAMIAUX' : A – 0924 – 0928 – 0950 – 0951 - 1215 - 'LA COTE AU LOUP' : A - 0962 - 'L ORME ROULANT' : A – 0511 – 0512 - 0514 - 'ORGELLE' : A - 0897 - 'BON BOIRE' : B – 0721 – 0722 – 0731 – 0748 – 0768 – 0807 - 0809 - 'DESSUS LA VAUX DE BOUC' : B – 0576 – 0618 - 0619 - 'DESSUS BON BOIRE' : B – 0659 – 0666 – 0667 – 0668 – 0705 – 0706 – 0707 – 0708 - ZH - 0173 - 'PAINS PERDUS' : B – 0331 – 0334 - 0391 - 'TACHIGNONE' : B – 0066 – 0077 – 0078 – 0080 – ZE - 0050 - 'LA FOSSA' : B – 0179 – ZH - 0041 - 'ENVERS D ORGELLE' : B – 0300 - 0309 - 'SECHE BOUTEILLE' : B - 0538 - 'LES MONTARDOINS' : BZ – 0010 - 0023 - 'LA PIQUETTE' : CE - 0067 - '0016 RUE DES VERGERS - VAUX' : IP - 0395 - '0014 RUE DES VERGERS - VAUX' : IP - 0392 - 'RUE DE POIRY - VAUX' : IR - 0010 - 'LE PATY' : IR - 0039 - 'POMMES ROUGES' : ZA – 0038 – 0046 – 0214 – 0222 - 0225 - 'VAUBOULONS' : ZA – 0026 – 0027 – 0028 – 0029 – 0030 - -034 – 0035 – 0185 – 0186 - 0187 - 'LES JUSTEMONS' : ZE - 0090 - 'LES MONTONS' : ZH - 0056 - 'DESSUS DES NANTELLES' : ZH – 0109 – 0114 – 0115 – 0116 - 0117 – Zonage : zones A, AU, N et U du PLUi.
SAINT LOUP D'ORDON – bois taillis - 15 a 25 ca - 'LE GRAND BRASSOIR' : ZE - 0034 - zonage : RNU
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 03/11/2025 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 03.86.46.99.74 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL25020504

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

ANNONCES LÉGALES

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 06/10/2025 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la SAS à associé unique BISER BOIS 3 Rue Henry Gérard Bat E logt 10 89700 Tonnerre (travaux forestiers). RCS AUXERRE 917639742. CIP 4963. Date de cessation des paiements : 06/04/2024. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25020426

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 06/10/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de Monsieur Rémi Nicolas Maxime COULLAUT 4 Route des Survignes 89310 Noyers (conseil pour les affaires). SIREN 507444883. CIP 4964. Date de cessation des paiements : 06/04/2024 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : la SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 12 Boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25020427

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 06/10/2025 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la SAS CONSTRUCTION SIMON PISCINES 34 Avenue du General Leclerc 89140 Pont-sur-Yonne (achat revente de piscines). RCS SENS 894306778. CIP 4965. Date de cessation des paiements : 15/08/2025. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25020428

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 06/10/2025 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la SAS à associé unique SIMON INDUSTRIE 2 Bis Chêne des Roches 89140 Saint Sérotin (mécanique industrielle). RCS SENS 948137096. CIP 4966. Date de cessation des paiements : 06/10/2025. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25020429

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 06/10/2025 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la Sàrl à associé unique INTEXT 34 avenue du Général Leclerc 89140 Pont sur Yonne (travaux de plaquisterie). RCS SENS 824814842. CIP 4967. Date de cessation des paiements : 01/07/2025. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25020430

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 06/10/2025 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la Sàrl SARL HENNON 6 rue Jean Bertin Z I des Galettes 89600 Saint-Florentin (scierie). RCS AUXERRE 326447331. CIP 4970. Date de cessation des paiements : 28/09/2025. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25020431

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 06/10/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de Monsieur Laurent Vincent ROUSSEAU – ENTREPRENEUR INDIVIDUEL - 12 avenue de la République Quartier de la Morlande 89200 AVALLON (boulangerie, pâtisserie). RCS AUXERRE 407876507. CIP 4971. Date de cessation des paiements : 31/08/2025 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : la SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 12 Boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25020432

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 06/10/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la SAS à associé unique PROXIM CONSEIL & CARRIERE Zac route de Paris 89700 Tonnerre (propriété, gestion de la marque Unitech Conseil Rh). RCS AUXERRE 924878481. CIP 4972. Date de cessation des paiements : 01/07/2025 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25020433

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 06/10/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la SAS à associé unique PROXIM FORMATION Zac route de Paris 89700 Tonnerre (formation, transitions professionnelles). RCS AUXERRE 924984610. CIP 4973. Date de cessation des paiements : 01/07/2025 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25020434

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 06/10/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la SAS à associé unique PROXIM CYBERSOLUTIONS Zac route de Paris 89700 Tonnerre (conseil en technologies). RCS AUXERRE 924874175. CIP 4974. Date de cessation des paiements : 01/07/2025 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25020435

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 06/10/2025 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la SAS à associé unique H FRAIS MARKET 11bis Rue des Fourneaux 89000 Auxerre (Commerce alimentaire). RCS AUXERRE 952209450. CIP 4968. Date de cessation des paiements : 01/06/2025. Administrateur judiciaire : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, la SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 12 Boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25020436

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 06/10/2025 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la SAS AERO SERVICES RESTAURATION ROUTE D'APPOIGNY - Aéroport d'Auxerre - Hangar Nord 89380 Appoigny (réparation d'aéronefs). RCS AUXERRE 537412348. CIP 4969. Date de cessation des paiements : 01/01/2025. Administrateur judiciaire : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25020437

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 06/10/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la SAS GROUPE SIMON 7 Rue du Château 89140 Saint-Sérotin (prise de participation). RCS SENS 913766978. CIP 4896. Liquidateur : la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre.

AL25020438

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 06/10/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la SAS à associé unique PROXIM GROUPE Zac Route de Paris 89700 Tonnerre (Animation du groupe Unitech, activité de conseil et de consultant dans tout domaine d'activité.). RCS Auxerre 984493437. CIP 4917. Liquidateur judiciaire : la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre.

AL25020439

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 06/10/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de Monsieur Jean-Nicolas ADJAEFF-CUCINI – ENTREPRENEUR INDIVIDUEL - lieudit Courtenay 89270 Vermenton (Achat-vente de véhicules d'occasion). RCS Auxerre 884568726. CIP 4935. Liquidateur : la SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 12 Boulevard Davout 89000 Auxerre.

AL25020440

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 06/10/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de Madame Marie Madeleine PINCET – ENTREPRENEUR INDIVIDUEL - 3 place du Château 89560 COURSON LES CARRIERES (Café bar licence Iv petite restauration). RCS Auxerre 350198370. CIP 4936. Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre.

AL25020441

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 06/10/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de Monsieur Maxime ADONIS – ENTREPRENEUR INDIVIDUEL - 15 les Cornets 89250 Hauterive (études de marchés et sondages). SIREN 822634689. CIP 4943. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 12 Boulevard Davout 89000 Auxerre.

AL25020442

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 06/10/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS à associé unique ARD HOTEL GROUPE 9 rue du Faubourg Saint-Martin 89600 Saint-Florentin. RCS Auxerre 883931107. CIP 4594.

AL25020443

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 08/10/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la SAS ROBOTIQUES 3 DIMENSIONS – 41 Avenue de Paris 89470 Monéteau (conception d'éléments d'automatisation). RCS Auxerre 440.118.669. CIP 4941. Liquidateur judiciaire : la SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 12 Boulevard Davout 89000 Auxerre

AL25020444

Jugement du Tribunal de Commerce de Nevers en date du 06/10/2025 ouvrant une procédure de redressement judiciaire au profit de la Sàrl AVENIR BIOMASSE COMBUSTIBLE ENVIRONNEMENT lieudit l'Usage 89130 Villiers-Saint-Benoît (production et stockage bois-énergie) RCS Nevers 421.947.185. Date de cessation des paiements : 23/10/2024. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire : la SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14 avenue Marceau 58000 Nevers, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25020460

Communauté de communes de Puisaye-Forterre

INSTAURATION DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Par délibération n°085/2025 en date du14/04/2025, le Conseil communautaire de Puisaye-Forterre a retiré la délibération du 30 octobre 2017et institué un Droit de Préemption Urbain sur l'ensemble des zones urbaines (U) et des zones futures d'urbanisation (AU) des Plans Locaux d'Urbanisme en vigueur en Puisaye-Forterre.
La délibération est affichée au siège communautaire et dans toutes les mairies concernées.

AL25020401

VENTE DE PARCELLES BOISÉES

Commune de LICHERES PRES AIGREMONT(89800) figurant au cadastre :
Section : B N° 60. Lieudit : sur la vallée de la haiede l'ile. Surface : 3660 m2. Prix : 550 €. Frais : 230€
Section : B N° 187. Lieudit : la vallée des foins. Surface : 2755 m2. Prix : 410 €. Frais : 230€
Section : B N° 382. Lieudit : sur la vallée ramée. Surface : 920 m2. Prix : 140 €. Frais : 210 €
Section : B N° 426. Lieudit : sur la vallée des vignes. Surface : 2161 m2. Prix : 320 €. Frais : 230€
Section : B N° 467. Lieudit : sur la vallée des vignes. Surface : 1580 m2. Prix : 240 €. Frais : 210€
Section : B N° 567. Lieudit : sur le puits de brun. Surface : 3022 m2. Prix : 450 €. Frais : 230 €
Section : E N° 31. Lieudit : les roubillons. Surface :2830 m2. Prix : 420 €. Frais : 230 €
Section : ZL N° 58. Lieudit : le cota de la fontaine.Surface : 274 m2. Prix : 41 €. Frais : 210 €
Le droit de préférence est applicable uniquement aux propriétaires contigus des parcelles vendues,qui pourront faire connaître leur intention d'exercer leur droit de préférence aux prix et conditions résultant du présent affichage en mairie et ce pendant un délai de 2 mois, par lettre recommandée avec avis de réception ou par remise contre récépissé à l'adresse suivante :
Emilie SABIAUX, notaire à AUXERRE (89000), 11rue des hospitaliers

AL25020503

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce publiée dans Terres de Bourgogne du 19/09/2025 concernant **ENERGIE ELEC 89**, Il fallait lire :
Objet social : Travaux d'installation électrique dans tousles locaux et sur la voie publique, installation de panneaux solaires. Travaux d'installation d'eau. Travaux de plâtrerie. Travaux de menuiserie.

AL25020482

// ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune d'Étais la Sauvin

AVIS DE MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique du zonage d'assainissement
En application des dispositions de l'arrêté de Mr Le Maire d'Étais la Sauvin du 09/10/2025, le zonage d'assainissement sera soumis à l'enquête publique durant 31 jours du 03/11/2025 au04/12/2025 inclus ; Mme DUROLLET-CHOUDEY assumera les fonctions de Commissaire Enquêteur.
Pendant le délai susvisé :
- le dossier sera déposé à la Mairie d'Étais la Sauvin aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur – Mairie d'Étais la Sauvin – lequel les annexera au registre.
- une permanence sera assurée par le Commissaire Enquêteur à la Mairie d'Étais la Sauvinl es :
- 3 novembre de 9h à 12h
- 18 novembre de 9h à 12h
- 4 décembre de 14h à 17h
Afin de répondre aux demandes d'information du public.

AL25020492

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 8 octobre 2025, à SENS.
Dénomination : MAUVAISES HERBES.
Forme : EURL.
Siège social : 29 avenue Vauban, 89100 SENS.
Objet : Le commerce de détail de fleurs, en pots ou coupées, de compositions florales, de plantes et de graines ; Le commerce de détail de plants,arbres et arbustes ; La décoration et la composition de fleurs et de plantes vertes et fleuries ; Le service en boutique (location,entretien de plantes, conseil, livraison,aménagement de jardins d'intérieur, de terrasses…) ; le dépôt / vente d'articles artisanaux.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1000 euros
Gérant : Madame Lucie LE REUX, demeurant 1 Route de Theil, 89500 LES BORDES
La société sera immatriculée au RCS SENS.
Pour avis, La gérante.

AL25020458

CYBHIL GROUP
Société par actions simplifiée
Au capital de 600 euros
Siège social : 3 Chemin du Pré au Curé
89200 MAGNY

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MAGNY du 08 Octobre 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : CYBHIL GROUP
Siège : 3 Chemin du Pré au Curé, 89200 MAGNY
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 600 euros
Objet : Prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières ainsi que la gestion et la réalisation desdits participations et intérêts,
Acquisition par tous moyens, la vente et la gestion de toutes participations ou valeurs mobilières, ainsi que l'exercice de tous les droits attachés à ces participations et valeurs mobilières.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président :
M. Yvan PERRIN, demeurant 3 Chemin du Pré au Curé, 89200 MAGNY
Directeur général :
Mme Chrystel PERRIN, demeurant 3 Chemin du Pré au Curé, 89200 MAGNY
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d' AUXERRE.
POUR AVIS, Le Président.

AL25020488

Laurent FRANCIN, Stéphanie FAIVRE FRANCIN & Elise LAROCHE-SAUTEREL
Notaires associés
10 Boulevard du Maréchal Davout
89000 AUXERRE

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Laurent FRANCIN, le 10 octobre 2025, a été constitué pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S, un Groupement foncier Viticole dénommé «GFV GERMAIN-RENARD», au capital social de 32.000 € constitué uniquement d'apports en numéraire, ayant son siège à CHARBUY (89113), 7 rue de Chaumois
Ont été nommés cogérants pour une durée illimitée :
- Monsieur Romain Henri RENARD, demeurant à AUXERRE (89000), 5 rue des Boucheries. Né à AUXERRE (89000), le 22 novembre 1976
- Monsieur Laurent Philippe GERMAIN, demeurant à CHARBUY (89113), 7 rue de Chaumois. Né à BOURG EN BRESSE (01000), le 27 avril 1966.
Les cessions de parts autres que celles consenties aux associés et descendants, sont soumises à agrément.Le groupement sera immatriculé au RCS d'AUXERRE
Pour insertion, Le notaire.

AL25020491

ANNONCES LÉGALES

Vos annonces légales au meilleur prix

Publiez votre annonce en quelques clics et obtenez votre attestation immédiatement.

www.agribourgogne.fr

Maître Sophie GARNIER
Notaire Associée
89250 SEIGNELAY

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Sophie GARNIER,Notaire associé à SEIGNELAY le 26/09/2025,enregistré au SPFE DE L'YONNE le 01/10/2025 Dossier n° 2025 00031067 Référence 8904P012025 N 01034, il a été constitué la société civile immobilière suivante
Dénomination : LA CROIX DE BON SECOURS
Siège : CHENY (89400), 5rue de Fertrive
Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété,la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle), la mise à disposition à titre gratuit au profit de l'un des associés, de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question
Durée : 99ans
Apports en numéraires : CENT EUROS (100,00€)
Capital social : 100€
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Gérant pour une durée illimitée : Madame Caroline GUILLOT demeurant à GURGY (89250) 1 rue du Clos des Fontaines et Monsieur Teddy GUILLOT demeurant à CHENY (89400) 5 rue de Fertrive.
Immatriculation : RCS AUXERRE.
Pour insertion, Le Notaire.

AL25020499

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 30/09/2025, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : YCL INVEST
Forme : SAS
Capital social : 1 000 €
Siège social : 6 route de bessy, 89460 PREGILBERT
Objet social : La société a pour objet, en France et à l'étranger : la prise de participation, directe ou indirecte, dans toutes sociétés ou entreprises, l'animation et la gestion de ses filiales, la fourniture de prestations de conseils, d'assistance administrative, financière, stratégique ou commerciale et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tout objet similaire ou connexe.
Président : M. Ferat YÜCEL demeurant 6 route de bessy, 89460 PREGILBERT
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de AUXERRE

AL25020502

Terres de Bourgogne

Journal agricole & rural

1, rue des Coulots - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

Terres de Bourgogne

LE JOURNAL DE RÉFÉRENCE POUR L'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE

ABONNEMENT

CHAQUE VENDREDI à la maison et accessible PARTOUT et à tout moment

abonnement@terres-de-bourgogne.net

03 80 78 90 40



// PORTRAIT

Retour au rêve d'enfant

Sur scène, Marc Daniel est Marco D. Le 23 octobre, il se produira à l'Écrin de Talant, près de Dijon. Retour sur le parcours atypique de cet artiste qui a nommé son spectacle « Tournée d'adieux ». Ou comment tout reprendre au début en commençant par la fin…



Marc Daniel a poursuivi une carrière dans les domaines techniques et commerciaux, sans jamais perdre de vue cette attirance pour la chanson qui permet de raconter des histoires.

Avoir une carrière professionnelle riche sans jamais oublier son rêve d'enfant, voilà qui n'est pas donné à tout le monde ! Marc Daniel s'est tenu à un fil dont l'origine remonte à 1973 : cette année-là, sa tante et son oncle l'emmènent à un concert de Michel Fugain. Un moment révélateur pour lui qui se dit qu'il veut être ça : raconteur d'histoire, en musique, et sur scène. Le genre de conviction qui, lorsqu'elle est affirmée, plonge vos parents dans des abîmes d'angoisse et de panique. Finalement, il lui faudra passer par l'obtention du Bac, un IUT puis les Arts et Métiers ce qui, soyons clair, ne fut pas pour lui déplaire. Cet artiste côte-d'orien n'a pas vécu son parcours professionnel comme une punition mais le fait qu'il ait intitulé le spectacle qu'il va présenter le 23 octobre dans la salle de L'Écrin, à Talant, près de Dijon « Tournée d'adieux » en dit long sur les pieds de nez que l'on fait parfois à la vie.

La chanson toujours en tête

Marco D. donne l'impression de commencer par la fin, alors que c'est une nouvelle page qu'il ouvre. *« Au début de mon parcours professionnel,* raconte-t-il, *je me suis orienté sur une carrière technico-commerciale, avec un bagage technique, mais plus attiré par le rapport humain que réclame le commerce »*. Il est passé par l'industrie automobile avant d'être approché, en 1996, par l'entreprise Cermex, à Corcelles-lès-Cîteaux, en Côte-d'Or. Ce recrutement marque son arrivée en Bourgogne, où il fait souche et fonde une famille. *« La majorité de ma carrière,* poursuit-il, *je l'ai accomplie comme directeur commercial… mais en ayant toujours en tête la chanson ! »* En 2020, il quitte Cermex et rejoint une entreprise alsacienne spécialisée dans les lignes de fabrication de produits de panification. Il y démarre en plein Covid. Ce contexte ajouté à celui du déclenchement de la guerre en Ukraine en 2022 met à bas les objectifs de croissance qu'il s'était fixés… En 2023, à 57 ans, sentant qu'il est parvenu à la fin d'un cycle, il quitte l'entreprise. Le virage vers une carrière d'artiste assumée se produit là, d'autant plus qu'il ne part pas d'une feuille blanche : en 2013, il avait enregistré deux premières chansons elles-mêmes écrites vingt ans plus tôt. Passionnée par les mots et l'écriture avant tout *« parce que l'écriture de chansons me permet d'être plus concis sur une idée ou un sentiment, que l'écriture d'un livre, par exemple »* il a aussi la chance de s'entourer de personnes qui l'accompagnent bien dans cette évolution : Marco Rozano, mari d'une de ses amies d'enfance qui est musicien et compositeur, et Franck Vroegrop qui va jouer un rôle de directeur artistique en l'amenant à réfléchir à un caractère musical moins « dispersé », plus cohérent dans ses créations, et réalisateur des clips que l'on peut découvrir sur Youtube (1).

Artiste, c'est tout faire…

Le premier album de Marco D. intitulé « Ma comédie » est sorti en 2023. La tonalité générale est plutôt mélancolique. Ses références se trouvent dans la variété française, un prisme large qui va de Jean-Jacques Goldman à Michel Fugain, en passant par Michel Berger, Francis Cabrel, France Gall ou Véronique Sanson… Il y a aussi chez lui parfois un art de déclamer les textes qui peut évoquer Grand Corps Malade. Pour le spectacle du 23 octobre, 22 titres seront interprétés sur scène. *« Il y aura, en plus des titres de l'album, des reprises de Michel Fugain, et d'autres chansons que j'ai composées mais pas encore présentes sur les plateformes. »* Un avant-goût d'un futur album prévu pour 2026 avec l'ambition de montrer d'autres facettes de son talent. Passé d'un métier à un autre, Marc Daniel découvre les compétences à développer pour tenter de se faire connaître : *« Je suis à la fois artiste, producteur, attaché de presse, j'assure la promotion de mon album… mais ce que je préfère, c'est composer. J'aimerais même le faire pour d'autres artistes qui pourraient interpréter mes chansons. »* Sur scène, l'expérience acquise dans sa carrière de communication en public lui est utile, même s'il reste conscient que l'exercice est très différent. L'essentiel pour lui est dans la possibilité de raconter des histoires, à travers chacune de ses chansons. Pour le découvrir allez voir sur Youtube les titres « Ma comédie », sur l'idée qu'on tient tous un rôle dans nos vies et « Chasseur d'émotions », parce que Marco D. reconnaît lui-même qu'il est capable d'aller très haut dans l'euphorie et très bas dans la mélancolie. Vivant, en somme !

Berty Robert

Marco D. est en concert à l'Écrin de Talant, jeudi 23 octobre à 20 heures. Tarif : 22 euros. lecrin.talant.fr

(1) Pour découvrir Marco D. : https://www.youtube.com/@MaComedie-MarcoD.



Marco D. est en concert à Talant, le 23 octobre.

Agenda Loisirs

Côte-d'Or

• Du 16 au 19 octobre

// Vignobles en scène

Inspiré des Journées européennes du Patrimoine, Vignobles en scène est le grand rendez-vous annuel de l'œnotourisme en France. Chaque 3e week-end d'octobre, les destinations labellisées Vignobles & Découvertes vous proposent un programme riche, pour vivre le vignoble autrement, plus accessible, plus vivant, plus festif. Au programme : théâtre, expositions, projections de films, balades dans les vignes, rencontres avec des vignerons...

Renseignements sur www.lacotedorjadore

• 18 et 19 octobre

// Monuments jeux d'enfants

À l'occasion de Monument jeu d'enfant, 58 monuments nationaux se transforment en terrains d'aventure pour les plus jeunes. Le temps d'un week-end, l'histoire devient vivante, ludique et sensorielle à travers une programmation spécialement pensée pour les enfants. En Côte-d'Or, le château de Bussy-Rabutin sera impliqué avec le jeu de piste « Sirènes et Cie ». Des grotesques aux sirènes de l'exposition « Le chant des Ondes » en passant par le Phénix, découvrez les monstres hybrides qui peuplent le château grâce à un jeu de piste en continu. À partir de 7 ans | Durée : 1 heure.

Réservations obligatoires, places limitées à 10 participants par session. Renseignements et réservation sur www.chateau-bussy-rabutin.fr

• Les 22, 23 et 24 octobre

// Stage d'escalade à Beaune

Le club Hisse et haut propose à tous les jeunes de 6 à 18 ans de venir essayer la pratique de l'escalade au forum des sports de Beaune. Le stage est ouvert à tous les niveaux de pratique : du débutant au confirmé. Les séances auront lieux de 10 heures à midi le mercredi 22 octobre, jeudi 23 octobre et vendredi 24 octobre.

Tarif : 25 euros. Réservation : hisseethaut.com

Nièvre

• 25 et 26 octobre

// Salon de la basse-cour et de la biodiversité

Le Salon de la basse-cour et de la biodiversité aura lieu dans le centre expo Agora Nevers, les 25 et 26 octobre pour le public, avec une ouverture de 9 h à 21 h le samedi et de 9 h à 12 h le dimanche. Le concours aura lieu le 24 (réservé aux professionnels) avec une remise des prix le 26 dans l'après-midi.

Tarifs et renseignements : 06 83 62 19 85

• Jusqu'au 20 décembre

// Exposition « Gestes de Loire »

Le Musée de la Loire propose une exposition sur le patrimoine culturel vivant « Gestes de Loire », retraçant le voyage de batelières et bateliers, entre présent et passé au travers d'objets, sculptures, peinture, aquarelles, etc. En parallèle, des conférences, ateliers, visites guidées et manifestations sont organisées.

Tous les autres rendez-vous sur : https://www.museedelaloire.fr/actuelle/

Yonne

• 25 et 26 octobre

// Fête des Vins de Chablis

L'office du Chablis, le BIVB et la municipalité de Chablis s'unissent une fois de plus pour célébrer le nouveau millésime. Le samedi 25 octobre, Chablis accueillera la marraine et le parrain de la 77e édition, qui procéderont au baptême du millésime. Cette cérémonie sera suivie du Chapitre des Piliers Chablisiens et d'une grande dégustation. Le dimanche 26 octobre, les trois organismes chablisiens organiseront le défilé officiel des Piliers Chablisiens, ainsi que les allocutions et intronisations dans la cour du Château Long-Depaquit. Tout au long du week-end, la fête sera animée par la présence de nombreux stands de viticulteurs icaunais.

• Samedi 8 novembre

// Jugement de bétail

Les Jeunes Agriculteurs de l'Avallonnais organisent un jugement de bétail avec exposition de matériels, au GAEC Bonin, dès 13 heures. Ce jugement de bétail est un concours départemental qui permet de faire passer les qualifications départementales pour le concours national agricole 2026 à Paris. Un repas bourguignon est proposé dès 19 h 30 à la salle des fêtes d'Annéot.

Pour s'inscrire au repas, contactez Baptiste au 06 45 36 05 71 et pour avoir des informations supplémentaire au concours contactez l'animatrice au 07 88 63 58 21



// DIVERSIFICATION

« Faire sortir les gens de l'autoroute »

Une brasserie ouvrira en février 2026, à deux pas de l'autoroute A6, histoire de donner envie de faire une étape.



La gamme de bières proposée par Mathias Bounon.



Mathias Bounon a lancé sa marque de bière « Gentleman Farmer » et lance en février prochain le restaurant l'Arcadia, dans la zone industrielle de Nitry.

Mathias Bounon

C'est devant une zone industrielle laissée à l'abandon que nous retrouvons Mathias Bounon et ses quatre associés. Un lieu chargé d'histoires pour cet Icaunais, car *« en 2004, j'ai commencé à travailler dans cette concession de matériel agricole »*, confie-t-il, avec un regard nostalgique. Effectivement, jusqu'en 2008, *« j'étais agent commercial dans ce domaine et au sein de cette entreprise »*. Mais être salarié, ce n'est pas ce qui plaisait à Mathias Bounon, alors il ouvre sa propre entreprise *« BC Technique »*, spécialisée dans le matériel de désherbage. *« Au cours des dix années d'existence, nous sommes passés de neuf à onze personnes, on travaillait bien. Mais j'ai souhaité m'ouvrir à d'autres secteurs, et donc en 2017, on a également ouvert une usine à Arcy-sur-Cure, « Phoenix Agro System » qui proposait des matériels de désherbage mécanique avec beaucoup plus de technologie »*, liste-t-il. *« On est devenu le n° 1 en France, en moins de 24 mois »*, confie-t-il, sourire aux lèvres. Aujourd'hui, Mathias Bounon et ses quatre associés ont souhaité repartir à zéro. *« En 2023, on a vendu les deux structures, BC Technique et Phoenix Agro System »*, déclare-t-il. Tout cela est parti du fait que *« nous avons appris que la zone industrielle de Nitry était en friche »*, constate-t-il, avant d'ajouter que, *« nous avons donc pour objectif de redynamiser la zone de 2 ha sur 15 ans »*. Assis devant la structure en travaux, Mathias Bounon explique que d'abord il préfère *« utiliser ce qui est déjà existant »*. Après avoir lancé sa marque de bières, Gentleman Farmer, en mai dernier, l'investisseur icaunais veut voir plus loin. *« Avec Gabriel Mihu, l'un de mes associés et ami, avec qui on lance tous nos projets, on avait envie de faire de la bière et on voulait que ce soit une bière qui incarne le monde agricole »*, avoue-t-il.

Être fier que ce soit français

Les deux associés ont donc pris la décision de faire fabriquer une bière en Bourgogne, et plus précisément à Beaune, en sourçant la chaîne de transformation *« jusqu'à la parcelle »*. Amateur dans le domaine, *« nous avons fait appel à Ludovic Delage, zythologue (l'équivalent d'un sommelier, mais pour la bière NDLR), afin de concocter trois recettes distinctes de bières qui nous correspondaient »*, explique l'Icaunais. Après un travail de longue haleine, Mathias Bounon a donc *« proposé trois bières : une IPA, une blonde et une aux fruits rouges »*, aux *« brasseries que nous avons sélectionné en fonction de leurs recettes »*, car *« je préfère sous-traiter »*. Mais il n'a donc *« pas de point de vente pour les particuliers »*. L'âme de la bière résulte d'une volonté de *« garder le côté populaire »* en affichant des prix *« de 2,50 euros pour 44 cl »*. Afin de résoudre cette problématique, *« nous avons décidé d'ouvrir une brasserie, qui incarnera la marque de la bière, au sein de la zone industrielle de Nitry »*, annonce-t-il. C'est dans une ambiance à la « Peaky Blinders », que Mathias Bounon souhaite inviter les *« gens à sortir de l'autoroute »* et leur proposer *« une cuisine traditionnelle »*. L'objectif est de *« proposer des plats typiques, tels que du jambon au chablis, bœuf bourguignon, etc. »*, liste-t-il. Et si les plats sont typiques, les produits, eux, sont locaux. Fils d'agriculteur, il en profitera pour *« mettre en avant l'huile et la farine que produit ma famille »*. En ce qui concerne la viande, *« nous allons faire un partenariat local issu du Morvan »*, quant au poisson, *« nous allons collaborer avec une pisciculture locale »*. Les fromages viendront directement *« de la Fromagerie du Lac »* et *« nous avons également réalisé un partenariat avec la Chablisienne pour le vin »*, convient-il. En se baladant dans le lieu chaleureux, il informe que *« du lundi au vendredi, le restaurant sera ouvert tous les midis »* ; *« que le vendredi, il y aura des soirées à thème afin de rendre la zone attractive »* et que le samedi *« le restaurant pourra être mis à disposition pour de grands événements »*. La brasserie « L'Arcadia », a prévu d'ouvrir ses portes en février prochain et a la volonté *« d'être mise à disposition en faveur des producteurs locaux »*, conclut-il en dégustant sa bière avec le sourire.

Charlotte Sauvignac



Gentleman Farmer a investi l'un des établissements de la zone industrielle de Nitry pour construire le restaurant Arcadia.



En plus des cannettes, Gentleman Farmer propose des fûts de bière.